

REPUBLIQUE DU BENIN

-----@-----



AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS



ARMP AUTORITÉ DE
RÉGULATION DES
MARCHÉS PUBLICS
PRESIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

-----@-----

GROUPEMENT DE CABINETS



**MISSION D'AUDIT INDEPENDANT DES MARCHES
PUBLICS DE L'UNIVERSITE DE PARAKOU (UNIPAR)
AU TITRE DE LA GESTION BUDGÉTAIRE 2020**

Rapport définitif

AUDIT DE CONFORMITÉ

Mission réalisée par le Groupement

BELMAG-Sarl/EVEREST EXPERTISES ASSOCIEES

Avril 2023

REPUBLIQUE DU BENIN

-----@-----



AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS



ARMP AUTORITÉ DE
RÉGULATION DES
MARCHÉS PUBLICS
PRESIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

-----@-----

GROUPEMENT DE CABINETS



**MISSION D'AUDIT INDEPENDANT DES MARCHES
PUBLICS DE L'UNIVERSITE DE PARAKOU (UNIPAR)
AU TITRE DE LA GESTION BUDGÉTAIRE 2020**

Rapport définitif

AUDIT DE CONFORMITÉ

Mission réalisée par le Groupement

BELMAG-Sarl/EVEREST EXPERTISES ASSOCIEES

Avril 2023



BELMAG Sarl



GROUPEMENT

Cotonou, le 24 Avril 2023

N/Réf : **_013/BELMAG/EVEREST EXP ASSOC/ 23**

A

**Monsieur le Président de l'Autorité de
Régulation des Marchés Publics**

Cotonou - BENIN

Objet : Mission d'audit indépendant des marchés publics passés au titre de la gestion budgétaire
2020 - **Dépôt du rapport définitif de l'Université de PARAKOU**

Monsieur le Président,

Conformément aux termes de référence de la mission d'audit des marchés publics passés au titre de l'année 2020 qui nous a été confiée et après l'organisation des rencontres et séances de travail avec les structures concernées, nous avons élaboré le présent rapport de mission.

Ce rapport retrace les conclusions de nos travaux de revue des procédures de passation des marchés passés au titre de la gestion 2020 au niveau de l'Université de PARAKOU.

Au cours de notre mission, nous avons rencontré divers acteurs intervenant dans le processus de passation des marchés de l'Université de PARAKOU (PRMP, Assistante PRMP, Secrétaire PRMP...). Nous tenons ici à les remercier pour leur disponibilité et leur collaboration tout au long de notre mission.

Notre démarche de revue a été conduite en conformité avec les textes en vigueur sur la passation des marchés publics, notamment la Loi n° 2017-04 du 19 octobre 2017 et la Loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020 ainsi que leurs différents textes d'application. Notre mission a également été conduite en conformité avec les exigences des termes de référence (TdR) de la mission ainsi qu'aux normes de revue a posteriori de la Banque mondiale que nous avons adaptées aux situations observées.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations les meilleures.



Elvire AGBASSAGAN

*Juriste, Spécialiste en Passation des
Marchés Publics*

SOMMAIRE

DEFINITION DES SIGLES ET ABREVIATIONS	7
LISTE DES TABLEAUX.....	9
1. RESUME DES CONCLUSIONS.....	10
1.1 DILIGENCE N°1 : LA REVUE DU CADRE JURIDIQUE DES MARCHES PUBLICS.....	10
1.2 DILIGENCE N° 2: L'APPRECIATION DE L'ORGANISATION ET DU FONCTIONNEMENT DES ORGANES NORMATIFS DE LA CHAINE DES MARCHES PUBLICS.....	10
1.3 DILIGENCE N° 3 : L'APPRECIATION DE L'INTEGRITE ET DE LA TRANSPARENCE DU SYSTEME.....	11
1.4 DILIGENCE N° 4 : LA COMPETENCE ET L'EXPERIENCE DES PERSONNES EN CHARGE DU SYSTEME DE PASSATION DES MARCHES	12
1.5 DILIGENCE N° 5 : LA TENUE ET LA CONSERVATION DES DOSSIERS ET DOCUMENTS RELATIFS AUX TRANSACTIONS ET A LA GESTION DES MARCHES 13	
1.6 DILIGENCE N° 6 : L'EVALUATION DU DISPOSITIF DE GESTION ET DE SECURISATION DES BIENS ACQUIS.....	15
1.6.1 <i>Propos du dispositif de gestion des biens acquis</i>	15
1.6.2 <i>A propos du dispositif de sécurisation de ces biens</i>	15
1.7 DILIGENCE N° 7 : LA REVUE DE LA PASSATION DES MARCHES.....	16
2. CONTEXTE DE L'INTERVENTION ET OBJECTIFS DE LA MISSION.....	17
2-1 JUSTIFICATION DE LA MISSION	17
2-2 OBJECTIFS DE LA MISSION ET RESULTATS ATTENDUS	17
2-3 DEROULEMENT DE LA MISSION	18
2-4 DIFFICULTES RENCONTREES.....	19
3. ENVIRONNEMENT DES MARCHES PUBLICS.....	20
3-1 CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE	20
3-2 CADRE INSTITUTIONNEL ET ORGANISATIONNEL.....	21
3-2-1 – <i>Les organes de passation des marchés publics</i>	21
3-2-2 – <i>Les organes de contrôle des marchés publics</i>	21
3-2-3 – <i>L'organe de régulation des marchés publics</i>	22
3-3 CADRE TECHNIQUE ET OPERATIONNEL	22

4. APPROCHE METHODOLOGIQUE.....	24
4-1 NORMES APPLICABLES A LA MISSION D'AUDIT DES MARCHES PUBLICS.....	24
4-2 METHODOLOGIE DE L'AUDIT DE CONFORMITE	24
4-3 CRITERES D'APPRECIATION DES INDICATEURS DE CONFORMITE	32
4-4 ÉCHANTILLONNAGE.....	35
5. RESULTATS DES TRAVAUX.....	38
5-1 MARCHES AUDITES (OU ECHANTILLONNES).....	38
5-2 OPINION SUR LE FONCTIONNEMENT ET LES CAPACITES DES ORGANES DE PASSATION ET DE CONTROLE.....	39
5-2-1 <i>Présentation des organes</i>	39
5-2-2 <i>Conformité des organes par rapport aux textes</i>	40
5-2-3 <i>Fonctionnement des organes</i>	40
5-2-4 <i>Capacités des membres des organes</i>	41
5-3 OPINION SUR L'UTILISATION DES RESSOURCES FINANCIERES QUI ECHAPPENT AU SYSTEME DE PASSATION DES MARCHES	43
5-4 OPINION SUR DIVERSES ASSERTIONS	43
5-4-1 <i>Opinion sur le respect des textes et des procédures par les organes de passation et de contrôle des marchés publics</i>	43
5-4-2 <i>Opinion sur les cas de non-conformité des procédures avec les prescriptions de la loi portant code des marchés publics et ses textes d'application</i>	47
5-4-3 <i>Opinion sur les procédures ayant fait l'objet de plaintes, sur le règlement desdites plaintes par l'autorité contractante ainsi que l'application des décisions rendues par l'ARMP</i>	47
5-4-4 <i>Opinion sur la pertinence et conformité au cadre juridique des avis de la DNCMP sur les marchés relevant de ses limites de compétence</i>	47
5-4-5 <i>Opinion sur l'adéquation du niveau d'exécution physique avec le niveau effectif de décaissement.</i>	48
5-4-6 <i>Opinion sur les situations d'attribution de marches passées par appel d'offre ouvert et la compétitivité des prix desdits marchés au niveau de chaque autorité contractante</i>	48
5-4-7 <i>Opinion sur la situation d'attribution de marchés passés par Appel d'Offres Restreints (AOR)</i> 48	
5-4-8 <i>Opinion sur la situation d'attribution de marchés passés en procédure de sollicitation de prix et la compétitivité des prix desdits marchés</i>	48
5-4-10 <i>Opinion sur la situation des avenants</i>	49
5-4-11 <i>Opinion sur le fractionnement des marchés et collusion de fournisseurs</i>	49
5-4-12 <i>Opinion sur la qualité des dossiers d'appel à concurrence</i>	50
5-4-13 <i>Opinion sur le rapport d'évaluation des offres et PV d'attribution provisoire</i>	50
5-4-14 <i>Opinion sur la notification des résultats d'attribution</i>	51
5-4-15 <i>Opinion sur la publication des avis dans les délais réglementaires</i>	51
5-4-16 <i>Opinion sur les avis de l'organe de contrôle compétent</i>	52
5-4-17 <i>Opinion sur la publication de l'avis d'attribution définitive</i>	52
5-5 EVALUATION DES AUTRES INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	53
5-5-1 <i>Respect des délais de passation des marchés</i>	55
5-5-2 <i>Respect des délais d'exécution des marchés</i>	57
5-6 SYNTHESE DES CONCLUSIONS DE L'AUDIT DE CONFORMITE DES MARCHES .57	

6.	CONSTATS GENERAUX	81
7.	ANALYSE DES RISQUES.....	83
8-	RECOMMANDATIONS.....	89
9-	PLAN DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS CORRECTIVES	91
10-	CONCLUSION GENERALE.....	95
11-	ANNEXE.....	96

DEFINITION DES SIGLES ET ABREVIATIONS

AOF	Attributions, Organisation et Fonctionnement
ARMP	Autorité de Régulation des Marchés Publics
BQ	Bonne Qualité
CCMP	Cellule de Contrôle des Marchés Publics
COE	Commission d’Ouverture et d’Evaluation
CPMP	Commission de Passation des Marchés Publics
DAO	Dossier d’Appel d’Offres
DC	Demande de Cotation
DRP	Demande de Renseignements et de Prix
DNCMP	Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics
DCMP	Délégué du Contrôle des Marchés Publics
ED	Entente Directe
EQ	Excellente Qualité
I	Insatisfaisant
MI	Modérément Insatisfaisant
MP	Modérément Performant
MQ	Mauvaise Qualité
NP	Non Performant
NC	Non Conforme
P	Performant
PRMP	Personne Responsable des Marchés Publics
PPMP	Plan de Passation des Marchés Publics

PTF	Partenaire Technique et Financier
SPM	Spécialiste en Passation de Marchés
S/PRMP	Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics
TdR	Termes de Référence
TP	Très Performant

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1: CRITERES D’APPRECIATION DES INDICATEURS DE CONFORMITE	32
TABLEAU 2: CRITERES D’APPRECIATION DES INDICATEURS DE CONFORMITE	33
TABLEAU 3: APPRECIATION DU DEGRE DE CONFORMITE DES PROCEDURES.....	34
TABLEAU 4: ÉCHANTILLONNAGE DES MARCHES SOUS REVUE/AUDIT DE CONFORMITE DES MARCHES DE L’UNIVERSITE DE PARAKOU, GESTION 2020.....	35
TABLEAU 5: REPARTITION DES MARCHES SOUS REVUE PAR TYPE DE PROCEDURE	38
TABLEAU 6: ÉVALUATION DES AUTRES INDICATEURS DE LA PERFORMANCE DE L'AUTORITE CONTRACTANTE.	53
TABLEAU 7: RESPECT DES DELAIS DE PASSATION DES MARCHES	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
TABLEAU 8: SYNTHESE DES CONCLUSIONS	57
TABLEAU 9: ANALYSE DES RISQUES DE PASSATION	84
TABLEAU 10: PRINCIPALES RECOMMANDATIONS	89
TABLEAU 11:PLAN D’ACTIONS	91

1. RESUME DES CONCLUSIONS

Les principaux résultats obtenus à l'issue de l'audit, se présentent ainsi qu'il suit :

1.1 DILIGENCE N°1 : LA REVUE DU CADRE JURIDIQUE DES MARCHES PUBLICS

Conformément aux TdR de la mission, la revue du cadre juridique des marchés publics a été faite notamment à travers le cadre légal, réglementaire et institutionnel.

Cette revue a permis de noter qu'il y a deux (02) textes qui sont applicables aux marchés sous revue durant l'année 2020. Il s'agit de la loi n° 2017-04 du 19 octobre 2017 et ses textes d'application, de la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en matière de passation des marchés.

Toutefois, les décrets d'application de la nouvelle loi ont été signés le 23 décembre 2020 et publiés au journal officiel de la République du Bénin, le 15 juin 2021 pour une partie et le 1^{er} juillet 2021 pour le reste.

De ce fait, nous avons deux périodes, à savoir les marchés sous revue du code d'octobre 2017 et ceux sous revue du nouveau code, pour compter du 29 septembre 2020.

Mais, dans la pratique, l'Université de PARAKOU n'a pas appliqué les dispositions du nouveau code des marchés pour les marchés conclus après le 29 septembre 2020 dans le cadre de la Gestion Budgétaire 2020 étant entendu que les différents décrets et les documents types d'application de cette loi n'étaient pas encore tous disponibles au 31 décembre 2020.

L'Autorité Contractante dispose en son sein des organes de passation et de contrôle des marchés publics, conformément aux prescriptions du code des marchés. Les deux organes fonctionnent de façon indépendante.

Ainsi, l'appréciation de cette diligence est **jugée performante**.

1.2 DILIGENCE N° 2 : L'APPRECIATION DE L'ORGANISATION ET DU FONCTIONNEMENT DES ORGANES NORMATIFS DE LA CHAÎNE DES MARCHES PUBLICS

L'Autorité Contractante dispose en son sein des organes de passation et de contrôle des marchés publics, conformément aux prescriptions du code des marchés. La fonction de passation des marchés publics est nettement séparée de la fonction de contrôle des marchés publics.

L'appréciation de l'organisation et du fonctionnement de ces organes normatifs de la chaîne des marchés publics au sein de l'Université de PARAKOU, est jugée moyennement satisfaisante. Plusieurs éléments d'insatisfaction méritent d'être relevés :

 Au niveau de la PRMP :

- La non-publication des procès-verbaux d'ouvertures des offres
- Le non-respect des critères d'évaluation prescrits dans les dossiers de consultation
- La non-publication des procès-verbaux d'attribution provisoire
- La non-notification de l'intention d'attribution aux soumissionnaires dont les offres ont été rejetées
- L'inobservance de la période d'attente suffisante
- La non-restitution systématique des garanties d'offres
- La mise en exécution de marchés avant l'enregistrement
- La non-publication de l'avis d'attribution définitive des marchés
- L'inexistence d'un système d'archivage des documents de passation des marchés.
- Absence de preuve de suivi de l'exécution des marchés

 Au niveau de la CCMP :

- Le défaut de revue a posteriori systématique des marchés passés par « Demande de Cotations »
- Le défaut de suivi de l'exécution des marchés

1.3 DILIGENCE N° 3 : L'APPRECIATION DE L'INTEGRITE ET DE LA TRANSPARENCE DU SYSTEME

L'intégrité et la transparence du système de passation des marchés de la mairie de PARAKOU a été appréciée à partir de quelques indicateurs dont :

- la publication du plan de passation des marchés contenant tous les marchés liés à la GESTION 2020 ;
- l'ouverture publique des plis et la participation des soumissionnaires ou de leurs représentants aux dites séances ;
- la signature des fiches d'ouverture par les soumissionnaires ou leurs représentants ;
- le paraphe des originaux des offres par les membres de la Commission d'Ouverture et d'Évaluation (COE) ;
- la publication du PV d'ouverture des plis
- la publication du procès-verbal d'attribution provisoire ;
- la notification de l'intention d'attribution aux soumissionnaires avec précision aux soumissionnaires dont les offres ont été écartées, du motif de rejet de leurs offres ;
- l'observance de la période d'attente après la notification de l'intention d'attribution.

Sur la base de l'appréciation globale de ces indicateurs, **l'intégrité et la transparence du système de passation des marchés publics au sein de l'Université de PARAKOU, a été jugée satisfaisante.**

Toutefois, certains indicateurs clés restent insatisfaits :

- la non signature des fiches d'ouverture des offres par les soumissionnaires ou leurs représentants ;
- la non-publication des procès-verbaux d'ouverture des offres, d'attribution provisoire
- l'inobservance dans certains cas de passation de marchés, de la période d'attente suffisante après la notification de l'intention d'attribution
- La non-publication des avis d'attribution définitive des marchés.

1.4 DILIGENCE N° 4 : LA COMPETENCE ET L'EXPERIENCE DES PERSONNES EN CHARGE DU SYSTEME DE PASSATION DES MARCHES

Les capacités, la compétence et l'expérience des membres des organes de passation et de contrôle des marchés de l'Université de PARAKOU ont été passées en revue.

Nous avons d'abord vérifié la conformité de la composition des différents organes par rapport aux textes en vigueur. Ensuite, nous avons examiné la compétence et l'expérience par rapport aux exigences des décrets portant attributions, organisation et fonctionnement des deux (02) organes. Il s'agit notamment des décrets n° 2018-225 et décret n° 2018-226 du 13 juin 2018.

Les documents de nomination auxquels nous avons eu accès sont :

- La note de service n°2502/R-UP/VR-AA/VR-RU/VR-CIPI/SG/AC/SRH/SA du 14 août 2020 portant nomination d'agents dans les organes de passation et de contrôle des marchés,
- La note de service n°0726/R-UP/VR-AA/VR-RU/VR-CIPI/SG/AC/SRH/SA du 27 avril 2021 portant affectation et nomination d'agents dans la cellule de contrôle des marchés publics.

Ces documents auxquels le consultant a eu accès, ne couvrent pas la totalité de la période sous revue. Le consultant ne peut donc pas se prononcer sur la mise en place formelle des différents organes de la chaîne de commande publique au sein de l'Université de Parakou durant la période sous revue. Toutefois, au cours de la mission, le consultant a constaté l'effectivité des deux organes au sein de l'Université de Parakou : la PRMP et la CCMP.

La fonction de PRMP est assurée par Monsieur Dossou Gilbert KODJORI qui est assisté par Monsieur Jacques BIAOU.

La cellule de contrôle est dirigée par Monsieur IMOROU Mohamadou, Administrateur de grade A1-5

La fonction de la PRMP est clairement séparée de celle de la CCMP, dans la conduite des procédures de passation des marchés publics.

La vérification de la compétence des membres des organes a été faite à travers quelques indicateurs clés :

- Le respect des textes et procédures de passation des marchés ;
- La maîtrise du délai de passation des marchés (assurer l'approbation des marchés dans le délai de validité des offres) ;
- Le fonctionnement des organes de passation de marchés ;
- La qualité des documents de passation de marchés produits ;
- L'archivage adéquat des documents de passation de marchés.

Sur la base de l'appréciation globale de ces indicateurs, **la compétence et l'expérience des personnes en charge du système de passation des marchés au sein de l'Université de PARAKOU, a été jugée moyennement satisfaisante.** Les éléments d'insatisfaction relevés méritent que des efforts soient faits sur les points suivants :

- La non-publication des procès-verbaux d'ouvertures des offres
- Le non-respect des critères d'évaluation prescrits dans les dossiers de consultation
- La non-publication des procès-verbaux d'attribution provisoire
- La non-notification de l'intention d'attribution aux soumissionnaires dont les offres ont été rejetées
- L'inobservance de la période d'attente suffisante
- La non-restitution systématique des garanties d'offres
- La mise en exécution de marchés avant l'enregistrement
- La non-publication de l'avis d'attribution définitive des marchés
- L'inexistence d'un système d'archivage des documents de passation des marchés.
- Absence de preuve de suivi de l'exécution des marchés

1.5 DILIGENCE N° 5 : LA TENUE ET LA CONSERVATION DES DOSSIERS ET DOCUMENTS RELATIFS AUX TRANSACTIONS ET A LA GESTION DES MARCHES

L'appréciation de la tenue et de la conservation des dossiers et documents des différentes étapes de la passation des marchés sous revue a été effectuée. Notamment à travers la tenue à jour des différents registres et la mise en place d'un système d'archivage physique et numérique.

L'Université de PARAKOU ne dispose pas d'un local dédié à l'archivage. Elle ne dispose pas non plus d'un archiviste dédié. Les dossiers de marchés sont contenus dans des sous-chemises dossiers dans divers locaux servant de bureaux ou magasins.

Le système d'archivage des documents de passation des marchés au sein de l'Université de PARAKOU **est jugé insatisfaisant.**

Par ailleurs, l'évaluation de la performance du système de classement et d'archivage mis en place au sein de l'autorité contractante a été faite comme suit :

➤ **Définition des critères**

Tenue et conservation de la documentation relative à la commande publique	Sous-critères			Note moyenne arrondie à l'unité proche	Opinion
	Classement (mise en ordre des documents sur la base des critères préétablis)	Archivage physique (conservation et stockage des documents papier)	Archivage électronique (conservation et stockage des documents numériques)		
Echelle de notation en fonction du risque couru par l'autorité contractante	1 = Mode de classement très satisfaisant	1 = Système d'archivage physique très satisfaisant	1 = Système d'archivage électronique très satisfaisant	1	Performance totalement satisfaisante
	2 = Mode de classement satisfaisant	2 = Système d'archivage physique satisfaisant	2 = Système d'archivage électronique satisfaisant	2	Performance satisfaisante
	3 = Mode de classement moyennement satisfaisant	3 = Système d'archivage physique moyennement satisfaisant	3 = Système d'archivage électronique moyennement satisfaisant	3	Performance moyennement satisfaisante
	4 = Mode de classement insatisfaisant	4 = Système d'archivage physique insatisfaisant	4 = Système d'archivage électronique insatisfaisant	4	Performance non satisfaisante
	5 = Très mauvais mode de classement	5 = Très mauvais système d'archivage physique	5 = Absence d'archivage électronique	5	Très mauvaise performance

➤ **Evaluation de la performance du système de classement et d'archivage**

Tenue et conservation de la documentation relative à la commande publique	Sous-critères		
	Classement	Archivage physique (étant fonction du taux global d'exhaustivité)	Archivage électronique
Note attribuée	4	4	4
Note totale des 3 sous-critères	12		
Note moyenne arrondie à l'unité proche	4		
Opinion correspondante	Performance non satisfaisante		

1.6 DILIGENCE N° 6 : L'EVALUATION DU DISPOSITIF DE GESTION ET DE SECURISATION DES BIENS ACQUIS

Il s'agit ici de s'assurer de l'efficacité du système de contrôle interne afférent à la gestion des biens durables et consommables. Dans le cadre de notre mission, nous avons vérifié d'une part la bonne application des instructions et règles liées à la gestion des stocks et des immobilisations de l'université de PARAKOU et d'autre part, la conformité des directives données et des actions entreprises avec les dispositions légales et réglementaires. Toutefois, certaines fournitures achetées sont directement installées sur les sites des bénéficiaires. Les observations se résument ainsi qu'il suit :

1.6.1 Propos du dispositif de gestion des biens acquis

Nos diligences ont pu nous prouver que le système mis en place pour la gestion des fournitures et biens acquis fonctionne assez bien. Nous avons par contre noté qu'il manque de traçabilité pour lier et reconstituer les données relatives à la répartition des fournitures et les différentes commandes.

Une autre étape du dispositif consiste à s'assurer que le stock restant dans les magasins est bien géré et sécurisé. L'observation physique faite dans le cadre de nos travaux, révèle un bon rangement des articles avec le respect de la distance de sécurité.

En conclusion, nous avons noté que le dispositif de gestion des biens acquis **est moyennement satisfaisant**.

1.6.2 A propos du dispositif de sécurisation de ces biens

Nos visites dans le magasin de l'Université de Parakou nous ont permis de constater que le stock restant est non négligeable. Des dispositions sont prises également en vue de la sécurisation de ces stocks. Pour ce faire, des agents de sécurité privés sont mis à contribution pour la protection des magasins toujours en activité. Aucun incident, en l'occurrence de vol, n'est survenu depuis leur prise de fonction.

En conclusion, nous avons noté que le dispositif de sécurisation des biens acquis **est moyennement satisfaisant**.

1.7 DILIGENCE N° 7 : LA REVUE DE LA PASSATION DES MARCHES

Les processus de passation des vingt-et-un (21) marchés objet de la revue ont été vérifiés conformément aux textes en vigueur et aux normes établies. Cette revue a été effectuée à travers plusieurs indicateurs depuis la planification du marché, en passant par le déroulement de la passation du marché et le suivi de l'exécution du contrat signé.

L'appréciation globale du déroulement de toutes les procédures de passation des marchés au niveau de l'Université de PARAKOU est jugée moyennement satisfaisante.

Les éléments d'insatisfaction suivants ont été relevés et méritent que des efforts soient faits pour l'amélioration du système :

- La non-publication des procès-verbaux d'ouvertures des offres et procès-verbaux d'attribution provisoire ;
- la non signature des fiches d'ouverture des offres par les soumissionnaires ou leurs représentants ;
- La non-publication des avis d'attribution définitive des marchés ;
- La non-restitution systématique des garanties d'offres après l'attribution des marchés ;
- La mise en exécution de certains marchés avant leur enregistrement ;
- Le non-respect des critères d'évaluation prescrits dans les dossiers de consultation ;
- La non-notification de l'intention d'attribution aux soumissionnaires dont les offres ont été rejetées ;
- L'archivage inadéquat des documents de passation des marchés.

RESUME DE L'OPINION GLOBALE DE L'AUDITEUR

N°	Désignation	Opinions
01	Le cadre juridique des marchés publics de l'Université de PARAKOU	Performant
02	Appréciation de l'organisation et du fonctionnement des organes normatifs de la chaîne des marchés publics de l'Université de PARAKOU	Moyennement Satisfaisante
03	Appréciation de l'intégrité et de la transparence du système de passation des marchés publics au sein de l'Université de PARAKOU	Satisfaisante
04	La compétence et l'expérience des personnes en charge du système de passation des marchés publics au sein de l'Université de PARAKOU	Moyennement Satisfaisante
05	La tenue et la conservation des dossiers et documents relatifs aux transactions et à la gestion des marchés publics au sein de l'Université de PARAKOU	Insatisfaisante
06	Dispositif de gestion et de sécurisation des biens acquis au sein de l'Université de PARAKOU	Modérément Satisfaisante
07	La revue de la passation des marchés dans le cadre de la gestion des ressources liées à la GESTION 2020 au sein de l'Université de PARAKOU	Moyennement Satisfaisante
Opinion globale de la performance de la passation des marchés		Modérément Performant

2. CONTEXTE DE L'INTERVENTION ET OBJECTIFS DE LA MISSION

2-1 JUSTIFICATION DE LA MISSION

La transposition des directives 4 et 5 de l'UEMOA sur les marchés publics dans la législation béninoise a permis de distinguer à chaque niveau du système des marchés publics, les différents organes avec leurs compétences spécifiques et les responsabilités qui y sont liées (organes de passation, organes de contrôle et organe de régulation). Cette réforme qui aligne le système des marchés publics béninois sur les meilleures pratiques internationales en la matière, comporte d'importantes innovations en ce qu'elle rationalise le contrôle a priori, renforce l'encadrement des régimes dérogatoires, responsabilise davantage les autorités contractantes et systématise le contrôle a posteriori.

Au plan institutionnel, l'adoption et la promulgation de la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics consacre la création de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) sous forme d'autorité administrative indépendante, dotée de la personnalité morale et jouissant de l'autonomie administrative et financière, distincte de l'entité centrale de contrôle de la passation des marchés, en l'occurrence la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics (DNCMP).

En effet, aux termes des dispositions du décret n° 2020-595 du 23 décembre 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement de l'ARMP, celle-ci a, entre autres, pour missions : l'assistance des autorités nationales compétentes dans le cadre de la définition des politiques et de l'élaboration de la réglementation en matière de la commande publique, la formation des acteurs et le développement du cadre professionnel, la mise en œuvre des procédures d'audits techniques indépendants de la commande publique ainsi que la sanction des irrégularités constatées et le règlement non juridictionnel des litiges nés à l'occasion de la passation de la commande publique.

A ce titre, l'ARMP est tenue de faire réaliser, à la fin de chaque exercice budgétaire, un audit technique indépendant en vue de contrôler et de suivre la mise en œuvre de la réglementation en matière de passation, d'exécution et de contrôle des marchés.

C'est dans ce cadre que l'ARMP, à la suite des missions d'audit des années 2018 et 2019, a envisagé de faire réaliser des audits indépendants des marchés publics passés par les autorités contractantes au titre de l'exercice budgétaire 2020.

2-2 OBJECTIFS DE LA MISSION ET RESULTATS ATTENDUS

Telle que définie dans les termes de référence, la mission d'audit faisant objet du présent rapport a pour objet de vérifier la régularité des processus de passation, d'exécution et de contrôle des marchés publics conclus entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2020, afin de mesurer le degré de respect, par les autorités contractantes, les autorités approbatrices, et les organes de contrôle des marchés publics, des dispositions et procédures édictées par la réglementation relative aux marchés publics.

De façon spécifique, la mission d'audit des marchés publics devra permettre, pour chacun des marchés passés dans la période sous revue, de :

- ✚ vérifier que la procédure suivie est conforme aux dispositions applicables ;
- ✚ identifier les cas de passation des marchés non conformes à la réglementation en vigueur, pour les marchés de travaux, de fournitures et de services ;
- ✚ mettre l'accent sur la pratique de fractionnement des dépenses, ainsi que l'usage des appels d'offres restreints et des avenants.
- ✚ évaluer si l'autorité contractante a un dispositif de contrôle interne adéquat et efficace et si ledit système de contrôle permet d'assurer que :
 - la procédure de passation des marchés suivie est conforme à la réglementation, et si elle est mise en œuvre de manière efficace et dans les délais raisonnables,
 - les paiements sont effectués uniquement pour les dépenses éligibles et pour les travaux, fournitures et services réellement effectués et réceptionnés,
- ✚ procéder à la comparaison des dépenses réellement effectuées, par rapport aux dispositions contractuelles des marchés concernés, afin de vérifier si les fonds ont été utilisés aux fins prévues,
- ✚ exprimer une opinion sur la qualité de l'exécution des contrats, incluant les aspects techniques et financiers, la réalisation physique ainsi que le caractère compétitif des prix,
- ✚ faire des recommandations sur l'amélioration du système de passation, de gestion et de suivi des marchés ainsi que sur le système d'archivage de toute la documentation relative aux marchés publics.

Les principaux résultats attendus de la mission d'audit sont la production des rapports de conformité et de matérialité.

2-3 DEROULEMENT DE LA MISSION

En vue de la réalisation et de l'atteinte des objectifs de la mission, plusieurs démarches et diligences ont été menées ; il s'agit de :

- la demande et la délivrance par l'ARMP d'un mandat d'intervention ;
- l'obtention d'une séance de prise de contact et de démarrage de la mission avec les acteurs de passation et de contrôle des marchés de l'Université de PARAKOU;

- l'obtention auprès de l'ARMP de la liste de tous les marchés passés dans le cadre de la gestion budgétaire 2020 ;
- la demande auprès de l'Université de PARAKOU de toutes les pièces relatives aux différentes procédures des marchés passés dans le cadre de la GESTION 2020 au titre de la période sous revue ;
- le traitement de la population de marchés par type de marché et par procédure ;
- la revue des procédures de passation de marchés pour l'échantillon retenu conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics (Loi n° 2017-04 du 19 Octobre 2017 et Loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020 et leurs textes d'application) ;
- l'appréciation de l'organisation de l'Autorité Contractante pour la gestion des marchés conformément à la réglementation applicable ;
- l'analyse de l'exécution diligente des marchés sélectionnés dans le cadre de la présente revue ;
- la vérification de la preuve de paiement ainsi que l'appréciation du délai de paiement des prestataires ;
- la restitution des résultats d'audit de conformité ;
- la réception et le recueil des observations de l'autorité contractante suite à la séance de restitution des résultats d'audit de conformité ;
- l'élaboration des rapports provisoires d'audit de conformité prenant en compte les contre-observations de l'autorité contractante parvenues par mail ;
- la finalisation du rapport provisoire d'audit prenant en compte les contre observations de l'Université de PARAKOU.

2-4 DIFFICULTES RENCONTREES

Au cours de la mise en œuvre des diligences dans le cadre de l'audit des marchés de l'Université de PARAKOU, la principale difficulté rencontrée est relative au délai très court imparti pour la réalisation de la mission vu le nombre de marchés à contrôler et les diligences à faire ainsi que la défaillance du système de classement. Le consultant souhaiterait qu'il en soit tenu compte pour des missions futures.

3. ENVIRONNEMENT DES MARCHES PUBLICS

3-1 CADRE LEGAL ET REGLEMENTAIRE

La revue du cadre légal et réglementaire des marchés publics passe par la revue des textes applicables aux marchés publics sur la période sous revue.

A cet effet, le groupement BELMAG SARL et EVEREST EXPERTISES ASSOCIEES a procédé dans un premier temps à une revue documentaire de l'ensemble des textes qui sont en vigueur en République du Bénin et applicables aux activités de passation de marchés publics.

De cette analyse, il ressort que durant la période allant du 1^{er} janvier au 28 septembre 2020, le texte en vigueur et applicable aux marchés publics au Bénin est la loi n° 2017-04 du 19 octobre 2017 portant code des marchés publics et ses textes d'application.

Il convient de faire observer que dans le cadre des réformes des finances publiques, le Gouvernement a initié et introduit au parlement qui l'a voté, un nouveau code des marchés publics en sa séance du 30 juillet 2020.

Toutefois, ce n'est que le 29 septembre 2020, que la nouvelle loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020 a été promulguée par le Chef de l'État. Dans le même sens, il faudra attendre le 23 décembre 2020 pour que les décrets d'application de la nouvelle loi soient signés et publiés au journal officiel le 15 juin 2021 pour une partie et le 1^{er} juillet 2021 pour le reste.

Ainsi, il est aisé de noter que jusqu'au 23 décembre 2020, c'est la nouvelle loi qui devra être appliquée par les autorités contractantes. Car elle a abrogé le code précédent de 2017 en son article 133. Puis a disposé des modalités de gestion des procédures de passation des marchés avant l'entrée en vigueur de la nouvelle loi (article 131 du code de 2020).

En conclusion, le nouveau code des marchés publics de 2020 est entré en vigueur depuis le 29 septembre 2020, date de sa promulgation et publié au Journal officiel le 1er décembre 2020. Mais faute de la prise des décrets d'application, et pour ne pas être dans un vide juridique, cette loi devra être mise en œuvre par les autorités contractantes sur la base des anciens décrets dans leurs stipulations qui ne sont pas contraires aux dispositions de la nouvelle loi.

De ce fait, nous aurons deux (02) catégories de marchés sous revue : (i) Les marchés soumis à la loi n° 2017-04 du 19 octobre 2017 et ses textes d'application et les marchés passés dans le cadre de la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020.

En son article 07, le code énonce les principes fondamentaux devant guider toute commande publique comme suit :

- a) l'économie et efficacité du processus d'acquisition ;
- b) la liberté d'accès à la commande publique ;

- c) l'égalité de traitement des candidats et soumissionnaires;
- d) la transparence des procédures ;
- e) la reconnaissance mutuelle.

3-2 CADRE INSTITUTIONNEL ET ORGANISATIONNEL

Le cadre institutionnel des marchés publics au Bénin est régi d'une part par les dispositions de la loi n° 2017-04 du 19 octobre 2017 en ses articles 10 à 22 et des décrets n° 2018-223, n° 2018-224 et n° 2018-225 du 13 juin 2018 pour les marchés sous revue du code des marchés publics de 2017.

Pour les marchés sous revue de la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020, ce cadre institutionnel est régi par les dispositions des articles 10 à 22 de cette loi et des décrets n° 2020-595, n° 2020-596, n° 2020-597 et n° 2020-598 du 23 décembre 2020.

En application de ces dispositions, il est institué des organes de passation des marchés publics, des organes de contrôle des marchés publics et un organe de régulation.

3-2-1 – Les organes de passation des marchés publics

La Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) est le mandataire de l'autorité contractante qui est chargé de mettre en œuvre les procédures de passation et d'exécution des marchés publics. Il est la personne habilitée à signer le marché au nom de l'Autorité Contractante.

Pour les marchés régis par la loi n° 2017-04 du 19 octobre 2017 portant code des marchés publics, une commission de passation des marchés publics (CPMP) est placée auprès de la PRMP et l'assiste dans l'exécution de sa mission.

S'agissant des marchés régis par la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics, une Commission d'Ouverture et d'Evaluation (COE), qui est une commission ad'hoc, est mise en place pour assister la PRMP dans la conduite de chaque procédure de passation des marchés. La COE assiste également la PRMP dans l'exécution de sa mission.

3-2-2 – Les organes de contrôle des marchés publics

Il s'agit de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics (DNCMP) et de la Cellule de Contrôle des Marchés Publics (CCMP).

La Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics (DNCMP) est une direction placée sous la tutelle du Ministre en Charge des Finances. Elle est l'organe central de contrôle de la commande publique avec ses démembrements départementaux que sont les Directions Départementales de Contrôle des Marchés Publics (DDCMP).

Pour la Cellule de Contrôle des Marchés Publics (CCMP), il s'agit d'une entité créée auprès de chaque Autorité Contractante. Ainsi, pour chaque Autorité contractante, l'ensemble des

opérations de passation de marchés dont les montants sont dans la limite de sa compétence, sont soumis pour avis de conformité à la CCMP.

3-2-3 – L'organe de régulation des marchés publics

Il s'agit de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP). L'ARMP est une entité administrative indépendante.

Elle est l'organe de régulation de la commande publique et est rattaché à la Présidence de la République. Elle est dotée de la personnalité juridique et jouit d'une autonomie de gestion administrative et financière.

3-3 CADRE TECHNIQUE ET OPERATIONNEL

Le cadre technique et opérationnel sera décrit à travers les différentes procédures établies et les outils de mise en œuvre desdites procédures.

Les différentes procédures établies par le code des marchés publics et mises en œuvre dans le cadre des marchés de la GESTION 2020 au niveau de l'Université de PARAKOU s'établissent comme suit :

- l'Appel d'Offres Ouvert (AOO) ;
- la Demande de Renseignement et de Prix (DRP) ;
- la Demande de cotations (DC),

L'Appel d'Offres Ouvert (AOO) est une procédure de passation des marchés publics par laquelle l'administration choisit librement son cocontractant après une mise en concurrence préalable des candidats.

La demande de renseignements et de prix (DRP) et la demande de cotation (DC) constituent des procédures de sollicitation de prix et sont applicables aux marchés dont les montants prévisionnels hors taxes sont inférieurs aux seuils de passation des marchés mais supérieurs au seuil de dispense.

Les DRP s'appliquent aux marchés dont le montant prévisionnel hors taxes est inférieur aux seuils de passation des marchés et supérieur ou égal à 10.000.000 FCFA.

Les demandes de cotation s'appliquent aux procédures dont le montant prévisionnel hors taxes est inférieur à 10.000.000 FCFA et supérieur ou égal à 2.000.000 FCFA pour les marchés soumis à la loi n° 2017-04 du 19 octobre 2017 portant code des marchés publics et à 4.000.000 FCFA pour les marchés soumis à la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020.

Les achats qui relèvent du seuil de dispense sont des achats dont les montants prévisionnels hors taxes sont plafonnés à 2.000.000 FCFA pour les marchés soumis à la loi n° 2017-04 du 19 octobre

2017 portant code des marchés publics et à 4.000.000 FCFA pour les marchés soumis à la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020. Pour ces achats, les procédures peuvent se conduire sur simple facture après consultation de trois (03) entrepreneurs, fournisseurs et prestataires de service.

Les outils de mise en œuvre des procédures sont les documents types mis à la disposition des Autorités Contractantes par l'ARMP. Il s'agit dans le cas d'espèce des marchés de la mairie de PARAKOU, du dossier type de Demande de Cotations, de Demande de Renseignement et de Prix et Dossier d'Appel d'Offres figurant sur le site de l'ARMP.

Il convient aussi de parler des autres outils de planification et de mise en œuvre des différentes procédures de passation des marchés notamment du Système Intégré de Gestion des Marchés Publics (SIGMAP). Il est un outil de traçabilité du circuit de gestion du processus de passation et d'exécution des marchés publics. Il constitue un système de collecte, d'information et de planification des différents processus de passation des marchés.

En effet, par la circulaire n° 2020-02/PR/ARMP/SP/DRAJ/SRR/SA du 30 janvier 2020, l'ARMP a fixé tous les documents à publier de manière obligatoire par tous les acteurs du système de la commande publique en République du Bénin. Il est ainsi exigé à toutes les autorités contractantes, de publier à travers le SIGMAP, le Plan de Passation des Marchés Publics (PPM), les avis d'appel à concurrence, les dossiers d'appel à concurrence, les rapports d'analyse, l'avis d'attribution provisoire et définitive des marchés ainsi que la page de garde des contrats.

4. APPROCHE METHODOLOGIQUE

4-1 NORMES APPLICABLES A LA MISSION D'AUDIT DES MARCHES PUBLICS

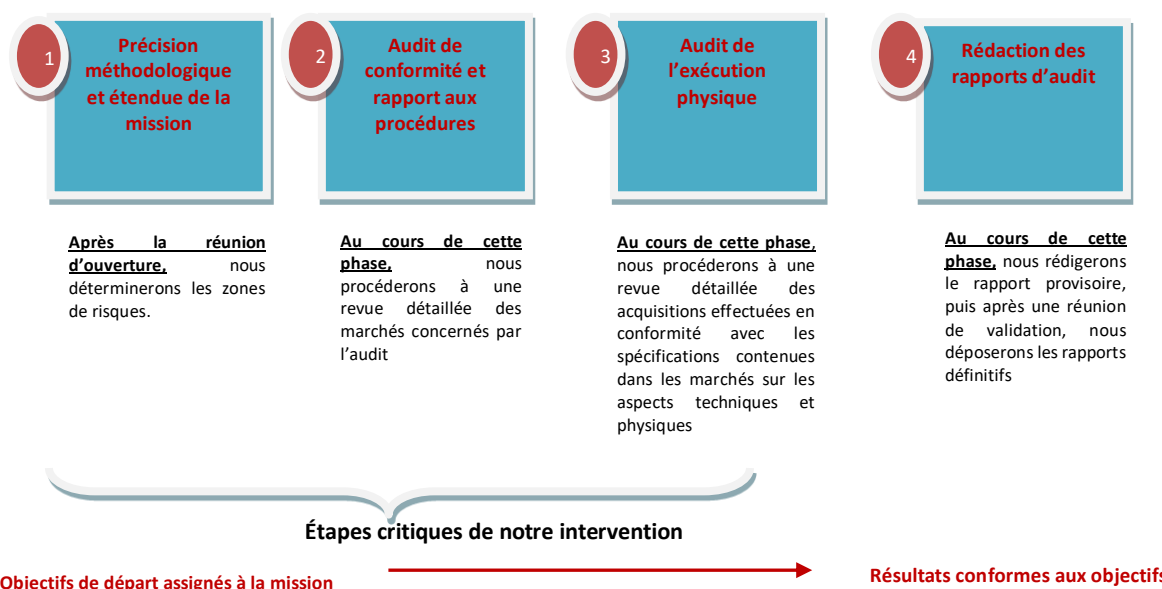
La présente mission d'audit a été conduite en conformité avec les dispositions de la loi n° 2017-04 du 19 octobre 2017 portant code des marchés publics ainsi que celles de la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020 et leurs textes d'application.

En plus de l'ensemble de ces dispositions, le cabinet a fait usage des normes édictées dans les directives ou règlements relatifs à la passation des marchés des différents partenaires techniques et financiers, notamment le règlement de la banque mondiale de 2016 de même que les Règles et procédures pour l'acquisition des biens et travaux et pour l'utilisation des consultants de la BAD en tant que de besoin.

L'ensemble des marchés sous revue ont été soumis au règlement dispositions de la loi n° 2017-04 du 19 octobre 2017 portant code des marchés publics ainsi que celles de la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020 et leurs textes d'application.

4-2 METHODOLOGIE DE L'AUDIT DE CONFORMITE

Pour la conduite de la mission d'audit de conformité, le groupement BELMAG SARL et EVEREST EXPERTISES ASSOCIEES a utilisé une approche déclinée en quatre (04) étapes avec des livrables partiels soumis aux observations des responsables de la chaîne des marchés de la mairie de PARAKOU. Le schéma synoptique de cette partie se présente comme suit :



1^{ère} PHASE : PRECISIONS METHODOLOGIQUES ET ETENDUE DE LA MISSION

Cette phase préliminaire conditionne la réussite de la mission et a pour finalités de :

- confirmer notre compréhension des objectifs, de l'étendue de la mission et des attentes de l'ARMP (commanditaire) ;
- élaborer et faire valider la note méthodologique des marchés à auditer au titre de l'année 2020 relative à la gestion des ressources de la GESTION BUDGETAIRE 2020 ;
- établir et faire valider l'échantillon des marchés publics à auditer au titre de 2020 de la gestion des ressources de la GESTION BUDGETAIRE 2020 ;
- mieux appréhender les difficultés d'ordre pratique et proposer des approches de solutions pour l'efficacité ;
- Permettre aux différentes structures et à l'ARMP de mieux s'organiser pour la mission.

Les étapes de cette phase sont énumérées ci-après :

- réunion de cadrage avec l'ARMP ;
- prise de contact et collecte préliminaire des données ;
- élaboration de la note méthodologique des marchés à auditer ;
- élaboration d'une feuille de route d'audit et préparation des outils de mission ;

ETAPE 1 : REUNION DE CADRAGE AVEC L'ARMP

Après les formalités d'enregistrement du marché et l'émission de l'ordre de service de démarrage, le chef de mission du Cabinet a saisi l'ARMP pour la tenue d'une réunion de prise de connaissance et de cadrage. Cette activité a été l'occasion de présenter les différents experts du cabinet et d'échanger sur les objectifs et l'étendue de la mission ainsi que les attentes du commanditaire à l'égard de la mission.

Au cours de cette réunion, il nous a été recommandé de nous rapprocher des autorités contractantes pour entrer en possession des listes de marchés passés par les différentes structures dans le cadre de la gestion des ressources de la GESTION 2020 au titre de l'année 2020 et de celle des points focaux. Nous avons fait établir également un mandat pour l'introduction auprès des différentes structures ayant passé des marchés dans le cadre de la GESTION 2020.

ETAPE 2 : PRISE DE CONTACT ET COLLECTE DES DONNEES

Au terme de cette réunion de cadrage et une fois les autorités contractantes avisées, les experts du cabinet, munis des lettres d'introduction, ont pris contact avec les personnes clés de la chaîne de passation des marchés publics au niveau de l'Université de PARAKOU. A ce titre, le groupement a mobilisé le chef de mission, le spécialiste en passation des marchés, les deux (02) auditeurs

confirmés qui se sont organisés en quatre (04) équipes soutenues de personnel d'appui.

Les tâches exécutées ont consisté à :

- présenter les experts du cabinet et les auditeurs directement affectés à l'Université de PARAKOU et à la PRMP/Université de PARAKOU ;
- entretenir les responsables de ces structures à auditer sur les objectifs, les résultats attendus et les conditions de succès de la mission ;
- attirer l'attention sur les diligences à accomplir dans la préparation des documents et informations nécessaires à l'exécution de la mission ;
- recueillir des informations sur le dispositif institutionnel et organisationnel, ainsi que d'autres données pertinentes relatives au département ministériel à auditer ;
- faire une revue des données collectées par l'ARMP sur les marchés passés ;
- apprécier l'existence des pièces demandées au préalable par l'ARMP et nécessaires pour la mission sur le terrain.

A terme, ces prises de contact organisées en prélude au démarrage de la mission proprement dite sur le terrain, nous ont permis de disposer des premières informations sur le dispositif institutionnel et d'autres données pertinentes relatives aux différentes structures et la complétude des dossiers relatifs aux marchés passés et dont la liste a été communiquée à l'ARMP. Elles ont également permis de mieux familiariser l'équipe d'audit avec les spécificités de l'Autorité Contractante afin de mieux formuler des feuilles de route d'audit détaillées par type ou catégorie de marché à auditer.

ETAPE 3 : ELABORATION DE LA NOTE METHODOLOGIQUE DES MARCHES A AUDITER

Sur la base de la liste des marchés reçus de l'Autorité contractante et ajustée sur le terrain en collaboration avec la PRMP au cours de l'étape 2 ci-dessus décrite, nous avons élaboré la note méthodologique de la mission. Cette note s'est strictement basée sur les exigences des TdRs.

ETAPE 4 : ELABORATION D'UNE FEUILLE DE ROUTE D'AUDIT ET PREPARATION DES OUTILS DE MISSION

Une fois les listes des marchés à auditer finalisées, un programme de travail a été élaboré. Il a fourni toutes les explications utiles et l'ordonnement des tâches de contrôle à effectuer (cahiers de charges de chaque auditeur) sur le terrain (phases 2 et 3), a fixé les délais impartis à chaque tâche sur le terrain (phases 2 et 3) et à l'ensemble de la mission, les affectations d'experts confirmés et juniors. Ce programme a été conçu afin de mieux conduire les travaux de manière efficace et efficiente.

Les outils de travail ci-après ont été conçus et mis à la disposition des auditeurs après une séance

de formation :

- **Outil n° 1** : Le tableau statistique des pièces nécessaires à la mission *[pour déterminer le taux d'incomplétude des dossiers communiqués par l'autorité contractante]* ;
- **Outil n° 2** : Le guide de contrôle de conformité de l'organisation et du fonctionnement des organes de passation et de contrôle qui indique de façon exhaustive les irrégularités possibles liées à l'organisation et au fonctionnement des organes prévus par les textes en vigueur ;
- **Outil n° 3** : les fiches d'audit par mode de passation indiquant de façon exhaustive tous les cas possibles de non-conformités à vérifier par l'auditeur pour chaque mode de passation en référence au code des marchés publics en vigueur au titre de la période sous revue ;

Ces fiches ont été établies pour chaque marché audité. Elles ont servi de base à une analyse de tendance ainsi qu'à la déduction de statistiques pertinentes pour fonder notre opinion finale sur la gestion des marchés.

- **Outil n° 4** : Le guide d'audit des marchés publics élaboré et édité dans le cadre du devis-programme de croisière 2019-2020 de l'Unité de Gestion et de la Réforme du système de gestion des finances publiques (UGR) financé par l'Union Européenne ;
- **Outil n° 5** : Le guide de contrôle de la matérialité physique.
- **Outil n° 6** : Le modèle de fiche de restitution faisant ressortir les anomalies et les contre-observations des autorités contractantes ;

2EME PHASE : AUDIT DE CONFORMITE PAR RAPPORT AUX PROCEDURES

Le groupement BELMAG SARL et EVEREST EXPERTISES ASSOCIEES a conduit l'audit des marchés publics de différentes autorités contractantes au titre de la Gestion Budgétaire 2020 sur la base des normes internationales d'audit, des lois n° 2017-04 du 19 octobre 2017 et n° 2020-26 du 29 septembre 2020 ainsi que leurs différents textes d'application ainsi qu'aux normes de revue a posteriori de la Banque mondiale (Cadre de passation des marchés, version de juillet 2016) appuyé par les exigences des termes de référence (TdR) .

Pour cette 2^e phase de la mission, l'équipe des auditeurs confirmés, sous la coordination du chef de mission est renforcée le cas échéant, par un personnel d'appui aux compétences et expériences diversifiées.

Deux (02) étapes sont prévues pour obtenir les résultats attendus.

- **Etape 1** : examen de la conformité de l'organisation en matière de passation, d'exécution et de contrôle des marchés publics

- **Etape 2** : revue des procédures de passation des marchés publics

ETAPE 1 : EXAMEN DE LA CONFORMITE DE L'ORGANISATION DE L'UNIVERSITE DE PARAKOU EN MATIERE DE PASSATION, D'EXECUTION ET DE CONTROLE DES MARCHES PUBLICS

L'outil n° 2 à savoir le guide de contrôle de conformité de l'organisation et du fonctionnement des organes de passation et de contrôle a été utilisé ici.

Les principales tâches à exécuter sont :

- Vérifier la mise en place des différents organes requis ;
- Vérifier la capacité et la fonctionnalité des différents organes de contrôle et de passation des marchés publics ;
- Vérifier la régularité des contrôles a priori ;
- Identifier les dysfonctionnements organisationnels ;
- Vérifier l'effectivité de la séparation des fonctions de passation et de contrôle des marchés publics ;
- Formuler des recommandations sur l'organisation et le fonctionnement des différents organes en charge des marchés publics (PRMP, CCMP, CPMP) ;
- Évaluer la performance de chaque structure en matière de passation de marchés publics.

Questionnaires d'audit destinés aux différents organes de passation et de contrôle des marchés publics

Ils permettent de collecter des informations sur l'organisation, le fonctionnement et les activités exécutées sur la base des textes en vigueur. Ceci permettra de procéder à un diagnostic approfondi desdits organes.

ETAPE 2 : REVUE DES PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS

La revue des procédures de passation des marchés sera réalisée sur contrôle de pièces c'est-à-dire des dossiers des marchés. Des **fiches d'audit** spécialement conçues, seront remplies pour chaque marché (outil n° 3) à partir du **guide d'audit des marchés** (outil n° 4).

De façon générale, ces fiches appuyées de la cartographie des risques d'anomalies possibles, permettront aux experts d'apprécier les procédures de passation, d'exécution et contrôle des marchés attribués.

Sur l'ensemble des marchés communiqués par l'ARMP au titre de l'exercice budgétaire GESTION

2020 et des éventuels marchés obtenus au niveau de l’autorité contractante, des tests seront menés par rapport à la traçabilité de chaque marché, de l'expression du besoin jusqu'au suivi de l'exécution du marché, en passant par la planification et la préparation de l'appel d'offres, l'ouverture et l'évaluation des offres, la signature, l'approbation et la notification du marché.

- Les domaines à couvrir par la revue des procédures sont :
- vérifier la conformité de la procédure de passation des marchés sur la base de la liste obtenue et validée par l'ARMP (principes de la commande publique au Bénin, publicité préalable, dossier de consultation, validité de la méthode de passation choisie, couverture budgétaire, rapports d'évaluation des offres, traitement des plaintes, délais de passation des marchés publics, délais de publication des attributions, contenu des contrats signés avec les titulaires des marchés, délais de paiement, respect des délais d'exécution, respect des procédures de réception, établissement de décomptes généraux et définitifs, respect des délais de paiement (phases administrative et comptable) en comparaison avec les dispositions spécifiques du marché et des normes applicables) ;
- examiner la conformité des avis des organes de contrôle, avec la réglementation ;
- analyser le respect de certaines dispositions particulièrement importantes des lois portant code des marchés publics (inscription préalable des marchés dans les plans de passation des marchés publics et avis généraux de passation de marchés, attribution des marchés conformément aux critères préalablement édictés et annoncés dans les dossiers de consultation publiés, non fractionnement de marchés, conditions préalables de mise en concurrence, réponses aux demandes d'éclaircissement des candidats, traitement des plaintes des soumissionnaires, approbation des marchés par les autorités compétentes, éléments constitutifs des cahiers de charges, seuils des avenants, respect des prescriptions relatives à la suspension/résiliation des contrats de marchés publics, respect des délais d'exécution et paiement, cas de résiliation, etc. ;
- procéder à une analyse des statistiques sur les marchés, en particulier, à une analyse comparative de l'utilisation de méthodes non ou peu compétitives (ententes directes, appels d'offres restreints et d'avenants} ;
- faire des vérifications sur :
 - ✓ l'enregistrement des contrats par les titulaires des marchés ;
 - ✓ la production des cautions d'avance de démarrage et des cautions de bonne exécution et de bon achèvement ;
 - ✓ l'émission des ordres de service pour ce qui concerne les marchés des travaux ;
 - ✓ la réception par les commissions ad-hoc des travaux et fournitures ;

- ✓ l'application des pénalités de retard prévues ;
- rechercher des cas de collusion entre fournisseurs et organes de passation des marchés de l'autorité contractante ;
- examiner globalement la qualité, la transparence et l'efficacité des opérations de passation des marchés de l'autorité contractante ;
- formuler des recommandations pour une meilleure application de la nouvelle loi portant code des marchés publics en République du Bénin ;
- établir un plan d'actions afin d'assurer le suivi de la mise en œuvre des recommandations à travers un chronogramme intégrant des indicateurs de réalisation de même que les responsabilités.

ETAPE 3 : ELABORATION DES RAPPORTS PROVISOIRES INDIVIDUELS (R1) DE LA MISSION DE L'AUDIT DE CONFORMITE DES PROCEDURES

Au terme de cette phase, un rapport sera élaboré pour exploiter les résultats obtenus au niveau des étapes 1 à 4 de la 2^{ème} phase et de la 1^{ère} phase. Ce rapport fera ressortir les résultats issus de l'audit de conformité par rapport aux procédures dans les différentes structures concernées ainsi que nos conclusions et recommandations, conformément aux TDRs.

L'ossature du rapport individuel par structure doit comprendre au moins les principales rubriques ci-après sous réserves de validation par l'ARMP :

- une lettre introductive ;
- la synthèse des constats et des recommandations de la mission :
 - les opinions motivées :
 - *Opinion sur l'archivage des dossiers de marchés*
 - *Opinion sur l'utilisation des modes de passation peu ou non compétitifs*
 - *Opinion sur le fractionnement des marchés et les collusions de fournisseurs*
 - *Opinion sur le traitement des plaintes éventuel/es et le degré de mise en œuvre des recommandations de l'ARMP*
 - *Opinion sur l'organisation et le fonctionnement des organes de passation et de contrôle des marchés publics de l'autorité contractante*
 - *Opinion sur la conformité des procédures de passation, d'exécution et de contrôle des*

marchés publics passés par les autorités contractantes.

- le détail des constats/observations :
 - *énoncé du constat ou de l'observation faisant l'objet de non-conformité,*
 - *rappel des textes juridiques ou des principes généraux prévus par le Code des marchés publics et ses décrets d'application,*
 - *analyse du risque qu'il pourrait engendrer au regard des textes en vigueur,*
 - *formulation de la recommandation qui semble appropriée.*
- le tableau synthèse du nombre d'anomalies observées par marché audité et par phase des procédures respectives de passation, d'exécution et contrôle ;
- l'opinion motivée sur les procédures et mécanismes de passation, d'exécution et de contrôle des marchés publics passés dans le cadre de la gestion des ressources de la GESTION BUDGETAIRE 2020 au titre de l'année 2020 ;
- les fiches d'audit par marché indiquant les diligences mises en œuvre à chacune des étapes de la procédure de passation et d'exécution à présenter en annexe des rapports ;
- les marchés communiqués et audités de même que ceux repêchés à partir du contrôle de l'exhaustivité à présenter en annexe des rapports ;
- les personnes rencontrées.

Les rapports individuels seront transmis à chacune des structures et les séances de restitution sont programmées.

ETAPE 4 : SEANCES DE RESTITUTION DES RAPPORTS PROVISOIRES INDIVIDUELS ET TRANSMISSION DESDITS RAPPORTS A L'ARMP

Des séances de restitution des résultats provisoires de l'audit de conformité seront organisées systématiquement à la fin de la phase 2 de la mission au niveau des différentes structures. Ce sera l'occasion pour les experts du cabinet, en vertu du « **principe du contradictoire** » dans la mise en œuvre des opérations d'audit, de présenter les constats de l'audit de conformité en attendant la transmission officielle aux fins de recueillir les commentaires sur les rapports provisoires.

Ces séances sont importantes du fait qu'elles permettent aux experts du groupement BELMAG Sarl/EVEREST EXPERTISES ASSOCIEES d'avoir des informations supplémentaires pour consolider leurs opinions et tout aussi bien voir leurs travaux critiqués.

Une fois la restitution terminée au niveau de chaque autorité contractante, le groupement BELMAG Sarl/EVEREST EXPERTISES ASSOCIEES attendra officiellement en ce qui le concerne et dans un délai bien déterminé, les observations et commentaires à analyser. Les experts

détermineront ainsi leur conséquence sur les opinions émises. Si les informations supplémentaires recueillies se révèlent importantes, elles sont intégrées dans les rapports. Si elles ne changent rien dans les opinions déjà émises, elles peuvent être ignorées ou placées en annexe.

Le groupement BELMAG Sarl/EVEREST EXPERTISES ASSOCIEES transmettra à l'ARMP les rapports individuels de l'audit de conformité qui ont déjà fait l'objet de commentaires et/ou observations par chacune des entités.

4-3 CRITERES D'APPRECIATION DES INDICATEURS DE CONFORMITE

Les critères d’appréciation des indicateurs de performance ont été appréciés par type d’opinion à émettre par le cabinet.

Les assertions retenues pour l’appréciation des différents indicateurs de **conformité et de respect des procédures de passation des marchés** sont les suivantes :

Tableau 1: Critères d’appréciation des indicateurs de conformité

Opinion	Explication	Notation
Performance totalement satisfaisante	Il a été noté une totale conformité aux exigences du Code des Marchés Publics applicable et de ses textes d’application.	1
Performance satisfaisante	Il a été noté une conformité aux exigences de fond du Code des Marchés Publics mais pas à toutes les règles de forme ne portant pas atteinte à l’équité dans la passation des marchés.	2
Performance moyennement satisfaisante	Il a été noté un non-respect des exigences de fond et de forme sur des aspects peu important. Les procédures mises en place ne garantissent pas totalement une transparence de la passation et l’exécution des marchés.	3
Performance non satisfaisante	Il a été noté une quasi-totale entorse aux exigences du Code des Marchés Publics et de ses textes d’application.	4
Absence de conclusion	Il nous a été impossible de tirer une conclusion sur le caractère satisfaisant ou non de la procédure de passation de marché compte tenu des carences documentaires.	5

Enfin, une appréciation globale de la passation des marchés dans le cadre de la gestion 2020 a été faite sur la base de l’appréciation de l’ensemble des opinions et appréciations formulées au niveau des pôles de diligences ou indicateurs ci-après :

- Opinion sur le cadre juridique des marchés publics du projet ;
- Opinion sur l’appréciation et le fonctionnement des organes normatifs de la chaîne des marchés publics du projet ;

- Opinion sur l'appréciation de l'intégrité et de la transparence du système de passation des marchés du projet ;
- Opinion sur la compétence et l'expérience des personnes en charge du système de passation des marchés ;
- Opinion sur la tenue et la conservation des dossiers et documents relatifs aux transactions et à la gestion des marchés ;
- Opinion sur l'évaluation du dispositif de gestion et de sécurisation des biens acquis ;
- Opinion sur la revue de la passation des marchés dans le cadre de la gestion des ressources liées à la GESTION 2020.

Les niveaux d'appréciation de la performance globale de la passation des marchés au sein de l'Université de PARAKOU dans le cadre de la GESTION 2020 à partir de l'appréciation de l'ensemble des sept (07) indicateurs indiqués ci-dessus se présentent comme suit :

Tableau 2: Critères d'appréciation des indicateurs de conformité

Définition des niveaux d'appréciation		
Tranches de note (N)	Type d'opinion globale	Explication
$N \leq 1$	Très Performant (TP)	Respect des procédures de passation de marchés Très Satisfaisant , Excellente Qualité de la capacité et du fonctionnement des organes de passation et de contrôle des marchés publics et Excellente Qualité des prestations ou produits des marchés ne nécessitant que Très peu d'actions correctrices ne compromettant pas leur utilisation, Mise en œuvre des marchés planifiés, de délais de passation de marchés, etc. Très Satisfaisants
$1 < N \leq 2$	Performant (P)	Respect des procédures de passation de marchés Satisfaisant , Bonne Qualité de la capacité et du fonctionnement des organes de passation et de contrôle des marchés publics et Bonne Qualité des prestations ou produits des marchés ne nécessitant que Quelques actions correctrices ne compromettant pas leur utilisation, Mise en œuvre des marchés planifiés, de délais de passation de marchés, etc. Satisfaisants
$2 < N \leq 3$	Modérément Performant (MP)	Respect des procédures de passation de marchés Moyennement Satisfaisant , Moyenne Qualité de la capacité et du fonctionnement des organes de passation et de contrôle des marchés publics et Moyenne Qualité des prestations ou produits des marchés, nécessitant Assez d'actions correctrices ne compromettant pas leur utilisation, Mise en œuvre des marchés planifiés, de délais de passation de marchés, etc. Moyennement Satisfaisants .

Définition des niveaux d'appréciation		
Tranches de note (N)	Type d'opinion globale	Explication
3 < N ≤ 4	Non Performant (NP)	Respect des procédures de passation de marchés Insatisfaisant , Mauvaise Qualité de la capacité et du fonctionnement des organes de passation et de contrôle des marchés publics, Mauvaise Qualité des prestations ou produits des marchés, nécessitant Beaucoup d'actions correctrices compromettant leur utilisation et dont l'amélioration est peu probable, Mise en œuvre des marchés planifiés, de délais de passation de marchés, etc. Insatisfaisants .

Avec N égale au rapport entre la somme arithmétique des notes attribuées à chaque pôle de diligences et le nombre de pôles de diligences effectuées. Il est important de rappeler que les termes de référence de la mission ont prévu sept (7) pôles de diligences principales à effectuer.

Enfin, il est à souligner que l'évaluation des performances de l'autorité contractante décrite supra, découle des différentes conclusions faites sur les procédures et mécanismes de passation, d'exécution et de contrôle des marchés publics passés au titre de la gestion budgétaire 2020. **Le tableau ci-après indique les critères d'appréciation du degré de conformité des procédures et mécanismes de passation, d'exécution et de contrôle des marchés publics audités :**

Tableau 3: Appréciation du degré de conformité des procédures

Opinion	Explication	Notation
Conformité satisfaisante	L'autorité contractante s'est totalement conformée aux dispositions de forme et de fond du Code en matière de passation, d'exécution et de contrôle de marchés publics.	1
Conformité satisfaisante	L'autorité contractante s'est conformée de façon substantielle aux dispositions de forme et de fond du Code en matière de passation, d'exécution et de contrôle de marchés publics.	2
Conformité moyenne	L'autorité contractante n'a pas respecté certaines dispositions de fond et de forme en matière de passation, d'exécution et de contrôle de marchés publics en raison des insuffisances non négligeables constatées.	3
Conformité non satisfaisante	L'autorité contractante ne s'est pas du tout ou de façon substantielle conformée aux dispositions de fond et de forme en matière de passation, d'exécution et de contrôle de marchés publics.	4

4-4 ÉCHANTILLONNAGE

L'échantillon de marchés à auditer couvre un ensemble de **vingt et un (21) marchés** sur les **quarante-trois (43)** répartis par type de marchés, soit **48,84%** de la population de marchés passés par l'Université de PARAKOU au titre de la GESTION 2020. Cet échantillon représente **56,79%** du montant global des marchés passés au sein de l'Université de Parakou sur l'exercice budgétaire 2020.

Le tableau suivant présente l'échantillon des marchés audités :

Tableau 4: Échantillonnage des marchés sous revue/audit de conformité des marchés de l'Université de Parakou, gestion 2020

Type de marchés passés	Nombre de marchés		Ratio du nombre des marchés audités par rapport aux marchés passés	Montants TTC des marchés		Ratio du montant des marchés audités par rapport aux marchés passés
	Passés	Audités		Passés	Audités	
Travaux	10	6	60,00%	140 971 968	112 334 757	79,69%
Acquisition / Fourniture	19	8	42,11%	348 120 585	173 808 615	49,93%
Prestations de services intellectuelles	7	4	57,14%	66 484 746	34 944 627	52,56%
Prestations de services	7	3	42,86%	84 138 822	42 210 960	50,17%
TOTAL	43	21	48,84%	639 716 121	363 298 959	56,79%

Source : Confectionné par le groupement à partir des données de l'annexe des TdR fournies par l'ARMP

Une analyse de ce tableau indique que le consultant a examiné au niveau de l'Université de PARAKOU, **vingt et un (21) marchés** sur les **quarante-trois (43)** répartis par type de marchés, soit **48,84%** de la population de marchés passés par l'Université de PARAKOU au titre de la GESTION 2020. Cet échantillon représente **56,79% (363 298 959 F CFA sur 639 716 121 F CFA)** du montant global des marchés passés au sein de l'Université de Parakou sur l'exercice budgétaire 2020. Ce ratio est conforme aux exigences des TdR.

Il y a lieu de noter que la liste initialement reçue de l'autorité contractante comportait trente-sept (37) marchés. La liste obtenue sur place avec l'Autorité Contractante comporte 43 marchés. L'échantillonnage a été fait à partir des quarante-trois (43) marchés figurant sur la liste de l'Autorité Contractante reçue sur place. Le tableau ci-dessous fait le point des 6 marchés passés en 2020, non pris en compte dans la liste initiale reçue :

Marchés passés en 2020 et omis dans la liste de l'ARMP

N°	Objet	Méthode de passation	Attributaire	Montant (F CFA, TTC)
01	Location des bus de 50 places au moins dans le cadre des sorties pédagogiques des étudiants de la FLASH de l'Université de PARAKOU	DRP	Société ESPEMMA SARL, ETS ATTEKOU	44 653 560
02	Travaux de remise en marche des lampadaires solaires et conventionnels installés dans l'enceinte de l'UP	DC	ETS CEREM CONSULT	9 958 020
03	Travaux d'aménagement complémentaire du bloc administratif de la FDSP de l'Université de Parakou	DC	Entreprise ECOMA	11 025 302
04	Fourniture installation de gâches électriques, d'un système de vidéosurveillance, de grille de sécurité au profit des entités de l'UP	DRP	ETS LA BALAINE	20 269 615
05	Acquisition des ouvrages au profit de la bibliothèque spécialisée de l'ENATSE de l'Université de Parakou	DC	Société GBEFFA CONSULT SARL	9 390 824
06	Acquisition de fournitures et consommables pour l'impression des cartes d'étudiants	DC	SOCIETE TARGET SOLUTIONS SARL	7 998 040
Total				103 295 360

Source : Confectionné par le cabinet à partir des données de l'annexe des listes des marchés fournis par l'Université de PARAKOU

Par ailleurs, dans la liste des marchés passés par l'Université de PARAKOU, il a été constaté que pour certains marchés, les natures ont été mal appréciées, ce qui a conduit à un mauvais choix de la procédure. Ces marchés sont renseignés dans le tableau suivant :

Marchés passés en 2020 et pour lesquels les natures sont mal appréciées par l'AC :

N°	Objet	Nature définie par l'AC	Nature convenable	Observations
01	Impression des cartes topographiques et géologiques au profit des étudiants de Faculté des Lettres Arts et Sciences Humaines (FLASH) de l'Université de Parakou	Fourniture	Prestation de Services	Il n'y a pas lieu ici d'acquisition de produits finis par le titulaire.

N°	Objet	Nature définie par l'AC	Nature convenable	Observations
02	Edition de magazine UP NEWS et du rapport d'activités 2019 de l'UP (rectorat)	Fourniture	Prestation de Services	
03	Sélection d'un Consultant ou d'un Cabinet pour les travaux d'assistance dans le cadre de l'élaboration des états financiers des exercices 2018 et 2019 au profit de l'UP répartie en deux (02) lots	Fourniture	Prestations Intellectuelles	Il y a ici des rapports à produire et déposer par le titulaire du marché
04	Sélection de prestataires de service pour les travaux d'électricité dans les blocs administratifs du Rectorat	Prestation de Services	Travaux	Il s'agit ici des réalisations, des opérations de transformations sur site
05	Sélection d'un Consultant ou d'un Cabinet pour la réalisation de l'étude architecturale des travaux de construction d'un bloc administratif du type R+1 au profit de la FASEG de l'UP	Travaux	Prestations Intellectuelles	Il y a ici des rapports à produire et déposer par le titulaire du marché

Source : Confectionné par le cabinet à partir des données de l'annexe des listes des marchés fournis par l'Université de PARAKOU

5. RESULTATS DES TRAVAUX

5-1 MARCHES AUDITES (OU ECHANTILLONNES)

L'audit des marchés liés à la GESTION 2020 de l'Université de PARAKOU a porté sur 21 marchés pour un montant global de **363 298 959 F CFA**, soit, **56.79% du montant global des marchés passés par cette Autorité Contractante en 2020.**

Tableau 5: répartition des marchés sous revue par type de procédure

Type de Procédures	Nombre de marchés		Ratio du nombre des marchés audités par rapport aux marchés passés	Montants TTC des marchés		Ratio du montant des marchés audités par rapport aux marchés passés
	Passés	Audités		Passés	Audités	
Appel d'offres ouvert (AOO)	1	1	100,00%	67 812 135	35 157 200	51,84%
Demande de renseignements et de prix (DRP)	19	11	57,89%	445 825 818	267 610 831	60,03%
Demande de cotations (DC)	23	9	39,13%	126 078 168	60 530 928	48,01%
TOTAL	43	21	48,84%	639 716 121	363 298 959	56,79%

Source : Confectionné par le cabinet à partir des données de l'annexe des listes des marchés fournis par l'Université de PARAKOU

De l'analyse de ce tableau, on peut noter que **48.84% des marchés passés en 2020, toutes procédures confondues, ont été audités. Ils représentent 56.79% du montant cumulé des marchés passés par l'Autorité Contractante au cours de l'exercice budgétaire 2020.** De façon spécifique,

- 100% des marchés passés par appel d'offres ouverts (AOO) ont été audités. Ils représentent 4,76% des marchés audités (1 sur 21) ;
- 57.89% des marchés passés par Demande de Renseignements et de Prix (DRP) ont été audités. Ils représentent 60.03% du montant cumulé des marchés passés par DRP au cours de l'exercice budgétaire en 2020. Ils représentent 52.38% des marchés audités (11 sur 21) ;
- 39.13% des marchés passés par Demande de Cotations (DC) ont été audités. Ils représentent 48.01% du montant cumulé des marchés passés par DC au cours de

l'exercice budgétaire 2020. Ils représentent 42.86% des marchés audités (9 sur 21) ;

- Aucun marché n'a été passé par Appel d'Offres Restreint (AOR) ;
- Aucun marché n'a été passé en dessous des seuils de passation (DFP).

5-2 OPINION SUR LE FONCTIONNEMENT ET LES CAPACITES DES ORGANES DE PASSATION ET DE CONTROLE

5-2-1 Présentation des organes

Les organes de passation et de contrôle des marchés publics de l'Université de PARAKOU ont été installés et sont fonctionnels.

L'Université de PARAKOU dispose d'une Personne Responsable des Marchés Publics en la personne de Gilbert Dossou KODJORI. La PRMP est assisté d'un secrétaire permanent en la personne de Jacques BIAOU.

De même, une cellule de contrôle des marchés publics est mise en place au sein de l'Autorité Contractante et dirigée par Monsieur IMOROU Mohamadou, Administrateur de grade A1-5.

Bien que l'existence et la fonctionnalité des deux organes soient constatées lors de la mission d'audit, il y a lieu de relever que les documents de nomination auxquels nous avons eu accès ne datent pas de la période sur laquelle porte l'audit. Ces documents sont :

- La note de service n°2502/R-UP/VR-AA/VR-RU/VR-CIPI/SG/AC/SRH/SA du 14 août 2020 portant nomination d'agents dans les organes de passation et de contrôle des marchés,
- La note de service n°0726/R-UP/VR-AA/VR-RU/VR-CIPI/SG/AC/SRH/SA du 27 avril 2021 portant affectation et nomination d'agents dans la cellule de contrôle des marchés publics.

Ces documents auxquels le consultant a eu accès, ne couvrent pas la période sous revue. Le consultant ne peut donc pas se prononcer sur la mise en place formelle des différents organes de la chaîne de commande publique au sein de l'Université de Parakou durant la période sous revue. Toutefois, au cours de la mission, le consultant a constaté l'effectivité des deux organes au sein de l'Université de Parakou.

Des commissions d'ouverture et d'évaluation des offres sont mises en place par note de service, pour les différentes procédures de passation de marchés conduites au cours de l'exercice sous revue.

5-2-2 Conformité des organes par rapport aux textes

Les différents organes existent et sont animés. Les documents de nomination mis à la disposition de l'auditeur ne couvrent pas tout l'exercice budgétaire 2020. La fonction de la PRMP est clairement séparée de celle de la CCMP, dans la conduite des procédures de passation des marchés publics.

5-2-3 Fonctionnement des organes

Les organes de la passation des marchés sont en place et sont fonctionnels. Nous avons pu avoir accès aux différents rapports d'activités de la PRMP et de la CCMP sur la période sous revue.

Le fonctionnement des deux (02) organes a été évalué sur la base des indicateurs suivants :

- Pour la PRMP :
 - l'élaboration des documents de prévisions budgétaires ;
 - l'inscription des activités au Plan de Passation des Marchés (PPM) ;
 - la qualité des documents de passation de marchés,
 - la conduite des processus de passation des marchés conformément aux prescriptions du code de passation des marchés (respect des différentes étapes) ;
 - le suivi de l'exécution des marchés passés,
 - l'organisation des réceptions des ouvrages et/ou équipements,
 - l'archivage adéquat des documents de passation des marchés.
 - l'élaboration des rapports trimestriels sur la passation et l'exécution des marchés,
- Pour la CCMP
 - la validation du Plan de Passation des Marchés (PPM) ;
 - le contrôle a priori des processus de passation de marchés relevant du son seuil de revue ;
 - le contrôle a posteriori des marchés publics passés par Demande de Cotations ;
 - le contrôle de l'exécution des marchés ;
 - la participation aux opérations de réception des marchés publics ;
 - l'élaboration de rapports semestriels et annuels à l'attention de l'Autorité Contractante.

Sur la base de l'appréciation globale de ces indicateurs, **le fonctionnement des deux (02) organes de la chaîne des marchés publics au sein de l'Université de PARAKOU, a été jugée moyennement satisfaisant.** Des éléments d'insatisfaction ont été relevés et méritent que des efforts soient fait en vue de l'amélioration du système de passation et de contrôle des marchés publics :

 Au niveau de la PRMP :

- La non-publication des procès-verbaux d'ouvertures des offres
- Le non-respect des critères d'évaluation prescrits dans les dossiers de consultation
- La non-publication des procès-verbaux d'attribution provisoire
- La non-notification de l'intention d'attribution aux soumissionnaires dont les offres ont été rejetées
- L'inobservance de la période d'attente suffisante
- La non-restitution systématique des garanties d'offres
- La mise en exécution de marchés avant l'enregistrement
- La non-publication de l'avis d'attribution définitive des marchés
- L'inexistence d'un système d'archivage des documents de passation des marchés.
- Absence de preuve de suivi de l'exécution des marchés

 Au niveau de la CCMP :

- Le défaut de revue a posteriori systématique des marchés passés par « Demande de Cotations »
- Le défaut de suivi de l'exécution des marchés

5-2-4 Capacités des membres des organes

La capacité des membres des organes de la chaîne des marchés publics au sein de l'Université de PARAKOU a été évaluée sur la base des indicateurs clés suivants :

- Le respect des textes et procédures de passation des marchés ;
- La maîtrise du délai de passation des marchés (assurer l'approbation des marchés dans le délai de validité des offres) ;
- Le fonctionnement des organes de passation de marchés ;
- La qualité des documents de passation de marchés produits ;
- L'archivage adéquat des documents de passation de marchés.

Sur la base de l'appréciation globale de ces indicateurs, **la compétence et l'expérience des personnes en charge du système de passation des marchés au sein de l'Université de PARAKOU, a été jugée moyennement satisfaisante.** Les éléments d'insatisfaction relevés méritent que des efforts soient faits sur les points suivants :

- La qualité des documents de passation de marchés
- La publication des procès-verbaux d'ouvertures des offres et procès-verbaux d'attribution provisoire
- Le respect des critères d'évaluation prescrits dans les dossiers de consultation
- La notification de l'intention d'attribution aux soumissionnaires dont les offres ont été rejetées avec précision des motifs de rejet des offres
- L'observance de la période d'attente suffisante après la notification de l'intention d'attribution
- La restitution systématique des garanties d'offres
- L'enregistrement systématique des marchés avant mis en exécution
- La publication de l'avis d'attribution définitive des marchés
- L'archivage adéquat des documents de passation des marchés ;
- La maîtrise du délai de passation des marchés (approbation des marchés dans le délai de validité des offres).

Commentaire et opinion :

Au regard des observations faites sur le fonctionnement et les capacités des organes de passation et de contrôle des marchés publics de l'Université de PARAKOU, on peut retenir :

- l'existence d'une unité chargée de la passation de marchés (PRMP et son secrétariat permanent) avec des rôles et responsabilités clairement définis ;
- l'existence d'une unité chargée du contrôle de conformité des activités de la passation de marchés (Chef Cellule Contrôle des Marchés Publics) avec des rôles et responsabilités clairement définis ;
- l'existence de rapports sur la passation, le contrôle et l'exécution de la passation de marchés ;
- le fonctionnement moyennement satisfaisant des organes de passation et de contrôle des marchés publics ;
- l'absence d'un manuel de procédures et d'un manuel de description de postes ;
- l'absence d'un système d'archivage fiable des documents de passation des marchés ;
- l'existence de certaines insuffisances relevées dans la conduite des processus de passation et de contrôle des marchés, qui méritent que des efforts significatifs soient faits ;
- la qualité relativement modeste des documents de passation des marchés.

En conclusion, le fonctionnement et les capacités des organes de passation et de contrôle des marchés au sein de l'Université de PARAKOU, sont **jugés moyennement satisfaisant**.

5-3 OPINION SUR L’UTILISATION DES RESSOURCES FINANCIERES QUI ECHAPPENT AU SYSTEME DE PASSATION DES MARCHES

En l’absence de la mise à disposition du relevé des dépenses, il est impossible au consultant de savoir si les ressources financières ont échappé au système de passation des marchés.

En conclusion : Nous ne disposons pas d’éléments probants suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur l’utilisation des ressources financières qui échappent au système de passation des marchés.

5-4 OPINION SUR DIVERSES ASSERTIONS

5-4-1 Opinion sur le respect des textes et des procédures par les organes de passation et de contrôle des marchés publics

Des insuffisances ont été relevées dans la conduite des processus de passation des marchés, au cours de l’exercice budgétaires 2020. Sur l’ensemble des 21 marchés audités sur les 43 marchés passés au cours de l’exercice budgétaire 2020 par l’Université de PARAKOU, l’essentiel des insuffisances relevées se présentent comme suit :

- La qualité relativement modeste des documents de passation des marchés :

La qualité est évaluée à travers les indicateurs suivants :

- La conformité de l’avis de consultation
- L’adéquation des critères d’évaluation des offres contenus dans le dossier de consultation,
- L’exhaustivité des dossiers de consultation (le dossier c=devrait contenir toutes les parties essentielles),
- La description adéquate des prestations attendues ou des travaux à exécuter
- Le respect des critères d’évaluation définis,
- L’exhaustivité du rapport d’évaluation,
- La conformité du contenu du marché par rapport aux pièces écrites du dossier de consultation
- La conformité du marché par rapport à la réglementation.

L’évaluation des documents a révélé que **la qualité des documents est moyennement satisfaisante**. Les insuffisances suivantes ont été relevées entre autres

- Pour 43% des marchés passés, les critères d’évaluation définis dans les dossiers de

consultation ne sont pas appropriés et sont en inadéquation avec l'objet du marché en termes de nature et complexité.

- Dans 62% des cas, les dossiers de consultation manquent d'exhaustivité. Des Termes de références sont parfois omis dans des dossiers de prestations intellectuelles.
- pour les prestations intellectuelles, les critères d'évaluations définis dans le dossier de consultation sont quelques fois mal utilisés.

- **Non-signature des fiches d'ouverture par les soumissionnaires :**

Pour l'ensemble des marchés passés au sein de l'Université de PARAKOU au titre de l'exercice budgétaire 2020 et pour lesquels les offres ont été ouvertes en séances publiques, aucune fiche d'ouverture d'offres n'a été signée des soumissionnaires ou leurs représentants ayant assisté aux séances.

- **Absence de publication des avis d'attribution définitive**

Conformément aux dispositions de l'article 97, alinéa 2 du code des marchés publics d'octobre 2017 et de l'article 3 alinéa 18 du décret n° 2018 -228 du 13 juin 2018 fixant les délais impartis aux organes de passation, de contrôle et d'approbation des marchés publics, un avis d'attribution définitive doit être élaboré et transmis à la DNCMP pour publication dans les dix (10) jours calendaires après l'entrée en vigueur du marché.

Pour l'ensemble des marchés audités au sein de l'Université de PARAKOU au titre de l'exercice budgétaire 2020, aucun avis d'attribution définitive n'a été publié, conformément aux textes.

- **Non restitution des garanties d'offres après attribution du marché :**

Conformément aux dispositions de l'article 97, alinéa 2 du code des marchés publics d'octobre 2017 et de l'article 3 alinéa 18 du décret n° 2018 -228 du 13 juin 2018 fixant les délais impartis aux organes de passation, de contrôle et d'approbation des marchés publics la restitution de la garantie de soumission aux soumissionnaires non retenus doit intervenir sans délai après signature du projet de contrat par l'attributaire.

Pour l'exercice budgétaire 2020, aucun des marchés audités au sein de l'Université de PARAKOU, n'a fait objet de restitution de garantie d'offres après attribution.

- **Approbation du marché en dehors du délai de validité des offres**

Conformément aux dispositions du code des marchés publics d'octobre 2017 et de l'article 16 du décret n° 2018-227 du 13 juin 2018 fixant les règles et modalités de mise en œuvre des procédures de sollicitation de prix, les offres, dans le cadre des sollicitations de prix, doivent rester valides pendant une période n'excédant pas trente (30) jours calendaires. Pour les marchés passés par

appel d'offres, ce délai est de quatre-vingt-dix (90) jours.

Sur 21 marchés audités des 43 marchés passés au sein de l'Université de PARAKOU au titre de l'exercice budgétaire 2020, huit (08) marchés ont été approuvés hors délai de validité des offres.

Tous ces marchés ont fait objet de prorogation de délai de validité par les soumissionnaires :

Numéro du marché	Objet du marché	Montant (TTC)
5862020/R-UP/AC/PRMP/CCMP/A-PRMP/S-PRMP	Acquisition de fourniture de bureau, produits d'entretien et de consommables informatiques au profit des entités de l'Université de Parakou (UP) - lot 2: FA, FASEG, FM, FDSP et BU	35 157 200
0802020/R-UP/AC/PRMP/CCMP/A-PRMP/S-PRMP du 05/03/2020	Location de bus de 50 places au moins dans le cadre des sorties pédagogiques pour le compte de la FLASH - Lot 2	26 634 960
2182020/R-UP/AC/PRMP/CCMP/A-PRMP/S-PRMP du 12/08/2020	Sélection des prestataires pour l'entretien et la réparation des véhicules au profit des entités (FA et la FLASH) de l'Université de Parakou (Relance lot1)	Indéterminé
5862020/R-UP/AC/PRMP/CCMP/A-PRMP/S-PRMP du 03/09/2020	Acquisition de matériels de bureaux au profit des entités de l'Université de Parakou	35 157 200
4662020/R-UP/AC/PRMP/CCMP/A-PRMP/S-PRMP du 03/08/2020	Acquisition de matériels de bureaux au profit des entités de l'université de Parakou (UP) Lot 1	47 064 300
6342020/R-UP/AC/PRMP/CCMP/A-PRMP/S-PRMP du 02/10/2020	Sélection d'un consultant ou d'un cabinet pour la réalisation du plan d'occupation du domaine de l'Université de Parakou	20 000 000
2162020/R-UP/AC/PRMP/CCMP/A-PRMP/S-PRMP du 12/05/2020	Diverses achats et prestations de services dans le cadre des manifestations (journées du mérite, coopération portes ouvertes et autres) au profit du rectorat	8 920 000
1026-2020/D-FASEG/PRMP/SC-FASEG/SP du 20/11/2020 (numéro du dossier de consultation)	Aucun document de passation des marchés n'est disponible en dehors de la Demande de Cotation	8 457 627



Mise en exécution de contrats avant enregistrement :

Nous avons relevé treize (13) marchés qui ont été mis en exécution avant leur enregistrement aux services des impôts.

Numéro du marché	Objet du marché	Montant (TTC)
5862020/R-UP/AC/PRMP/CCMP/A-PRMP/S-PRMP	Acquisition de fourniture de bureau, produits d'entretien et de consommables informatiques au profit des entités de l'Université de Parakou (UP) - lot 2: FA, FASEG, FM, FDSP et BU	35 157 200
4442020/R-UP/AC/PRMP/CCMP/A-PRMP/S-PRMP du 28/07/2020	Acquisition de matériels didactiques au profit de la FA, l'EDSAE, de la FASEG et de l'ENSPD de l'Université de Parakou	15 331 200
5862020/R-UP/AC/PRMP/CCMP/A-PRMP/S-PRMP du 03/09/2020	Acquisition de matériels de bureaux au profit des entités de l'Université de Parakou	35 157 200
4432020/R-UP/AC/PRMP/CCMP/A-PRMP/S-PRMP du 28/07/2020	Fourniture et installation de gâches électriques, d'un système de vidéosurveillance, de grills de sécurité, de tableaux d'affichage métalliques, des tableaux de cours, des rideaux et des interphones au profit des entités de l'Université de Parakou	20 269 615
6312020/R-UP/AC/PRMP/CCMP/A-PRMP/S-PRMP du 02/10/2020	Travaux de construction de l'extension en R+1 du bloc administratif de la Faculté de Médecine (FM) de l'Université de Parakou (Relance)	53 865 676
8442020/R-UP/AC/PRMP/CCMP/A-PRMP/S-PRMP du 31/12/2020	Travaux d'aménagement, d'acquisition de matériels et d'équipements de la salle SERVER de la scolarité centrale - Lot 2	8 723 211
4662020/R-UP/AC/PRMP/CCMP/A-PRMP/S-PRMP du 03/08/2020	Acquisition de matériels de bureaux au profit des entités de l'université de Parakou (UP) Lot 1	47 064 300
6342020/R-UP/AC/PRMP/CCMP/A-PRMP/S-PRMP du 02/10/2020	Sélection d'un consultant ou d'un cabinet pour la réalisation du plan d'occupation du domaine de l'Université de Parakou	20 000 000
1762020/R-UP/AC/PRMP/CCMP/A-PRMP/S-PRMP du 2/04/2020	Travaux de remise en état de marché des lampadaires solaires et conventionnelles installées dans l'enceinte de l'UP	9 958 020
277-2020/D-FA/PRMP/SGE/Co-FA/SA du 29/05/2020	Travaux du levée topographique et d'aménagement d'un domaine de 100 ha sis à	11 375 200

Numéro du marché	Objet du marché	Montant (TTC)
	BAKA (Parakou) au profit de la Faculté d'Agronomie de l'Université de Parakou	
4942020/R-UP/AC/PRMP/CCMP/A-PRMP/S-PRMP du 11/08/2020	Acquisition et installation de matériels de lavage de mains dans le cadre des mesures de protection et de prévention du COVID 19 (Rectorat)	5 510 600
7182020/R-UP/AC/PRMP/CCMP/A-PRMP/S-PRMP du 16/11/2020	Acquisition d'une imprimante QUANTUM au profil de la scolarité centrale (Rectorat)	6 398 500
8312020/R-UP/AC/PRMP/CCMP/A-PRMP/S-PRMP du 18/12/2020	Sélection de prestataire de service pour les travaux d'électricité dans les blocs administratifs de Rectorat	3 423 981

En l'absence d'ordre de service de mise en exécution pour six (06) autres marchés, nous n'avons pu nous prononcer sur leur enregistrement ou non avant mise en exécution.

5-4-2 Opinion sur les cas de non-conformité des procédures avec les prescriptions de la loi portant code des marchés publics et ses textes d'application

Absence de la preuve de notification du contrat approuvé au titulaire

Conformément aux dispositions du code des marchés publics d'octobre 2017 et de l'article 3 alinéa 17 du décret n° 2018 -228 du 13 juin 2018 fixant les délais impartis aux organes de passation, de contrôle et d'approbation des marchés publics la notification de l'approbation au titulaire du marché : trois (03) jours calendaires à compter de la date de transmission du marché à la Personne Responsable des Marchés Publics.

Sur les 21 marchés audités, nous n'avons pas eu de preuve de notification aux titulaires pour huit (08) marchés.

5-4-3 Opinion sur les procédures ayant fait l'objet de plaintes, sur le règlement desdites plaintes par l'autorité contractante ainsi que l'application des décisions rendues par l'ARMP

Pour l'ensemble des 21 marchés sous revue, aucune plainte n'a été enregistrée par l'Université de PARAKOU ni par l'ARMP au sujet des procédures de passation et d'exécution des contrats dans le cadre de la GESTION 2020.

5-4-4 Opinion sur la pertinence et conformité au cadre juridique des avis de la DNCMP sur les marchés relevant de ses limites de compétence

Aucun des marchés audités ne relève du seuil de revue de la DNCMP.

5-4-5 Opinion sur l'adéquation du niveau d'exécution physique avec le niveau effectif de décaissement.

L'exécution financière des marchés publics doit être en adéquation avec l'exécution physique, conformément aux procédures d'exécution des dépenses publiques (engagement, liquidation, ordonnancement et paiement).

Les diligences mises en œuvre dans ce cadre, ont permis de relever les points forts ci-après :

- *les factures ont été émises conformément aux cahiers de charges par les différents fournisseurs ;*
- *en général, des chèques ont été émis en règlement des factures ;*
- *les procès-verbaux de réception, à l'issue de chaque livraison/prestation ont été dûment élaborés et signés par les parties ;*
- *les chèques émis sont en adéquation avec les niveaux d'exécution physique des marchés audités, sauf que certains règlements ont été effectués en retard.*

En conclusion, les procédures d'exécution des dépenses publiques ont été globalement respectées.

5-4-6 Opinion sur les situations d'attribution de marchés passés par appel d'offre ouvert et la compétitivité des prix desdits marchés au niveau de chaque autorité contractante

Nous avons noté au cours des travaux de l'audit, qu'un (01) des 43 marchés audités ont été **conduits par la procédure d'appel d'offre** Ceci représente **4.76%** en nombre, de l'ensemble des marchés sous revue. Ce marché porte sur un montant de **35 157 200 F CFA**, soit **9,68 %** du montant global des 21 marchés sous revue. Toutefois, aucun de ces contrats, soit **0%** n'a fait l'objet de contrôle des prix spécifiques. Cet indice représente un taux de **non-conformité de 100%**.

5-4-7 Opinion sur la situation d'attribution de marchés passés par Appel d'Offres Restreints (AOR)

Aucun des marchés audités n'a été passé par appel d'offre restreint.

5-4-8 Opinion sur la situation d'attribution de marchés passés en procédure de sollicitation de prix et la compétitivité des prix desdits marchés

Nous avons noté au cours des travaux de l'audit, que **vingt (20) des vingt et un (21) marchés audités ont été passés par la procédure de sollicitation de prix (11 par Demande de**

Renseignements et de Prix et 9 par Demande de Cotations). Ceci représente **95.24%** en nombre, de l'ensemble des marchés sous revue. Ces vingt (20) marchés portent sur un montant de **328 141 759 F CFA**, soit **90.32%** du montant global des 21 marchés sous revue.

Pour les neuf (09) marchés passés par Demande de Cotations, la CCMP de l'Université de PARAKOU n'a pas donné la preuve de la revue a posteriori comme l'exige l'article 12 du décret n° 2018-232 du 13 juin 2018, fixant les seuils de passation et de contrôle des marchés publics en République du Bénin. Aussi, nous avons noté une non publication par l'AC du répertoire des fournisseurs agréés sur le SIGMAP et/ou dans le Journal des Marchés Publics (JMP) conformément au (dossier-type de DC de l'ARMP version décembre 2019 cf. Introduction paragraphe 2).

Ainsi, pour cet indicateur de contrôle a posteriori des marchés en dessous du seuil par la CCMP/Université de PARAKOU, nous avons **une non-conformité de 100%**.

5-4-9 Opinion sur la situation d'attribution de marchés passés par entente directe et compétitivité des prix desdits marchés

Conformément aux dispositions de l'article 51 de la loi n°2017-04 du 19 octobre 2017 portant Code des Marchés Publics, un marché est dit de gré à gré ou marché par entente directe lorsqu'il est passé sans appel d'offres, après autorisation spéciale de l'organe compétent. La demande d'autorisation de recours à cette procédure doit exposer les motifs la justifiant.

Sur l'ensemble des marchés audités, aucun d'entre eux n'a été passés par la procédure de gré à gré.

5-4-10 Opinion sur la situation des avenants

Conformément aux dispositions de l'article 116 de la loi n° 2017-04 du 19 octobre 2017 portant Code des Marchés Publics, « les stipulations relatives au montant d'un marché public ne peuvent être modifiées que par voie d'avenant et dans la limite de vingt-cinq pour cent (25 %) de la valeur totale du marché de base (30% selon le nouveau code des marchés publics). L'avenant est adopté et notifié selon la même procédure d'examen que le marché de base. Il ne peut modifier ni l'objet du marché, ni le titulaire du marché, ni la monnaie de règlement, ni la formule de révision des prix. La passation d'un avenant est soumise à l'autorisation de la Direction nationale de contrôle des marchés publics... ». L'avenant peut être aussi sans incidence financière (modification de domiciliation bancaire, modification du délai contractuel d'exécution après signature du contrat de base, etc.) ».

Au titre de la gestion budgétaire 2020, aucun marché sous revue n'a fait l'objet de modifications de clauses contractuelles par avenant.

5-4-11 Opinion sur le fractionnement des marchés et collusion de fournisseurs

Dans l'optique d'une plus grande efficacité de sa procédure, l'Autorité contractante a nécessairement besoin que son appel à la concurrence ne soit pas obéré par des pratiques

restrictives ou anticoncurrentielles. C'est pourquoi sont formellement interdits, tous les actes des candidats et soumissionnaires susceptibles de limiter le choix de l'Autorité contractante.

Au nombre de ces actes, on peut citer par exemple :

- la mise en œuvre de pratiques visant sur le plan technique à instaurer un **fractionnement** du marché ou à influencer sur le contenu du dossier d'appel à concurrence ;
- le fait d'avoir procédé à des pratiques de **collusion** entre soumissionnaires afin d'établir les prix des offres à des niveaux artificiels et non concurrentiels et de priver l'Autorité contractante des avantages d'une concurrence libre et ouverte.

L'examen des dossiers de marchés sous revue ne révèle pas de pratiques de fractionnement de marchés et de collusions de fournisseurs.

5-4-12 Opinion sur la qualité des dossiers d'appel à concurrence

Les marchés doivent être passés sur la base des **dossiers types** d'appel à concurrence élaborés par l'autorité de régulation des marchés publics. Les dossiers d'appel à concurrence doivent contenir des informations objectives, écrites, compréhensibles, complètes et précises, nécessaires pour l'élaboration de la soumission, l'attribution du marché et son exécution.

La qualité des dossiers d'appel à concurrence soumis à notre appréciation à l'Université de Parakou est moyennement satisfaisant et appelle à des observations suivantes :

- l'absence des spécifications techniques dans un dossier de travaux, l'absence des termes de référence dans un dossier de prestations intellectuelles.
- Par exemple, il est indiqué dans les données particulières du DAC du marché relatif à l'acquisition de fourniture de bureau, produits d'entretien et de consommables informatiques au profit des entités de l'Université de Parakou (UP) - lot 2 : FA, FASEG, FM, FDSP et BU que la redevance de l'ARMP est égale à 1% du montant du marché. Aussi, le pourcentage d'avance de démarrage payable au titulaire n'est pas indiqué il en va de même pour le marché N° 0802020/R-UP/AC/PRMP/CCMP/A-PRMP/S-PRMP du 05/03 2020 relatif à la location de bus de 50 places au moins dans le cadre des sorties pédagogiques pour le compte de la FLASH - Lot 2.

5-4-13 Opinion sur le rapport d'évaluation des offres et PV d'attribution provisoire

La sous-commission d'analyse (ou la commission d'ouverture et d'évaluation) évalue les offres et propose des recommandations d'attribution provisoire. Ses travaux sont sanctionnés par un **rapport d'évaluation élaboré suivant le modèle type** et signé de tous les membres.

L'attribution du marché se fait sur la base de l'offre conforme pour l'essentiel au dossier d'appel à concurrence évaluée économiquement la plus avantageuse. Les propositions d'attribution émanant de la sous-commission d'analyse (ou de la commission d'ouverture et d'évaluation des offres) font l'objet d'un procès-verbal dénommé procès-verbal d'attribution provisoire, mentionnant certaines informations obligatoires. Ce **procès-verbal est établi selon un document type** signé par la Personne responsable des marchés publics et les membres de la commission.

La revue de conformité des rapports d'évaluation des offres et des PV d'attribution provisoire des marchés audités à l'Université de Parakou n'appelle pas d'observations particulières de notre part. Toutefois, nous recommandons aux acteurs de la passation de l'Université de Parakou de veiller au respect des délais réglementaires requis et à la conformité des critères d'évaluation des offres d'avec ceux des Dossiers d'appel à concurrence pour l'évaluation des offres et l'élaboration des PV d'attribution.

5-4-14 Opinion sur la notification des résultats d'attribution

En vertu des dispositions de l'article 89, alinéa 1^{er} de la loi n°2017-04 du 19 octobre 2017 portant Code des marchés publics en République du Bénin, l'autorité contractante doit notifier par écrit à tous les soumissionnaires les résultats de l'évaluation en précisant les motifs de rejet des offres n'ayant pas été retenues.

Conformément aux dispositions de l'article 19, alinéas 1 et 2 du décret n° 2018-227 du 13 juin 2018 fixant les règles et modalités de mise en œuvre des procédures de sollicitation de prix, la personne habilitée au sens dudit décret est tenue de notifier les résultats des sollicitations à tous les soumissionnaires. La lettre de notification doit préciser le montant de l'attribution, le nom de l'attributaire et les motifs de rejet des offres des soumissionnaires non retenus.

Les diligences mises en œuvre ont permis de relever que la plupart des marchés revue à l'université de Parakou ont fait l'objet de notification d'attribution provisoire. En revanche un seul marché n'a pas fait l'objet de notification d'attribution provisoire. Il s'agit du marché :

- *Marché 15 : N° 277-2020/D-FA/PRMP/SGE/Co-FA/SA du 29/05/2020 Travaux du levée topographique et d'aménagement d'un domaine de 100 ha sis à BAKA (Parakou) au profit de la Faculté d'Agronomie de l'Université de Parakou.*

5-4-15 Opinion sur la publication des avis dans les délais réglementaires

La revue de l'appréciation de la publication des avis dans les délais réglementaires par les acteurs de la passation des marchés de l'Université de PARAKOU s'est faite conformément à la loi 2017-04 du 19 octobre 2017 portant Code des Marchés Publics en République du Bénin et son décret d'application n°2018-228 du 13 juin 2018 fixant les délais impartis aux organes de passation de contrôle et d'approbation des marchés publics. Aussi, elle a été effectuée en

application des délais et mécanismes de publication prévus par la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant code des marchés publics en République du Bénin et de son décret d'application n°2020-600 du 23 décembre 2020 fixant les délais impartis aux organes de passation de contrôle et d'approbation des marchés pour des marchés passés après sa mise en vigueur. **Il ressort des analyses faites que l'Université de PARAKOU a effectué globalement la publication de ses avis en conformité aux exigences réglementaires requises en matière du respect des délais. Toutefois, des cas de non-conformité ont été observés par la mission. Le détail de cette analyse est explicité dans le tableau des délais de passation infra.**

5-4-16 Opinion sur les avis de l'organe de contrôle compétent

Conformément à l'article premier du décret 2018-225 du 13 juin 2018 portant attribution, organisation et fonctionnement des cellules de contrôle des marchés publics en République du Bénin, les opérations de passation de marché, de la planification à l'attribution du marché, sont soumises à l'avis conforme d'une cellule de contrôle des marchés publics constituée auprès de l'Autorité contractante, pour les marchés dont les montants sont dans sa limite de compétence. En application de ces dispositions, la mission de revue n'a observé aucune insuffisance majeure sur les avis émis par les organes de contrôle. Toutefois, il convient de rappeler que : Conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 2018-228 du 13 juin 2018 fixant les délais impartis aux organes de passation, de contrôle et d'approbation des marchés publics, la Cellule de Contrôle des Marchés Publics doit viser régulièrement et dans les délais requis les contrats. Au regard de tout ce qui précède la mission note que Les avis de l'organe de contrôle des marchés publics de l'Université de Parakou sont globalement satisfaisants.

5-4-17 Opinion sur la publication de l'avis d'attribution définitive

Conformément à l'article 97 alinéa 2 de la loi n°2017-04 du 19 octobre 2017 portant code des marchés publics en République du Bénin, *« dans les quinze (15) jours calendaires de l'entrée en vigueur du marché, un avis d'attribution définitive est publié dans le journal des marchés publics et/ou dans le quotidien de service public et, s'agissant des marchés supérieurs aux seuils communautaire de publication, dans tout support communautaire dédié à cet effet »*. Les diligences mises en œuvre ont permis de relever le défaut de publication de l'avis d'attribution définitive ou l'absence de communication des preuves de publication d'attribution définitives des vingt-un (21) marchés audités.

Conclusion :

Pour 100% (soit 21/21) des marchés audités, nous n'avons pas la preuve que l'Université de Parakou ait publié l'avis d'attribution définitive des résultats. Il ressort des dites constatations faites que le niveau de publication de l'avis d'attribution définitive par l'Université de Parakou est insatisfaisant.

5-5 EVALUATION DES AUTRES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Outre les sept (07) points de diligences ainsi présentées, le cabinet a examiné et renseigné les autres indicateurs d'observations qui se présentent ainsi qu'il suit :

Tableau 6: Évaluation des autres indicateurs de la performance de l'autorité contractante.

N°	Point d'observation	Indicateurs	Données observées	Opinions	Observations
1	Exhaustivité des procédures	Taux d'exhaustivité le plus élevé	65.38%	Moyennement satisfaisante	
		Taux d'exhaustivité le plus faible	84.61%	Très Satisfaisante	
2	Organisation et fonctionnement des organes	■ % de marchés publics conduits par les organes de passation et de contrôle habilités ;	100%	Très Satisfaisante	
		■ % de marchés publics dont la documentation est incomplète	100%	Insatisfaisant	
3	Inscription des procédures au PPMP	% de marchés publics audités et non-inscrits dans les PPM de l'année de revue	0%	Très Satisfaisant	
4	Appel d'offres Ouverts	% de marchés publics audités passés par appel d'offres ouverts	4,76%	Satisfaisant	Il n'y a eu aucun soupçon de saucissonnement
5	Procédures de gré à gré	% des marchés publics passés par la procédure d'entente directe % des marchés publics de gré à gré audités et ayant reçus l'ANO de l'organe compétent	0% 0%		Aucune procédure n'a été planifiée par Entente Directe
6	Procédure d'appel d'offres restreint	% de marchés publics audités passés par la procédure d'Appel d'Offres Restreint (AOR) % des marchés publics audités passés par AOR (Respectivement appel d'offres en deux étapes, avec pré-qualification ou avec concours) ayant reçu	0%		Aucune procédure n'a été planifiée par AO Restreint

N°	Point d'observation	Indicateurs	Données observées	Opinions	Observations
		l'autorisation préalable et l'ANO de l'organe de contrôle compétent	0%		
7	Procédure de Demande de Cotation (DC)	% des marchés publics audités passés par la procédure de demande de cotation	42.86%	Satisfaisant	La DC représente 53.49% des marchés passés en 2020 (23 sur 43)
8	Procédure de Demande de Renseignement et de Prix (DRP)	% des marchés publics audités passés par la procédure de DRP	52.38%	Satisfaisant	La procédure DRP représente 44.19% des marchés passés en 2020 (19 sur 43)
9	Procédures relevant du seuil de dispense	% des marchés publics audités par la procédure relevant du seuil de dispense	0%		Aucune procédure n'a été planifiée en seuil de dispense
10	Avenant/Nature de marchés/procédures	% de marchés publics audités (par nature et types de procédures) ayant fait l'objet d'avenant	0%	Satisfaisant	Aucun des marchés audités n'a fait objet d'avenant
11	Respect des délais Nature de marchés/procédures	Délai le plus élevé (en jour ouvrable) délai le plus faible (en jour ouvrable) délai moyen	De la date de publication de l'avis à la date d'approbation du marché : 59jours pour le plus long et 10 jours pour le plus court.	Insatisfaisant	38% des marchés audités ont été approuvés hors délai de validité des offres
12	Régularité des procédures	% des marchés publics audités dont les procédures ont été régulièrement conduits (par types et nature)	100%	Satisfaisant	
13	Exécution financière des marchés	Pratique des retenues de garantie ; Modalités de paiement et pièces contractuelles Compétence des acteurs impliqués Pénalités de retard	%	En l'absence de données, nous ne pouvons formuler d'opinion sur cet indicateur	

Rapport définitif - Audit de conformité / Université de PARAKOU

6342020/R-UP/AC/PRMP/CCMP/A-PRMP/S-PRMP du 02/10/2020	17-07-20	29-07-20	12	10	29-07-20	30-07-20	1	5	04-08-20	25-08-20	15	5	29-07-20	02-10-20	65	30	17-07-20	02-10-20	77
1762020/R-UP/AC/PRMP/CCMP/A-PRMP/S-PRMP du 2/04/2020		10-03-20		5	10-03-20	11-03-20	1	5	13-03-20	25-03-20	9	5	10-03-20	02-04-20	23	30	00-01-00	02-04-20	
2162020/R-UP/AC/PRMP/CCMP/A-PRMP/S-PRMP du 12/05/2020		31-03-20		5	31-03-20	31-03-20	0	5	03-04-20	05-05-20	23	5	31-03-20	12-05-20	42	30	00-01-00	12-05-20	
277-2020/D-FA/PRMP/S/GE/Co-FA/SA du 29/05/2020		15-05-20		10	15-05-20	20-05-20	4	5	21-05-20	29-05-20	6	5	15-05-20	29-05-20	14	30	00-01-00	29-05-20	
4942020/R-UP/AC/PRMP/CCMP/A-PRMP/S-PRMP du 11/08/2020		22-07-20		5	22-07-20	22-07-20	0	5	27-07-20	06-08-20	7	5	22-07-20	11-08-20	20	30	00-01-00	11-08-20	
7182020/R-UP/AC/PRMP/CCMP/A-PRMP/S-PRMP du 16/11/2020		12-10-20		10	12-10-20	13-10-20	1	5	16-10-20	28-10-20	9	5	12-10-20			30	00-01-00	00-01-00	0
8312020/R-UP/AC/PRMP/CCMP/A-PRMP/S-PRMP du 18/12/2020			0	5	00-01-00		0	5	10-12-20	15-12-20	4	5	00-01-00	18-12-20		30	00-01-00	18-12-20	
5362020/R-UP/AC/PRMP/CCMP/A-PRMP/S-PRMP du 21/08/2020		23-07-20		5	23-07-20	24-07-20	1	5	03-08-20	13-08-20	7	5	23-07-20	21-08-20	29	30	00-01-00	21-08-20	
5792020/R-UP/AC/PRMP/CCMP/A-PRMP/S-PRMP		25-08-20		5	25-08-20	25-08-20	0	5	27-08-20	28-08-20	1	5	25-08-20	01-09-20	7	30	00-01-00	01-09-20	
Aucun document de passation des marchés n'est disponible en dehors de la DC			0	5	00-01-00		0	5			0	5	00-01-00		0	30	00-01-00	00-01-00	0
Taux de respect des délais			7,93	9,52			1,10	5,48			8,30	5,48			29,13	35,71			40,27

5-5-2 Respect des délais d'exécution des marchés

5-6 SYNTHÈSE DES CONCLUSIONS DE L'AUDIT DE CONFORMITÉ DES MARCHÉS

Les conclusions de l'audit de conformité des marchés se présentent dans les tableaux suivants par marché comme ci-après :

Tableau 7: Synthèse des conclusions

Marché n°01 :
Numéro du marché : 5862020/R-UP/AC/PRMP/CCMP/A-PRMP/S-PRMP
Objet du marché : Acquisition de fourniture de bureau, produits d'entretien et de consommables informatiques au profit des entités de l'Université de Parakou (UP) - lot 2 : FA, FASEG, FM, FDSP et BU
Méthode de passation : Appel d'offres ouvert
Nature du marché : Fourniture
Montant du marché : 35 157 200 F CFA, TTC
Titulaire du marché : ETS AYEKO & FILS - Tél : 229 95 00 53 07

Constats d'audit	Commentaires de l'Autorité Contractante
Bien que le dossier d'appel d'offres porte le « BON A LANCER » de l'organe de contrôle, aucune preuve de transmission du dossier pour la demande du « BON A LANCER », n'est disponible	
Le dossier d'appel d'offres souffre de quelques insuffisances. Par exemple, il est indiqué dans les données particulières que la redevance de l'ARMP est égale à 1% du montant du marché. Aussi, le pourcentage d'avance de démarrage payable au titulaire n'est pas indiqué	
Les fiches d'ouverture des offres ne sont pas signées par tous les participants à la séance d'ouverture.	
Le détail des erreurs relevées dans les offres au cours des vérifications arithmétiques ne figure	

pas dans le rapport d'évaluation. Il en est de même des expériences spécifiques prises en compte pour la vérification de la qualification des soumissionnaires en termes d'expériences similaires.	
Le procès-verbal d'attribution de marché n'est publié que par affichage à la préfecture et à la CCIB alors qu'il s'agit d'un processus d'appel d'offres ouvert	
Absence de preuve d'examen juridique et technique du projet de marché avant sa signature	
Absence de preuve de la date de transmission du contrat signé pour l'approbation de l'autorité approbatrice	
Absence de preuve de notification d'attribution définitive au titulaire	
Non publication de l'avis d'attribution définitive	
Le contrat est mis en exécution sans enregistrement préalable	
Le contrat ne comporte pas de modèles de garanties	
Le calcul de pénalités de retard se rapporte au montant total du marché alors que l'exécution du marché est par bon de commande et le retard d'exécution ne peut se rapporter qu'au délai d'exécution de chaque bon de commande	
Les garanties d'offres ne sont pas restituées aux soumissionnaires	
Absence de preuve d'émission d'ordre de service de démarrage des travaux	
En l'absence de documents financiers, la mission n'a pu passer en revue les actes de paiement	

Marché n°02 :
Numéro du marché : 0802020/R-UP/AC/PRMP/CCMP/A-PRMP/S-PRMP du 05/03 2020
Objet du marché : Location de bus de 50 places au moins dans le cadre des sorties pédagogiques pour le compte de la FLASH - Lot 2
Méthode de passation : Demande de Renseignements et Prix (DRP)
Nature du marché : Services
Montant du marché : 26 634 900 F CFA, TTC
Titulaire du marché : ETS ATEKOU - Tél : 229 97 52 74 74

Constats d'audit	Commentaires de l'Autorité Contractante
Bien que le dossier d'appel d'offres porte le « BON A LANCER » de l'organe de contrôle, aucune preuve de transmission du dossier pour la demande du « BON A LANCER », n'est disponible	
Le dossier d'appel d'offres souffre de quelques insuffisances. Par exemple, il est indiqué dans les données particulières que la redevance de l'ARMP est égale à 1% du montant du marché. Aussi, le pourcentage d'avance de démarrage payable au titulaire n'est pas indiqué	
Les fiches d'ouverture des offres ne sont pas signées par tous les participants à la séance d'ouverture.	
Le détail des erreurs relevées dans les offres au cours des vérifications arithmétiques ne figure pas dans le rapport d'évaluation. Il en est de même des expériences spécifiques prises en compte pour la vérification de la qualification des soumissionnaires en termes d'expériences similaires.	
Absence de preuve de validation du rapport d'évaluation par l'organe de contrôle a priori de la procédure	
Absence de preuve de notification de l'attribution provisoire et de notification de	

rejet des offres avec les motifs de rejet pour les soumissionnaires dont les offres ont été rejetées	
Absence de preuve de notification d'attribution définitive au titulaire	
Absence de preuve de publication de l'avis d'attribution définitive	
La notion de retard d'exécution du marché n'est pas clairement définie. La nature du service étant une location de bus, il n'est pas précisé ici si le retard d'exécution du marché se rapporte à un retard sur l'heure de mobilisation des bus ou pas ni la marge de tolérance pouvant donner droit à une application de pénalités	
Le contrat ne comporte pas de modèles de garanties	
Les garanties d'offres ne sont pas restituées aux soumissionnaires	
Absence de preuve d'émission d'ordre de service de démarrage des travaux	
En l'absence de documents financiers, la mission n'a pu passer en revue les actes de paiement	

Marché n°03 :

Numéro du marché : 1442020/R-UP/AC/PRMP/CCMP/A-PRMP/S-PRMP du 27/03/2020

Objet du marché : Sélection de prestataires de services pour l'entretien et assainissement de la cour intérieure et des alentours du domaine de l'université de Parakou

Méthode de passation : Demande de Renseignements et Prix (DRP)

Nature du marché : Services

Montant du marché : 15 576 000 F CFA, TTC

Titulaire du marché : SOCIETE ESPEMMA SARL - Tél : 229 97 78 21 41

Constats d'audit

Commentaires de l'Autorité Contractante

Les fiches d'ouverture des offres ne sont pas signées par tous les participants à la séance d'ouverture.	
Le détail des erreurs relevées dans les offres au cours des vérifications arithmétiques ne figure pas dans le rapport d'évaluation. Il en est de même des expériences spécifiques prises en compte pour la vérification de la qualification des soumissionnaires en termes d'expériences similaires.	
Absence de preuve de notification d'attribution définitive au titulaire	
Absence de preuve de publication de l'avis d'attribution définitive	
L'ordre de service de démarrage est sans date d'effet de démarrage des prestations	
Absence du contrat dans les documents de passation de marché mis à la disposition de l'auditeur	
En l'absence de documents financiers, la mission n'a pu passer en revue les actes de paiement	

Marché n°04 :

Numéro du marché : 2182020/R-UP/AC/PRMP/CCMP/A-PRMP/S-PRMP du 12/08/2020

Objet du marché : Sélection des prestataires pour l'entretien et la réparation des véhicules au profit des entités (FA et la FLASH) de l'Université de Parakou (Relance lot1)

Méthode de passation : Demande de Renseignements et de Prix (DRP)

Nature du marché : Services

Montant du marché : indéterminé (contrat conclu sur la seule base technique)

Titulaire du marché : SOCIETE ACADEMIC GARAGE PSAUME91 (AGP91) - Tél : 229 97 63 51 64

Constats d'audit	Commentaires de l'Autorité Contractante
------------------	---

Absence de cadre de devis quantitatif et estimatif indicatif dans la DRP	
Aucun paramètre ne permet de cadrer les prix unitaires que le prestataire sera amené à pratiquer au cours de l'exécution du marché. Le prestataire est sélectionné sur la seule base de ses expériences de marchés similaires sans propositions financières sur les prestations à faire	
Les fiches d'ouverture des offres ne sont pas signées par tous les participants à la séance d'ouverture.	
Le détail des erreurs relevées dans les offres au cours des vérifications arithmétiques ne figure pas dans le rapport d'évaluation. Il en est de même des expériences spécifiques prises en compte pour la vérification de la qualification des soumissionnaires en termes d'expériences similaires.	
Absence de preuve de notification d'attribution définitive au titulaire	
Absence de preuve de publication de l'avis d'attribution définitive	
Les garanties d'offres ne sont pas restituées aux soumissionnaires	
Absence de preuve d'émission d'ordre de service de démarrage des travaux	
En l'absence de documents financiers, la mission n'a pu passer en revue les actes de paiement	

Marché n°05 :

Numéro du marché : 992020/R-UP/AC/PRMP/CCMP/A-PRMP/S-PRMP du 22/04/2020

Objet du marché : Travaux de réhabilitation, d'ouverture de passage de la clôture et de réfection des bureaux des bâtiments abritant le rectorat annexe, le centre Américan Corner, la salle MTN et le bloc du bureau des enseignants au profit du rectorat de l'UP
Méthode de passation : Demande de Renseignements et de Prix (DRP)
Nature du marché : Travaux
Montant du marché : 24 988 669 F CFA, TTC
Titulaire du marché : SOCIETE ME.K. F SARL – Tél : 229 95 85 27 71

Constats d'audit	Commentaires de l'Autorité Contractante
Non publication du procès-verbal d'ouverture d'offres et de l'avis d'attribution définitive	
Les fiches d'ouverture des offres ne sont pas signées par tous les participants à la séance d'ouverture.	
Le détail des erreurs relevées dans les offres au cours des vérifications arithmétiques ne figure pas dans le rapport d'évaluation. Il en est de même des expériences spécifiques prises en compte pour la vérification de la qualification des soumissionnaires en termes d'expériences similaires.	
Absence de preuve de notification du contrat approuvé au titulaire	
Absence de modèle de garanties dans le contrat	
Les garanties d'offres ne sont pas restituées aux soumissionnaires après attribution du marché	
Absence de preuve d'émission d'ordre de service de démarrage des travaux	
En l'absence de documents financiers, la mission n'a pu passer en revue les actes de paiement	

Marché n°06 :

Numéro du marché : 4442020/R-UP/AC/PRMP/CCMP/A-PRMP/S-PRMP du 28/07/2020

Objet du marché : Acquisition de matériels didactiques au profit de la FA, l'EDSAE, de la FASEG et de l'ENSPD de l'Université de Parakou
Méthode de passation : Demande de Renseignements et de Prix (DRP)
Nature du marché : Fournitures
Montant du marché : 15 331 200 F CFA, TTC
Titulaire du marché : SOCIETE AHSTON International Groupe Sarl

Constats d'audit	Commentaires de l'Autorité Contractante
Absence de modèle de garantie dans la DRP	
Non publication du procès-verbal d'ouverture d'offres et de l'avis d'attribution définitive	
Les fiches d'ouverture des offres ne sont pas signées par tous les participants à la séance d'ouverture.	
Le détail des erreurs relevées dans les offres au cours des vérifications arithmétiques ne figure pas dans le rapport d'évaluation. Il en est de même des expériences spécifiques prises en compte pour la vérification de la qualification des soumissionnaires en termes d'expériences similaires.	
Absence de preuve de publication de l'avis d'attribution définitive	
Le contrat n'est pas enregistré et est exécuté	
Absence de preuve de restitution des garanties d'offres aux soumissionnaires	
Absence de preuve d'émission d'ordre de service de démarrage des prestations	
En l'absence de documents financiers, la mission n'a pu passer en revue les actes de paiement	

Marché n°07 :
Numéro du marché : 5862020/R-UP/AC/PRMP/CCMP/A-PRMP/S-PRMP du 03/09/2020
Objet du marché : Acquisition de matériels de bureaux au profit des entités de l'Université de Parakou
Méthode de passation : Demande de Renseignements et de Prix (DRP)
Nature du marché : Fournitures
Montant du marché : 35 157 200 F CFA, TTC
Titulaire du marché : ETS AYEKO & FILS - Tél : 229 95 00 53 07

Constats d'audit	Commentaires de l'Autorité Contractante
Absence de preuve d'examen préalable de la DRP	
Absence de preuve de publication de l'avis d'appel à concurrence	
Absence de preuve de publication du procès-verbal d'ouverture d'offres et de l'avis d'attribution définitive	
Absence de preuve de publication du procès-verbal d'attribution provisoire	
Absence de preuve de notification de l'attribution provisoire et de notification de rejet des offres aux soumissionnaires dont les offres sont rejetées. Le courrier de notification d'attribution provisoire n'est pas déchargé	
Absence de preuve d'examen juridique et technique du projet de marché par l'organe de contrôle a priori	
Contrat non enregistré aux services des impôts	
Absence de preuve de restitution des garanties d'offres aux soumissionnaires	
Absence de preuve d'émission d'ordre de service de démarrage des prestations	
En l'absence de documents financiers, la mission n'a pu passer en revue les actes de paiement	

Marché n°08 :
Numéro du marché : 4432020/R-UP/AC/PRMP/CCMP/A-PRMP/S-PRMP du 28/07/2020
Objet du marché : Fourniture et installation de gâches électriques, d'un système de vidéosurveillance, de grills de sécurité, de tableaux d'affichage métalliques, des tableaux de cours, des rideaux et des interphones au profit des entités de l'Université de Parakou
Méthode de passation : Demande de Renseignements et de Prix (DRP)
Nature du marché : Fournitures
Montant du marché : 20 269 615 F CFA, TTC
Titulaire du marché : ETS LA BALAINE - Tél : 229 97 16 38 45

Constats d'audit	Commentaires de l'Autorité Contractante
Absence de preuve de publication du procès-verbal d'ouverture des offres	
Les fiches d'ouverture des offres ne sont pas signées par tous les participants à la séance d'ouverture.	
Absence dans le rapport, du détail des non-conformités relevées dans les offres. Par exemple, il est précisé dans le rapport d'évaluation des offres, que l'offre du soumissionnaire COMPTOIRE COMMERCIAL DU NORD a été écartée pour non-conformité sans préciser la non-conformité en question	
Absence de preuve d'examen juridique et technique du projet de marché	
Absence de preuve de publication de l'avis d'attribution définitive,	
Contrat non enregistré aux services des impôts	
Le contrat porte un délai d'exécution de 6 mois et la DRP porte un délai d'exécution de 30 jours sans spécifier qu'il s'agit du délai lié à l'exécution d'un bon de commande, le marché étant un marché à commande à exécuter dans un délai global de 6 mois	

En l'absence de documents financiers, la mission n'a pu passer en revue les actes de paiement	
---	--

Marché n°09 :

Numéro du marché : 6312020/R-UP/AC/PRMP/CCMP/A-PRMP/S-PRMP du 02/10/2020

Objet du marché : Travaux de construction de l'extension en R+1 du bloc administratif de la Faculté de Médecine (FM) de l'Université de Parakou (Relance)

Méthode de passation : Demande de Renseignements et de Prix (DRP)

Nature du marché : Travaux

Montant du marché : 53 865 676 F CFA, TTC

Titulaire du marché : ETS CADUCE PLUS - Tél : 229 64 04 99 69

Constats d'audit	Commentaires de l'Autorité Contractante
Bien que le dossier d'appel d'offres porte le « BON A LANCER » de l'organe de contrôle, aucune preuve de transmission du dossier pour la demande du « BON A LANCER », n'est disponible	
La DRP manque de spécificités. Par exemple, aucune précision n'est donnée sur le montant de travaux similaires à prendre en compte dans la vérification de la qualification des soumissionnaires en termes d'expérience pour des marchés similaires	
Absence de modèles de garanties dans la DRP	
Les fiches d'ouverture des offres ne sont pas signées par tous les participants à la séance d'ouverture.	
Absence dans le rapport du détail des erreurs relevées dans les offres et des expériences de travaux similaires prises en compte dans la vérification de qualification des soumissionnaires	

Absence de preuve d'examen juridique et technique du projet de marché	
Absence de preuve de publication de l'avis d'attribution définitive	
Absence de modèles de garanties dans le contrat	
Absence de prescriptions techniques des travaux dans le contrat	
Le courrier de notification de l'attribution définitive porte en même temps en objet l'ordre de service de démarrage. Dans cet ordre de service de démarrage, aucune date précise de démarrage des travaux n'a été spécifiée. L'ordre de service émis le 05 octobre 2020, indique que les travaux démarreront avant la fin de la première quinzaine du mois d'octobre 2020	

Marché n°10 :

Numéro du marché : 8442020/R-UP/AC/PRMP/CCMP/A-PRMP/S-PRMP du 31/12/2020

Objet du marché : Travaux d'aménagement, d'acquisition de matériels et d'équipements de la salle SERVER de la scolarité centrale - Lot 2

Méthode de passation : Demande de Renseignements et de Prix (DRP)

Nature du marché : Travaux

Montant du marché : 8 723 211 F CFA, TTC

Titulaire du marché : SOCIETE QUALITY CORPORATE SARL – Tél : 229 21 32 57 45

Constats d'audit	Commentaires de l'Autorité Contractante
Absence de modèles de garanties et de spécifications techniques dans la DRP	

Les fiches d'ouverture des offres ne sont pas signées par tous les participants à la séance d'ouverture.	
Absence de preuve de publication du procès-verbal d'ouverture des offres	
Absence dans le rapport, du détail des vérifications de conformité des qualifications des soumissionnaires avec les prescriptions de la DRP	
Absence de preuve de publication de l'avis d'attribution définitive	
Exécution du contrat non enregistré aux services des impôts. Contrat enregistré le 23/02/2021 alors que la réception provisoire des travaux a eu lieu le 14/01/2021	
Absence de modèles de garanties dans le contrat	
Absence de prescriptions techniques des travaux dans le contrat	
L'ordre de service de démarrage prescrit sa date d'émission comme la date de démarrage des travaux	

Marché n°11 :

Numéro du marché : 4662020/R-UP/AC/PRMP/CCMP/A-PRMP/S-PRMP du 03/08/2020

Objet du marché : Acquisition de matériels de bureaux au profit des entités de l'université de Parakou (UP) Lot 1

Méthode de passation : Demande de Renseignements et de Prix (DRP)

Nature du marché : Fournitures

Montant du marché : 47 064 300 F CFA, TTC

Titulaire du marché : ETS YAO SERVICE NK - Tél : 229 98 98 58 01

Constats d'audit	Commentaires de l'Autorité Contractante
Absence de modèles de garanties dans la DRP	

Les fiches d'ouverture des offres ne sont pas signées par tous les participants à la séance d'ouverture.	
Absence dans le rapport, du détail des erreurs corrigées. Absence du détail des vérifications de conformité des qualifications des soumissionnaires avec les prescriptions de la DRP	
Absence de preuve de publication de l'avis d'attribution définitive	
Contrat non enregistré aux services des impôts	
Absence de modèles de garanties dans le contrat	
Ordre de service de démarrage tenant lieu de courrier de notification d'attribution définitive. Cet ordre de service de démarrage prescrit sa date d'émission comme la date de démarrage des travaux	

Marché n°12 :

Numéro du marché : 6342020/R-UP/AC/PRMP/CCMP/A-PRMP/S-PRMP du 02/10/2020

Objet du marché : Sélection d'un consultant ou d'un cabinet pour la réalisation du plan d'occupation du domaine de l'Université de Parakou

Méthode de passation : Demande de Renseignements et de Prix (DRP)

Nature du marché : Prestations Intellectuelles

Montant du marché : 20 000 000 F CFA, TTC

Titulaire du marché : SOCIETE INGEX SARL - Tél : 229 95 28 11 90

Constats d'audit	Commentaires de l'Autorité Contractante
Absence de détails des expériences et qualifications prises en compte dans la notation des soumissionnaires	

Marché n°12 :

Mauvaise application des critères de notation définis dans l'avis d'appel à manifestation d'intérêt	
Les fiches d'ouverture des offres ne sont pas signées par tous les participants à la séance d'ouverture	
Absence de preuve de publication de l'avis d'attribution définitive	
Après l'étape de l'avis d'appel à manifestation d'intérêt (AMI), l'autorité contractante a sollicité directement des propositions financières des candidats retenus sur la liste restreinte. Une DRP n'a donc plus été élaborée après l'étape de l'AMI. Pas de Termes de référence élaborés non plus. Aucune proposition technique n'a été sollicitée des consultants pour les prestations	
En l'absence de propositions techniques, le procès-verbal d'ouverture des offres financières et le rapport d'évaluation des offres ont été fondus en un seul document	
Absence de cadre de devis quantitatif et estimatif dans le contrat	
Absence des Curriculum Vitae (CV) des experts mobilisés pour la mission	
L'ordre de service de démarrage a été émis sans précision d'une date réelle de démarrage. L'ordre de service prescrit que les prestations démarrent à la fin de la première quinzaine du mois d'octobre 2020 sans autre précision	

Marché n°13 :

Numéro du marché : 1762020/R-UP/AC/PRMP/CCMP/A-PRMP/S-PRMP du 2/04/202

Marché n°13 :

Objet du marché : Travaux de remise en état de marché des lampadaires solaires et conventionnelles installées dans l'enceinte de l'UP
Méthode de passation : Demande de Cotations (DC)
Nature du marché : Travaux
Montant du marché : 9 958 020 F CFA, TTC
Titulaire du marché : ETS CEREM CONSULT - Tél : 229 97 97 10 71

Constats d'audit	Commentaires de l'Autorité Contractante
Absence de preuve de transmission de la DC aux candidats	
Absence de définition de prix dans la DC	
L'ouverture des offres a eu lieu le 11/03/2020 alors que la date limite de dépôt est fixée au 10/03/2020	
Absence de preuve de transmission du PV d'ouverture des offres aux candidats	
Absence de preuve de publication de l'avis d'attribution définitive du marché	
Absence de preuve d'émission d'un ordre de service de démarrage	
Absence de preuve de revue a posteriori de la procédure, par l'organe de contrôle compétent	

Marché n°14 :

Numéro du marché : 2162020/R-UP/AC/PRMP/CCMP/A-PRMP/S-PRMP du 12/05/2020
Objet du marché : Diverses achats et prestations de services dans le cadre des manifestations (journées du mérite, coopération portes ouvertes et autres) au profit du rectorat
Méthode de passation : Demande de Cotations (DC)
Nature du marché : Fournitures

Marché n°14 :

Montant du marché : 8 920 000 F CFA, TTC

Titulaire du marché : ENTREPRISE E.CO.M. A - Tél : 229 95 78 01 71

Constats d'audit	Commentaires de l'Autorité Contractante
Absence de preuve de transmission de la DC aux candidats	
La DC porte sur un marché à commande avec des quantités minimales et maximales. Le procès-verbal d'ouverture a fait cas uniquement des offres relatives aux quantités maximales.	
Absence de preuve de transmission du PV d'ouverture des offres aux candidats	
Absence de preuve de publication de l'avis d'attribution définitive du marché	
Absence de preuve d'émission d'un ordre de service de démarrage	
Absence de preuve de revue a posteriori de la procédure, par l'organe de contrôle compétent	

Marché n°15 :

Numéro du marché : 277-2020/D-FA/PRMP/SGE/Co-FA/SA du 29/05/2020

Objet du marché : Travaux de levée topographique et d'aménagement d'un domaine de 100 ha sis à BAKA (Parakou) au profit de la Faculté d'Agronomie de l'Université de Parakou

Méthode de passation : Demande de Cotations

Nature du marché : Travaux

Montant du marché : 11 375 200 F CFA, TTC

Titulaire du marché : ETS CLAUDIS SARL - Tél: 229 97 26 38 58/ 94 18 44 53

Constats d'audit	Commentaires de l'Autorité Contractante
------------------	---

Marché n°15 :	
Absence de preuve de transmission de la DC aux candidats	
Absence de précision sur les caractéristiques des cartes à produire au terme de la mission (forma, échelle)	
Absence de preuve de notification d'attribution provisoire et de notification de rejet des offres aux soumissionnaires. Les courriers établis à cet effet n'ont pas été déchargés par les destinataires	
Absence de preuve de transmission du PV d'ouverture des offres aux candidats	
Absence de preuve de publication de l'avis d'attribution définitive du marché	
Absence de preuve d'émission d'un ordre de service de démarrage	
Absence de preuve de revue a posteriori de la procédure, par l'organe de contrôle compétent	

Marché n°16 :
Numéro du marché : 4942020/R-UP/AC/PRMP/CCMP/A-PRMP/S-PRMP du 11/08/2020
Objet du marché : Acquisition et installation de matériels de lavage de mains dans le cadre des mesures des protection et de prévention du COVID 19 (Rectorat)
Méthode de passation : Demande de Cotations
Nature du marché : Fournitures
Montant du marché : 5 510 600 F CFA, TTC
Titulaire du marché : LA NATURE BARKA SARL - Tél : 229 95 09 81 48

Constats d'audit	Commentaires de l'Autorité Contractante
Absence de preuve de transmission de la DC aux candidats	
Absence de preuve de transmission du PV d'ouverture des offres aux candidats	

Marché n°16 :

Absence de preuve de publication de l'avis d'attribution définitive du marché	
Absence de preuve d'émission d'un ordre de service de démarrage	
Absence de preuve de revue a posteriori de la procédure, par l'organe de contrôle compétent	

Marché n°17 :

Numéro du marché : 7182020/R-UP/AC/PRMP/CCMP/A-PRMP/S-PRMP du 16/11/2020
Objet du marché : Acquisition d'une imprimante QUANTUM au profil de la scolarité centrale (Rectorat)
Méthode de passation : Demande de Cotations
Nature du marché : Fournitures
Montant du marché : 6 398 500 F CFA, TTC
Titulaire du marché : SOCIETE PROFIELD GROUP SARL - Tél : 229 : 95 70 00 28

Constats d'audit	Commentaires de l'Autorité Contractante
Absence de preuve de transmission de la DC aux candidats	
Absence dans le rapport du détail des vérifications de qualification et de conformité des offres	
Absence dans le contrat des caractéristiques de l'équipement à acquérir	
Absence de preuve de transmission du PV d'ouverture des offres aux candidats	
Absence de preuve de publication de l'avis d'attribution définitive du marché	
La date d'émission de l'ordre de service de démarrage est en même temps prescrite comme date de démarrage des prestations	
Absence de preuve de revue a posteriori de la procédure, par l'organe de contrôle compétent	

Marché n°18 :
Numéro du marché : 8312020/R-UP/AC/PRMP/CCMP/A-PRMP/S-PRMP du 18/12/2020
Objet du marché : Sélection de prestataire de service pour les travaux d'électricité dans les blocs administratifs de Rectorat
Méthode de passation : Demande de Cotations
Nature du marché : Travaux
Montant du marché : 3 423 981 F CFA, TTC
Titulaire du marché : ETS COMPTOIR COMMERCIAL DU NORD - Tél : 229 97 09 35 91

Constats d'audit	Commentaires de l'Autorité Contractante
Absence de preuve de transmission de la DC aux candidats	
Absence dans le contrat des Spécifications techniques des travaux	
Exécution du marché non enregistré. Le marché est enregistré le 14/06/2021 alors que la réception des travaux a eu lieu le 31/12/2020	
Absence de preuve de transmission du PV d'ouverture des offres aux candidats	
Absence de preuve de publication de l'avis d'attribution définitive du marché	
La date d'émission de l'ordre de service de démarrage est en même temps prescrite comme date de démarrage des prestations	
Absence de preuve de revue a posteriori de la procédure, par l'organe de contrôle compétent	

Marché n°18 :

Marché n°19 :

Numéro du marché : 5362020/R-UP/AC/PRMP/CCMP/A-PRMP/S-PRMP du 21/08/2020

Objet du marché : Sélection d'un consultant ou d'un cabinet pour le contrôle d'exécution des travaux de construction de l'extension en R+1 du bloc administratif du CePeSA au profit de la FA de l'université de PARAKOU

Méthode de passation : Demande de Cotations (DC)

Nature du marché : Prestations Intellectuelles

Montant du marché : 2 487 000 F CFA, TTC

Titulaire du marché : ECOMAPRO-EXPERT - Tél : 229 66 96 14 22

Constats d'audit	Commentaires de l'Autorité Contractante
Absence de preuve de transmission de la DC aux candidats	
Dossier mal renseigné, incomplet, sans termes de référence, aucun critère spécifique de sélection n'est inséré dans le dossier. Deux modèles différents de contrat sont mis dans le même dossier	
Dans le rapport d'évaluation (non paginé), à la page de « description de la procédure », il est inscrit que la note technique (NT) sera pondérée de 75% et la note financière (NF) de 20%. A l'évaluation proprement dite, les pondérations utilisées sont de 80% pour la NT et 20% pour la NF	

Marché n°19 :

Le rapport ne contient aucun détail sur les expériences, qualifications, les insuffisances dans la méthodologie, prises en compte dans la notation des consultants	
Absence de termes de référence dans le marché	
La notion de retard dans l'exécution du marché n'est pas définie étant entendu qu'il s'agit ici d'une mission de contrôle et surveillance des travaux	
Absence de preuve de transmission du PV d'ouverture des offres aux candidats	
Absence de preuve de publication de l'avis d'attribution définitive du marché	
Absence de preuve de revue a posteriori de la procédure, par l'organe de contrôle compétent	

Marché n°20 :

Numéro du marché : 5792020/R-UP/AC/PRMP/CCMP/A-PRMP/S-PRMP
Objet du marché : Sélection d'un cabinet pour le renforcement des capacités des comptables de l'Université de Parakou
Méthode de passation : Demande de Cotations (DC)
Nature du marché : Prestations Intellectuelles
Montant du marché : 4 000 000 F CFA, TTC
Titulaire du marché : ETS PREFERE PLUS - Tél : 229 97 32 88 87

Constats d'audit	Commentaires de l'Autorité Contractante
Absence de preuve de transmission de la DC aux candidats	
Dossier mal renseigné, incomplet, sans précision des critères de qualification des experts des soumissionnaires dans les termes de référence. Aucune référence en prestations	

similaires n'est prise en compte dans les critères de notation inscrits dans le dossier	
Le mode de combinaison des notes techniques et financières utilisé dans le rapport d'évaluation des offres des consultants n'était pas défini dans la DC	
Le rapport ne contient aucun détail sur les expériences, qualifications, les insuffisances dans la méthodologie, prises en compte dans la notation des consultants	
Absence de CV des experts dans le contrat	
Aucune précision sur les livrables à fournir	
Absence de preuve de transmission du PV d'ouverture des offres aux candidats	
Absence de preuve de publication de l'avis d'attribution définitive du marché	
Absence de preuve de revue a posteriori de la procédure, par l'organe de contrôle compétent	
La date d'émission de l'ordre de service de démarrage est en même temps prescrite comme date de démarrage des prestations	

Marché n°21 :

Numéro du dossier de consultation : 1026-2020/D-FASEG/PRMP/SC-FASEG/SP du 20/11/2020

Objet du marché : Sélection d'un consultant ou d'un cabinet pour la réalisation des études architecturales des travaux de construction d'un bloc administratif de type R+1 au profit de la Faculté des Sciences économiques et de gestion (FASEG) de l'UP

Méthode de passation : Demande de Cotations (DC)

Nature du marché : Prestations Intellectuelles

Montant du marché : 8 457 627 F CFA, TTC

Titulaire du marché : Pas de contrat disponible

Constats d'audit

Commentaires de l'Autorité Contractante

Absence de preuve de transmission de la DC aux candidats	
Dossier mal renseigné, incomplet, sans précision des critères de qualification des experts des soumissionnaires dans les termes de référence. Aucune précision sur ce que comprend expériences similaires	
Aucun document de passation des marchés n'est disponible sur ce marché en dehors du dossier de demande de cotations	

6. CONSTATS GENERAUX

De façon globale, la mise en place et le fonctionnement du système de passation et de contrôle des marchés publics au sein de l'Université de PARAKOU, est moyennement satisfaisante. Toutefois, certains constats méritent d'être relevés :

- Il se pose un profond problème d'archivage des documents de passation des marchés au sein de l'Autorité Contractante
- Il se pose un problème de compétence dans l'élaboration des documents de consultation
- Il se pose un problème de maîtrise des procédures pour les marchés de prestations intellectuelles : le contenu des dossiers, la définition des critères de qualification, les différentes étapes du processus,
- les fiches d'ouverture des offres ne sont pas signées par tous les participants à la séance d'ouverture. Elles sont juste paraphées par les membres de la commission d'ouverture et d'évaluation des offres mise en place
- la publication des procès-verbaux d'ouverture des offres, d'attribution provisoire et des avis d'attribution définitive, n'est pas systématique
- les garanties d'offres ne sont pas restituées aux soumissionnaires après attribution
- les ordres de service de démarrage ne sont pas toujours notifiés aux titulaires des marchés.
- Pour les ordres de service de démarrage émis, les dates d'effet pour le démarrage de l'exécution des marchés, sont généralement les dates d'émission
- Absence de preuve de transmission de certains dossiers de sollicitation de prix aux candidats.
- Absence de preuve de notification des dates d'ouverture des propositions financières, aux consultants éligibles
- Absence de preuve de retour des offres financières non ouvertes aux soumissionnaires concernés.
- Absence de preuve de revue a posteriori des procédures de passation de marchés par Demande de cotations.

Par ailleurs, notons que pour :

- L'appréciation de la notion d'urgence et renouvellement de certains contrats au niveau de l'Université de Parakou, la passation de la quasi-totalité des marchés a été faite par des procédures compétitives (AO, DRP et DC).
- l'appréciation de l'intégrité et de la transparence du système au niveau de l'Université de Parakou, la mission a noté comme éléments d'appréciation : la publication du plan de passation des marchés contenant tous les marchés liés à la GESTION 2020 ; l'ouverture

publique des plis et la participation des soumissionnaires ou de leurs représentants auxdites séances ;

- Les contrats résiliés : au niveau de l'Université de Parakou, aucun contrat n'a été résilié ;
- Les dérogations aux modèles types de contrats des marchés publics : Au niveau de l'Université de Parakou, les documents utilisés sont ceux prévu par les Documents type de l'ARMP.

7. ANALYSE DES RISQUES

Les risques liés aux insuffisances relevées dans la mission d'audit déroulée à l'Université de Parakou pèsent essentiellement sur le système de passation des marchés publics. Il conviendra d'abord en vue d'appréciation de ces différents risques d'opérer une classification des sept (07) pôles de diligences prévues par les termes de référence de la mission.

N°	Pôles de diligences	Typologie des risques	Existence du risque au sein de l'autorité contractante auditée
1	la revue du cadre juridique des marchés publics	Risque réglementaire	NON : la revue du cadre juridique des marchés publics de l'Autorité Contractante donne une appréciation globalement satisfaisante.
2	l'appréciation de l'organisation et du fonctionnement des organes normatifs de la chaîne des marchés	Risque institutionnel	non : Le personnel de la PRMP et de la CCMP remplit majoritairement avant leur nomination les conditions d'expériences et de compétences requises.
3	l'appréciation de l'intégrité et de la transparence du système	Risque « intégrité »	NON : Les actes de corruption, de fraudes, de conflits d'intérêts, de favoritisme, de discrimination ainsi que la participation à des pratiques de collusion constituent entre autres, des atteintes à l'intégrité du système de passation de marchés publics. Le principe fondamental de transparence des procédures implique le respect des obligations en termes de publicité. En l'espèce, la mission de revue n'a au cours de la revue détecté aucune manœuvre attentatoire visant à violer ces règles et infractions.
4	la compétence et l'expérience des personnes en charge du système de passation des marchés	Risque opérationnel	OUI : Il s'agit ici de tout incident pouvant résulter de carences ou de défaillances attribuables à des procédures, à la capacité et aux compétences des personnes, à des systèmes internes et à des aspects organisationnels.
5	la tenue et la conservation des dossiers et des documents relatifs aux transactions et à la gestion des marchés		

N°	Pôles de diligences	Typologie des risques	Existence du risque au sein de l'autorité contractante audité
6	l'évaluation du dispositif de gestion et de sécurisation de biens acquis		Les diligences mises en œuvre ont permis d'identifier entre autres, des risques de non-exhaustivité de pièces de marchés telles que : les preuves de notification d'attribution provisoire ou définitive, les preuves de paiement, les PV de réceptions provisoires et définitifs des prestations.
7	la revue de la passation des marchés	Risque « conformité »	OUI : Au regard de leur importance significative, nous allons mettre un accent particulier sur les risques liés au non-respect des dispositions législatives et réglementaires (risque conformité). L'analyse du risque « conformité » est présentée de façon détaillée ci-dessous.

Ensuite, il sera question de **l'analyse des risques de passation des marchés publics** au niveau de l'Université de Parakou (**risque « conformité »**). Cette analyse permettra de mieux comprendre le risque, saisir ses caractéristiques, fournir des données pour son évaluation et décider de le traiter ou non. Notre analyse sera axée sur le **risque brut** ou inhérent (sans tenir compte du contrôle interne qui pourrait exister au sein de l'autorité contractante).

Pour la détermination du niveau de risque brut, nous allons retenir deux (2) critères (**la probabilité et l'impact**) selon les cotations ci-après :

Probabilité (ou fréquence)		Impact (ou gravité)		Risque brut = Probabilité * Impact	
Cotation	Qualification	Cotation	Qualification	Criticité	Degré de criticité
1	Très improbable ou exceptionnelle	1	Faible insignifiant ou	Risque mineur	Risque maîtrisé ($1 \leq C \leq 3$)
2	Improbable ou rare	2	Moyen ou mineur	Risque modéré	Risque à surveiller ($3 < C \leq 8$)
3	Probable ou périodique	3	Grave ou significatif	Risque élevé	Risque à diminuer ($8 < C \leq 12$)
4	Très probable ou régulière	4	Très grave ou critique	Risque critique	Risque prioritaire ($C > 12$)

Tableau 8: Analyse des risques de passation

Points de contrôle	Constats généraux	Risques	Probabilité	Gravité	Criticité	Niveau du risque inhérent	Responsabilité
Notification de l'attribution provisoire	Manque parfois de communication des preuves de notification des résultats d'attribution aux soumissionnaires/candidats non retenus.	Réclamations des soumissionnaires évincés ; privation du soumissionnaire évincé d'exercer son droit de recours dans le délai légal d'attente ; violation du principe fondamental de transparence des procédures.	3	2	6	Risque modéré	PRMP
Publication des avis d'attribution	publication irrégulière des procès-verbaux d'attribution provisoire et/ou définitive.	Non-respect du principe fondamental de transparence des procédures.	3	2	6	Risque modéré	PRMP
Délais de passation, de contrôle et d'approbation des marchés publics	délais de passation, de contrôle et d'approbation des marchés publics majoritairement respectés.	Violation du principe de légalité ; Désistement du soumissionnaire ou de l'attributaire, caducité de l'offre financière au désavantage de l'autorité contractante.	2	3	6	Risque modéré	PRMP ; COE ; CCMP ; Autorité approbatrice.

Points de contrôle	Constats généraux	Risques	Probabilité	Gravité	Criticité	Niveau du risque inhérent	Responsabilité
Organisation et fonctionnement des organes	les actes de nomination et de mises en service des organes de passation sont globalement satisfaisants	Conflit d'intérêts ; Violation des dispositions de l'article 3 du décret n° 2020-596 du 23 décembre 2020 portant attribution, organisation et fonctionnement de la Personne Responsable des Marchés Publics qui précise en son alinéa 2 que « la Personne Responsable des Marchés Publics a rang de Directeur technique ».	2	2	4	Risque modéré	Direction Générale
Organisation et fonctionnement des organes	Défaut de communication ou d'élaboration des rapports périodiques et du rapport annuel d'activités de la Cellule de contrôle des marchés publics.	Faute lourde au regard de la loi ; absence de synthèse des activités de contrôle sur la période concernée ; défaut d'analyse des niveaux de réalisation des indicateurs.	2	1	2	Risque mineur	Cellule de contrôle des marchés publics

Points de contrôle	Constats généraux	Risques	Probabilité	Gravité	Criticité	Niveau du risque inhérent	Responsabilité
Archivage de la documentation sur les marchés	Inadéquation du système d'archivage (il manque au moins une pièce dans 50% des dossiers examinés).	<i>Inexistence d'une banque de données sur les procédures de passation, d'exécution et de contrôle de marchés publics ; mise en cause de la responsabilité de la PRMP voire de l'autorité contractante en cas de litige ou de contrôle ; non-respect de la durée légale de conservation de certaines archives relatives à la commande publique.</i>	3	4	12	Risque élevé	PRMP ; Archives-PRMP

En conclusion, le degré de criticité du risque inhérent à l'activité de passation, d'exécution et de contrôle de marchés publics au sein de l'Université de Parakou est modéré et appelle de notre part à une appréciation moyennement satisfaisante .

8- RECOMMANDATIONS

A l’issue de la mission de revue, nous recommandons à l’Autorité Contractante, les mesures suivantes en vue de garantir la conformité, la performance et l’efficacité de son système de passation des marchés :

Tableau 9: Principales recommandations

N°	CONSTATS	RECOMMANDATIONS
1	Non publication des procès-verbaux d’ouverture des offres, d’attribution provisoire et des avis d’attribution définitive	Veiller à la publication systématique des procès-verbaux d’ouverture des offres et d’attribution provisoire et des avis d’attribution définitive des marchés, par les mêmes canaux de publication de l’avis de consultation
2	Non restitution des garanties d’offres aux soumissionnaires après attribution du marché	Veiller à la restitution systématique des garanties d’offres aux soumissionnaires dès l’attribution du marché.
3	Non enregistrement de contrat au domaine des impôts avant sa mise en exécution	Veiller à l’enregistrement systématique des contrats au domaine des impôts avant leur mise en exécution
4	Absence de la preuve de notification du contrat approuvé au titulaire	Veiller à notifier les contrats approuvés aux titulaires du marché dans les délais réglementaires et conformément aux textes en vigueur.
5	Absence de preuve de revue a posteriori des procédures de Demande de Cotations, par l’organe de contrôle compétent	Veiller à la revue a posteriori systématique des procédures de passation des marchés par Demande de Cotations
6	Absence de preuve d’émission d’ordre de service de démarrage pour certains marchés	Veiller à l’émission des ordres de service de démarrage de l’exécution des marchés
7	Pour les marchés où les ordres de service de démarrage ont été émis, les dates d’émission de ces ordres de services de démarrage sont en même temps prises pour date d’effets de démarrage	Veiller à accorder un délai de mobilisation au titulaire du marché dans l’ordre de service de démarrage, avant la date d’effet de décompte du délai contractuel d’exécution
8	Absence de preuve de notification de l’intention d’attribution et de notification de rejet des offres avec les	Veiller à la notification de l’intention d’attribution à tous les soumissionnaires. Pour les soumissionnaires dont les offres ont été rejetées,

N°	CONSTATS	RECOMMANDATIONS
	motifs de rejet pour les soumissionnaires dont les offres ont été rejetées	préciser les motifs de rejet de leurs offres dans la notification
9	Mauvaise application des critères de notation définis dans les dossiers de consultation	Veiller au strict respect des critères d’évaluation définis dans les dossiers de consultation
10	Sélection de prestataire de services intellectuelles sur la seule base de l’avis d’appel à manifestation d’intérêt sans élaboration de demande de termes de références et de demande de propositions.	Veiller au respect de toutes les étapes dans la passation des marchés de prestation intellectuelles Veiller à l’élaboration de tous les documents de passation de marchés requis à chaque étape du processus
11	Des procès-verbaux d’ouverture d’offres et des contrats non retrouvés	Veiller à l’archivage correct des documents de passation de marchés

9- PLAN DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS CORRECTIVES

Le plan de mise en œuvre des actions correctives déterminées à partir des constats et recommandations d’audit, se présente comme suit Plan d’actions

Tableau 10:plan d’actions

CONSTATS D'AUDIT	ACTIONS CORRECTIVES	RESPONSABLE DE MISE EN ŒUVRE	ECHEANCE S	INDICATEURS DE CONTRÔLE		
				MODES DE CALCUL	VALEURS CIBLES	PERIODICITE DE CALCUL
Non publication du procès-verbal d’ouverture d’offres, d’attribution provisoire et de l’avis d’attribution définitive	Faire publier les PV d'ouverture des offres, par les mêmes canaux que les avis d'appel à concurrence, dans les délais prescrits par la loi (article 80 du code)	PRMP	Immédiat Continu	Nombre d'ouverture d'offres pour lesquelles les PV d'ouverture sont publiés par rapport au nombre total de séance d'ouverture d'offres dans la période	100%	Trimestrielle
	Faire publier les PV d'attribution provisoire des marchés, par les mêmes canaux que les avis d'appel à concurrence, dans les délais prescrits par la loi (article 88 du code)	PRMP	Immédiat Continu	Nombre de procédures de passation de marchés conclues pour lesquelles les PV d'attribution sont publiés par rapport au nombre total de procédures de passation de marchés conclues dans la période	100%	Trimestrielle

CONSTATS D'AUDIT	ACTIONS CORRECTIVES	RESPONSABLE DE MISE EN ŒUVRE	ECHEANCE S	INDICATEURS DE CONTRÔLE		
				MODES DE CALCUL	VALEURS CIBLES	PERIODICITE DE CALCUL
	Faire publier les avis d'attribution définitive des marchés, par les mêmes canaux que les avis d'appel à concurrence, dans les délais prescrits par la loi (article 97 du code)	PRMP	Immédiat Continu	Nombre de procédures de passation de marchés conclues pour lesquelles les avis d'attribution définitive sont publiés par rapport au nombre total de procédures de passation de marchés conclues dans la période	100%	Trimestrielle
Non restitution des garanties d’offres aux soumissionnaires après attribution du marché	Restituer les garanties d'offres, dès la signature du marché par le titulaire (article 78 du code)	PRMP	Immédiat Continu	Nombre de procédures de passation de marchés achevés pour lesquelles les garanties d'offres sont restituées par rapport au nombre de procédures de passation des marchés achevées	100%	Trimestriel le
Absence de la preuve de notification du contrat approuvé au titulaire	Veiller à notifier les contrats approuvés aux titulaires du marché dans les délais réglementaires et conformément aux textes en vigueur.	PRMP	Immédiat Continu	Nombre de procédures de passation de marchés approuvés et été notifiés au titulaire	100%	Trimestriel le
Absence de preuve d’examen juridique et technique de certains projets de marché par l’organe de contrôle, pour certains marchés	Faire examiner les projets de contrat par l'organe de contrôle avant sa signature	PRMP	Immédiat Continu	Nombre de projets de contrats ayant obtenu l'avis juridique et technique de l'organe de contrôle avant signature par rapport au nombre total de contrats signés	100%	Trimestrielle

CONSTATS D'AUDIT	ACTIONS CORRECTIVES	RESPONSABLE DE MISE EN ŒUVRE	ECHEANCE S	INDICATEURS DE CONTRÔLE		
				MODES DE CALCUL	VALEURS CIBLES	PERIODICITE DE CALCUL
	Requérir la preuve d'examen du projet de contrat par l'organe de contrôle avant son approbation	Autorité approbatrice	Immédiat Continu			
Signature de contrat sans mention de date individuelle de signature	Inscrire dans les contrats toutes les dates individuelles des différentes signatures	PRMP	Immédiat Continu	Le nombre de contrats pour lesquels les dates de signatures individuelles sont inscrites par rapport au nombre de contrats signés	100%	Trimestrielle
Non enregistrement de contrat au domaine des impôts avant sa mise en exécution	Faire enregistrer les contrats avant mis en exécution	PRMP	Immédiat Continu	Nombre de contrats enregistrés avant mis en exécution par rapport au nombre de contrats signés	100%	Trimestrielle
Absence de preuve de revue a posteriori des procédures de Demande de Cotations, par l'organe de contrôle compétent	Faire la revue a posteriori des marchés passés par demande de cotations, conformément à la loi (article 12 du code)	CCMP	Immédiat Continu	Nombre de procédures de passation des marchés par DC ayant fait objet de revue a posteriori par rapport au nombre de procédures de passation de marchés achevées	100%	Trimestrielle
Difficulté d'accès aux documents de passation des marchés	Dédier un local à l'archivage des documents de passation de marchés	A définir par l'Autorité Contractante	Juin-23	Un local est dédié à l'archivage	Oui	Continu
	Mettre en place un système d'archivage physique au sein de l'Autorité Contractuelle	A définir par l'Autorité Contractante	Juin-23	Un système d'archivage physique est mis en place	Oui	Continu

CONSTATS D'AUDIT	ACTIONS CORRECTIVES	RESPONSABLE DE MISE EN ŒUVRE	ECHEANCE S	INDICATEURS DE CONTRÔLE		
				MODES DE CALCUL	VALEURS CIBLES	PERIODICITE DE CALCUL
	Dédier un personnel à l'archivage des documents au sein de l'Autorité Contractante,	A définir par l'Autorité Contractante	Juin-23	Un personnel est dédié à l'archivage	Oui	Continu
	Engager le processus de mise en place d'un système d'archivage électronique au sein de l'Autorité Contractuelle	A définir par l'Autorité Contractante	Déc-23	Un système d'archivage électronique est mis en place	Oui	Continu
	Archiver les documents de passation de marchés	PRMP	Immédiat Continu	Nombre de documents de passation de marchés archivés par rapport au nombre de documents de passation de marchés produits	100%	Trimestrielle

10- CONCLUSION GENERALE

L'audit des marchés publics permet de mesurer la performance du système de passation des marchés.

Cette revue du système de passation et de contrôle des marchés publics de l'Université de Parakou indique globalement que des efforts sont consentis par les acteurs du système pour garantir dans la mesure du possible, le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Mais en dépit de cela, certains indicateurs sont au rouge et méritent une attention particulière : ***l'approbation des marchés dans le délai de validité des offres ; la publication des procès-verbaux d'attribution provisoire et/ou définitive, la publication des PV d'attribution définitive, le respect des délais d'exécution des marchés, l'amélioration du système d'archivage.***

Nous nourrissons l'espoir que les prises en compte de nos recommandations permettront d'améliorer le système de passation des marchés de l'Université de Parakou pour les exercices à venir.

11- ANNEXE

Annexe 1 : Liste des personnes rencontrées

Annexe 2 : Liste des marchés sélectionnés

**Annexe 3 : Contre-observations (avis) de l'autorité contractante sur l'avant-projet
du rapport provisoire**

Annexe 4 : Outils de mission

Annexe 1 : Liste des personnes rencontrées

N° d'ordre	Noms et Prénoms	Fonctions
1	KODJO Gilbert	Personne Responsable des Marchés Publics
2	BIAOU Jacques	Assistant de la Personne Responsable des Marchés Publics
3	BONI BIAO Saliou	S/PRMP

Annexe 2 : Liste des marchés sélectionnés

Marché n°01 :
Numéro du marché : 5862020/R-UP/AC/PRMP/CCMP/A-PRMP/S-PRMP
Objet du marché : Acquisition de fourniture de bureau, produits d'entretien et de consommables informatiques au profit des entités de l'Université de Parakou (UP) - lot 2 : FA, FASEG, FM, FDSP et BU
Méthode de passation : Appel d'offres ouvert
Nature du marché : Fourniture
Montant du marché : 35 157 200 F CFA, TTC
Titulaire du marché : ETS AYEKO & FILS - Tél : 229 95 00 53 07
Marché n°02 :
Numéro du marché : 0802020/R-UP/AC/PRMP/CCMP/A-PRMP/S-PRMP du 05/03 2020
Objet du marché : Location de bus de 50 places au moins dans le cadre des sorties pédagogiques pour le compte de la FLASH - Lot 2
Méthode de passation : Demande de Renseignements et Prix (DRP)
Nature du marché : Services
Montant du marché : 26 634 900 F CFA, TTC
Titulaire du marché : ETS ATEKOUC - Tél : 229 97 52 74 74
Marché n°03 :
Numéro du marché : 1442020/R-UP/AC/PRMP/CCMP/A-PRMP/S-PRMP du 27/03/2020
Objet du marché : Sélection de prestataires de services pour l'entretien et assainissement de la cour intérieure et des alentours du domaine de l'université de Parakou
Méthode de passation : Demande de Renseignements et Prix (DRP)
Nature du marché : Services
Montant du marché : 15 576 000 F CFA, TTC
Titulaire du marché : SOCIETE ESPEMMA SARL - Tél : 229 97 78 21 41
Marché n°04 :
Numéro du marché : 2182020/R-UP/AC/PRMP/CCMP/A-PRMP/S-PRMP du 12/08/2020
Objet du marché : Sélection des prestataires pour l'entretien et la réparation des véhicules au profit des entités (FA et la FLASH) de l'Université de Parakou (Relance lot1)
Méthode de passation : Demande de Renseignements et de Prix (DRP)
Nature du marché : Services
Montant du marché : indéterminé (contrat conclu sur la seule base technique)
Titulaire du marché : SOCIETE ACADEMIC GARAGE PSAUME91 (AGP91) - Tél : 229 97 63 51 64

Marché n°05 :
Numéro du marché : 992020/R-UP/AC/PRMP/CCMP/A-PRMP/S-PRMP du 22/04/2020
Objet du marché : Travaux de réhabilitation, d'ouverture de passage de la clôture et de réfection des bureaux des bâtiments abritant le rectorat annexe, le centre Américain Corner, la salle MTN et le bloc du bureau des enseignants au profit du rectorat de l'UP
Méthode de passation : Demande de Renseignements et de Prix (DRP)
Nature du marché : Travaux
Montant du marché : 24 988 669 F CFA, TTC
Titulaire du marché : SOCIETE ME.K. F SARL – Tél : 229 95 85 27 71
Marché n°06 :
Numéro du marché : 4442020/R-UP/AC/PRMP/CCMP/A-PRMP/S-PRMP du 28/07/2020
Objet du marché : Acquisition de matériels didactiques au profit de la FA, l'EDSAE, de la FASEG et de l'ENSPD de l'Université de Parakou
Méthode de passation : Demande de Renseignements et de Prix (DRP)
Nature du marché : Fournitures
Montant du marché : 15 331 200 F CFA, TTC
Titulaire du marché : SOCIETE AHSTON International Groupe Sarl
Marché n°07 :
Numéro du marché : 5862020/R-UP/AC/PRMP/CCMP/A-PRMP/S-PRMP du 03/09/2020
Objet du marché : Acquisition de matériels de bureaux au profit des entités de l'Université de Parakou
Méthode de passation : Demande de Renseignements et de Prix (DRP)
Nature du marché : Fournitures
Montant du marché : 35 157 200 F CFA, TTC
Titulaire du marché : ETS AYEKO & FILS - Tél : 229 95 00 53 07
Marché n°10 :
Numéro du marché : 8442020/R-UP/AC/PRMP/CCMP/A-PRMP/S-PRMP du 31/12/2020
Objet du marché : Travaux d'aménagement, d'acquisition de matériels et d'équipements de la salle SERVER de la scolarité centrale - Lot 2
Méthode de passation : Demande de Renseignements et de Prix (DRP)
Nature du marché : Travaux
Montant du marché : 8 723 211 F CFA, TTC
Titulaire du marché : SOCIETE QUALITY CORPORATE SARL – Tél : 229 21 32 57 45
Marché n°11 :

Numéro du marché : 4662020/R-UP/AC/PRMP/CCMP/A-PRMP/S-PRMP du 03/08/2020
Objet du marché : Acquisition de matériels de bureaux au profit des entités de l'université de Parakou (UP) Lot 1
Méthode de passation : Demande de Renseignements et de Prix (DRP)
Nature du marché : Fournitures
Montant du marché : 47 064 300 F CFA, TTC
Titulaire du marché : ETS YAO SERVICE NK - Tél : 229 98 98 58 01
Marché n°12 :
Numéro du marché : 6342020/R-UP/AC/PRMP/CCMP/A-PRMP/S-PRMP du 02/10/2020
Objet du marché : Sélection d'un consultant ou d'un cabinet pour la réalisation du plan d'occupation du domaine de l'Université de Parakou
Méthode de passation : Demande de Renseignements et de Prix (DRP)
Nature du marché : Prestations Intellectuelles
Montant du marché : 20 000 000 F CFA, TTC
Titulaire du marché : SOCIETE INGEX SARL - Tél : 229 95 28 11 90
Marché n°13 :
Numéro du marché : 1762020/R-UP/AC/PRMP/CCMP/A-PRMP/S-PRMP du 2/04/202
Objet du marché : Travaux de remise en état de marché des lampadaires solaires et conventionnelles installées dans l'enceinte de l'UP
Méthode de passation : Demande de Cotations (DC)
Nature du marché : Travaux
Montant du marché : 9 958 020 F CFA, TTC
Titulaire du marché : ETS CEREM CONSULT - Tél : 229 97 97 10 71
Marché n°14 :
Numéro du marché : 2162020/R-UP/AC/PRMP/CCMP/A-PRMP/S-PRMP du 12/05/2020
Objet du marché : Diverses achats et prestations de services dans le cadre des manifestations (journées du mérite, coopération portes ouvertes et autres) au profit du rectorat
Méthode de passation : Demande de Cotations (DC)
Nature du marché : Fournitures
Montant du marché : 8 920 000 F CFA, TTC
Titulaire du marché : ENTREPRISE E.CO.M. A - Tél : 229 95 78 01 71
Marché n°15 :
Numéro du marché : 277-2020/D-FA/PRMP/SGE/Co-FA/SA du 29/05/2020

Objet du marché : Travaux du levée topographique et d'aménagement d'un domaine de 100 ha sis à BAKA (Parakou) au profit de la Faculté d'Agronomie de l'Université de Parakou
Méthode de passation : Demande de Cotations
Nature du marché : Travaux
Montant du marché : 11 375 200 F CFA, TTC
Titulaire du marché : ETS CLAUDIS SARL - Tél: 229 97 26 38 58/ 94 18 44 53
Marché n°16 :
Numéro du marché : 4942020/R-UP/AC/PRMP/CCMP/A-PRMP/S-PRMP du 11/08/2020
Objet du marché : Acquisition et installation de matériels de lavage de mains dans le cadre des mesures des protection et de prévention du COVID 19 (Rectorat)
Méthode de passation : Demande de Cotations
Nature du marché : Fournitures
Montant du marché : 5 510 600 F CFA, TTC
Titulaire du marché : LA NATURE BARKA SARL - Tél : 229 95 09 81 48
Marché n°17 :
Numéro du marché : 7182020/R-UP/AC/PRMP/CCMP/A-PRMP/S-PRMP du 16/11/2020
Objet du marché : Acquisition d'une imprimante QUANTUM au profil de la scolarité centrale (Rectorat)
Méthode de passation : Demande de Cotations
Nature du marché : Fournitures
Montant du marché : 6 398 500 F CFA, TTC
Titulaire du marché : SOCIETE PROFIELD GROUP SARL - Tél : 229 : 95 70 00 28
Marché n°18 :
Numéro du marché : 8312020/R-UP/AC/PRMP/CCMP/A-PRMP/S-PRMP du 18/12/2020
Objet du marché : Sélection de prestataire de service pour les travaux d'électricité dans les blocs administratifs de Rectorat
Méthode de passation : Demande de Cotations
Nature du marché : Travaux
Montant du marché : 3 423 981 F CFA, TTC
Titulaire du marché : ETS COMPTOIR COMMERCIAL DU NORD - Tél : 229 97 09 35 91
Marché n°19 :
Numéro du marché : 5362020/R-UP/AC/PRMP/CCMP/A-PRMP/S-PRMP du 21/08/2020

Objet du marché : Sélection d'un consultant ou d'un cabinet pour le contrôle d'exécution des travaux de construction de l'extension en R+1 du bloc administratif du CePeSA au profit de la FA de l'université de PARAKOU
Méthode de passation : Demande de Cotations (DC)
Nature du marché : Prestations Intellectuelles
Montant du marché : 2 487 000 F CFA, TTC
Titulaire du marché : ECOMAPRO-EXPERT - Tél : 229 66 96 14 22
Marché n°20 :
Numéro du marché : 5792020/R-UP/AC/PRMP/CCMP/A-PRMP/S-PRMP
Objet du marché : Sélection d'un cabinet pour le renforcement des capacités des comptables de l'Université de Parakou
Méthode de passation : Demande de Cotations (DC)
Nature du marché : Prestations Intellectuelles
Montant du marché : 4 000 000 F CFA, TTC
Titulaire du marché : ETS PREFERE PLUS - Tél : 229 97 32 88 87
Marché n°21
Numéro du dossier de consultation : 1026-2020/D-FASEG/PRMP/SC-FASEG/SP du 20/11/2020
Objet du marché : Sélection d'un consultant ou d'un cabinet pour la réalisation des études architecturales des travaux de construction d'un bloc administratif de type R+1 au profit de la Faculté des Sciences économiques et de gestion (FASEG) de l'UP
Méthode de passation : Demande de Cotations (DC)
Nature du marché : Prestations Intellectuelles
Montant du marché : 8 457 627 F CFA, TTC
Titulaire du marché : Pas de contrat disponible

Annexe 3 : Contre-observations (avis) de l'autorité contractante sur l'avant-projet du rapport provisoire

La restitution a eu lieu au sein de l'autorité contractante le 20 juin 2022. L'autorité contractante a reçu la synthèse des constatations mais à ce jour et ce même après l'atelier de validation des rapports, aucune contre-observation n'a été reçu. (Voir la fiche synthèse ci-joint)

REPUBLIQUE DU BENIN
MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES DINANCES
AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS (ARMP)

**MISSION D'AUDIT INDEPENDANT DES MARCHES PUBLICS DE
DIFFERENTES AUTORITES CONTRACTANTES AU TITRE DE
LA GESTION BUDGETAIRE 2020**

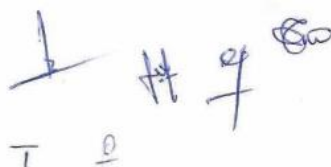
Nom de l'autorité contractante : UNIVERSITE DE PARAKOU

Consultant : Groupement BELMAG / EVEREST

Date de tenue de la séance de restitution : Lundi 20 Juin 2022

Synthèse des constats d'audit :

- Bien que le dossier d'appel d'offres porte le « **BON A LANCER** » de l'organe de contrôle, aucune preuve de transmission du dossier pour la demande du « **BON A LANCER** », n'est disponible
- Absence de preuve d'inscription des offres dans le registre de l'ARMP
- De façon générale, les avis d'appel à concurrence, les résultats d'évaluation les procès-verbaux d'ouverture d'offres, ne sont affichés qu'à la préfecture et à la CCIB. Il n'y a aucune preuve d'affichage de ces documents de passation des marchés, au niveau de l'Autorité Contractante
- Les dossiers d'appel à concurrence souffrent de diverses insuffisances. Certaines insuffisances peuvent impacter négativement l'atteinte des objectifs de la commande publique. Par exemple, l'absence des spécifications techniques dans un marché de travaux, l'absence des termes de référence dans un contrat de prestations intellectuelles. Pour le marché d'entretien des véhicules par exemple, le dossier ne prescrit aucun paramètre pouvant permettre de cadrer les prix unitaires que le prestataire sera amené à pratiquer au cours de l'exécution du marché. Le prestataire est sélectionné sur la seule base de ses expériences de marchés similaires sans propositions financières sur les prestations à faire
- Les fiches d'ouverture des offres ne sont pas signées par tous les participants à la séance d'ouverture. Elles sont juste paraphées par les membres de la commission d'ouverture et d'évaluation des offres mise en place
- Le détail des expériences spécifiques prises en compte pour la vérification de la qualification des soumissionnaires en termes d'expériences similaires, n'est pas exposé dans les rapports d'évaluation. Pour le personnel aussi, les rapports ne font pas ressortir le détail des expériences prises en compte pour déterminer leur qualification.
- Pour certaines procédures, il n'y a aucune preuve d'examen juridique et technique du projet de marché avant sa signature
- Absence de preuve de notification d'attribution définitive et de la notification du contrat au titulaire après enregistrement
- Non publication de l'avis d'attribution définitive,
- Mis en exécution des contrats sans enregistrement
- Des contrats sans modèles de garanties



- Ambiguïté sur la notion de retard dans l'exécution de marché et le mécanisme de calcul des pénalités de retard. Par exemple, pour un marché relatif à la location de bus, il est question d'application de pénalités de retard dans l'exécution du marché sans précision sur la « notion de retard dans un tel marché de prestations de services ». Le retard est-il lié à l'heure d'arrivée des bus en location ? Si oui comment cela est-il constaté ?
- Pour des marchés à commandes successives, le calcul de pénalités de retard se rapporte au montant total du marché alors que l'exécution du marché est par bon de commande et le retard d'exécution ne peut se rapporter qu'au délai d'exécution de chaque bon de commande.
- Absence de compte de paiement des sommes dues au titre de l'exécution du marché
- Non restitution des garanties d'offres aux soumissionnaires
- Absence de preuve d'émission d'ordre de service de démarrage pour certains marchés
- Pour les marchés où les ordres de service de démarrage ont été émis, les dates d'émission de ces ordres de services de démarrage sont en même temps prises pour date de démarrage
- De façon générale, aucune preuve de transmission des demandes de cotations aux candidats
- Aucune preuve de revue a posteriori des procédures de demande de cotations
- Absence de preuve de validation du rapport d'évaluation par l'organe de contrôle a priori de la procédure
- Absence de preuve de notification de l'attribution provisoire et de notification de rejet des offres avec les motifs de rejet pour les soumissionnaires dont les offres ont été rejetées
- Le montant du contrat signé (26 634 960) est différent du montant d'attribution (36 253 140) qui a fait objet d'examen juridique et technique de l'organe de contrôle a priori du processus. Il se constate que cette variation est due au fait qu'après signature par l'attributaire du contrat examiné par l'organe de contrôle, la PRMP a sollicité et obtenu du titulaire, la réduction du nombre de bus de 49 à 36. Aucune preuve de sollicitation et d'obtention de l'avis de l'organe de contrôle sur cette modification intervenue après son examen a priori sur le contrat initial
- Bien que le contrat soit approuvé, il n'y a souvent aucune preuve de transmission du contrat à l'autorité approbatrice pour approbation
- Absence dans certains contrats de la description des obligations du titulaire du marché. Par exemple, pour le marché de location de bus, le contrat ne définit pas les obligations du titulaire du marché en termes de responsabilités vis-à-vis du bon fonctionnement des bus et de la gestion des conséquences de leurs dysfonctionnement. Exemple, pour des dysfonctionnements pouvant conduire à l'hébergement des étudiants hors programme préétablis. Ces critères sont pourtant définis dans la DRP sans être reportés dans le contrat
- Absence de compte de paiement des sommes dues au titre de l'exécution du marché
- Absence de preuve de restitution des garanties d'offres aux soumissionnaires
- Absence de preuve d'émission d'ordre de service de démarrage des prestations
- En l'absence de documents financiers, la mission n'a pu passer en revue les actes de paiement.
- Un des rapports d'évaluation n'a été signé que de 2 des 3 membres de la Commission d'Ouverture et d'Evaluation (PRMP et Assistant PRMP)

T f

- Absence dans le rapport du détail des erreurs relevées dans les offres et des expériences de travaux similaires prises en compte dans la vérification de qualification des soumissionnaires
- Mauvaise application des critères de notation définis dans l'avis d'appel à manifestation d'intérêt
- Après l'étape de l'AMI, l'autorité contractante a juste sollicité des propositions financières des candidats retenus sur la liste restreinte. Une DRP n'a donc plus été élaborée après l'étape de l'AMI. Pas de Termes de référence élaborés non plus. La mission n'est donc pas définie et aucune proposition technique n'a été sollicitée des consultants pour les prestations
- En l'absence de propositions techniques, le PV d'ouverture des offres financières et le rapport d'évaluation des offres ont été fondus en un seul document.
- Absence de cadre de devis quantitatif et estimatif dans le contrat
- Absence des CV des experts mobilisés pour la mission
- Absence de prescriptions sur les livrables : calendrier et contenu attendu
- La date d'ouverture des offres décalée par rapport à la date limite de dépôt des offres
- Absence de preuve de transmission du PV d'ouverture des offres aux candidats
- Absence de preuve de publication de l'avis d'attribution définitive du marché
- Dossier de demande de cotations avec deux modèles différents de contrat: temps passé et au forfait
- Le mode de combinaison des notes techniques et financières des consultants utilisé dans le rapport d'évaluation des offres, n'était pas défini dans la DC. Dans le même rapport (non paginé), à la page de « description de la procédure », il est inscrit que la note technique (NT) sera pondérée de 75% et la note financière (NF) de 20%. A l'évaluation proprement dite, les pondérations utilisées sont de 80% pour la NT et 20% pour la NF.
- Des PV d'ouverture d'offres et des contrats non retrouvés.

L'Autorité Contractante a un crucial problème d'archivage des documents de passation de marchés.

Deux (02) marchés passés ne se retrouvent pas dans le PPM (marchés 2079 *Em*)

- Acquisition des ouvrages au profit de la bibliothèque spécialisée de l'ENATSE de l'université de Parakou
- Construction d'un parking, d'une toilette, d'un collecteur d'eau, confection et installation de 5 grilles de sécurité au profit de la Faculté de Médecine de l'UP

Démarrée à 8heures 45minutes, la séance a pris fin à 10heures 05minutes.

Ont signé

Salon BENI DIAC
T. F. F. F. F.
TEFFOIR

NASSARA A. Amid
KEDJOK, D. Gilbert
PRM

BIAOU Jacques
(spécialiste des Marchés Publics)
TITO J. Hossoukpo
(Auditeur)

Annexe 4 : Outils de mission

Outil n° 1 : Tableaux statistiques des pièces nécessaires à la mission

APPEL D'OFFRES OUVERT	
Numéro d'ordre	Nature de la pièce
1	Avis d'Appel d'Offres publié
2	Dossier d'Appel d'Offres
3	Avis de non objection de l'organe de contrôle concerné (DNCMP/CCMP) sur le DAO
4	Offres des soumissionnaires (originaux)
5	Acte de désignation des membres de la CPMP
6	Acte de désignation des membres de la sous-commission d'analyse des offres
7	Procès-verbal d'ouverture des offres signé
8	Preuve de publication du procès-verbal d'ouverture
9	Rapport d'analyse et de synthèse
10	PV d'attribution provisoire signé
11	Avis de non objection de l'organe de contrôle et du Bailleur de fond (le cas échéant) pour les financements extérieurs, sur le PV d'attribution provisoire
12	Preuve de notification d'attribution provisoire
13	Preuve d'informations des soumissionnaires non retenus
14	Preuve de publication du procès-verbal d'attribution provisoire
15	Preuve de transmission du projet de marché à l'organe de contrôle compétent pour examen juridique et technique (visa)
16	Avis de l'organe de contrôle sur le projet de marché
17	Preuve d'envoi du projet de marché à l'attributaire pour signature
18	Preuve de transmission du projet de marché signé par l'attributaire
19	Preuve de transmission du marché à l'autorité approbatrice
20	Preuve de notification (remise) du marché signé et approuvé au titulaire
21	Preuve de publication de l'attribution définitive du marché
22	Actes de garanties et actes de levée de garanties, le cas échéant
23	Ordre de service
24	Différents PV de réception/bordereaux de livraisons
25	Factures
26	Attachements et décomptes (pour les marchés de travaux)
27	Mandats de paiement/Chèques/Ordre de virement

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS ET DE PRIX	
Numéro d'ordre	Nature de la pièce
1	Lettres d'invitation à soumissionner/avis de consultation publié
2	Dossier de DRP
3	Avis de non objection de la CCMP sur le projet de DRP
4	Offres des soumissionnaires (originaux)
5	Acte de désignation des membres du Comité de Passation des Marchés
6	Procès-verbal d'ouverture des offres signé
7	Rapport d'analyse et de synthèse
8	PV d'attribution provisoire signé
9	Avis de non objection de la CCMP et du Bailleur de fond (le cas échéant) pour les financements extérieurs, sur le PV d'attribution provisoire
10	Preuve de notification d'attribution provisoire
11	Preuve d'informations des soumissionnaires non retenus
12	Preuve de transmission du projet de marché à l'organe de contrôle compétent pour examen juridique et technique
13	Avis de l'organe de contrôle sur le projet de marché
14	Preuve d'envoi du projet de marché à l'attributaire pour signature
15	Preuve de transmission du projet de marché signé par l'attributaire
16	Preuve de transmission du marché à l'autorité approbatrice
17	Preuve de notification (remise) du marché signé et approuvé au titulaire
18	Preuve de publication de l'attribution définitive du marché
19	Actes de garanties et actes de levée de garanties (le cas échéant)
20	Ordre de service de démarrage du marché
21	PV de réception / Bordereau de livraison
22	Factures
23	Preuves de paiement

DEMANDE DE COTATION	
Numéro d'ordre	Nature de la pièce
1	Lettres d'invitation à soumissionner (au moins 3 soumissionnaires à consulter)
2	Dossier de Demande de Cotation
3 à 5	Offres des soumissionnaires (au moins 3 offres) _ Article 15, dernier alinéa, du Décret 2020-605 du 23/12/2020 ou du Décret n° 2018-227 du 13 juin 2018
6	Acte de désignation des membres du Comité de Passation des Marchés (facultatif)
7	Procès-verbal d'ouverture des offres signé
8	Rapport d'analyse et de synthèse
9	PV d'attribution provisoire signé
10	Preuve de notification d'attribution provisoire
11	Preuve d'informations des soumissionnaires non retenus
12	Preuve d'envoi du projet de marché à l'attributaire pour signature
13	Preuve de transmission du projet de marché signé par l'attributaire
14	Preuve de notification (remise) du marché signé par la PRMP au titulaire
15	Actes de garanties et actes de levée de garanties (le cas échéant)
16	Ordre de service de démarrage du marché
17	PV de réception / Bordereau de livraison
18	Factures
19	Preuves de paiement

ENTENTE DIRECTE OU GRE A GRE	
Numéro d'ordre	Nature de la pièce
1	Rapport spécial de la PRMP justificatif du recours à l'entente directe
2	Avis de non objection de la DNCMP sur l'utilisation de la procédure
3	DAC validé + Lettre d'invitation
4	Offres des soumissionnaires
5	Rapport d'analyse des offres/sauf cas de monopole
6	Avis de l'organe de contrôle sur le rapport d'analyse
7	Avis de la DNCMP et/ou de la CCMP sur le projet de marché
8	Marché signé et approuvé
9	Preuve de notification du contrat de marché au titulaire
10	Preuve de publication de l'attribution définitive
11	Ordre de service de démarrage
12	Preuve de réception du marché
13	Factures
14	Mandats de paiement/Ordre de virement/Avis de débit

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET + DEMANDE DE PROPOSITIONS	
Numéro d'ordre	Nature de la pièce
1	Avis à manifestation d'intérêt publié
2	Réponses des candidats
3	Rapports d'évaluation des manifestations d'intérêts
4	PV de présélection et liste restreinte des candidats présélectionnés
5	ANO des organes de contrôle sur le PV d'évaluation des manifestations d'intérêts
6	Preuve d'informations des candidats non présélectionnés
7	Lettres d'invitation à soumissionner
8	Demande de propositions validée (Bon à lancer)
9	Propositions (Technique et financière) des candidats
10	Acte de désignation des membres de la commission d'ouverture des propositions
11	Acte de désignation des membres de la sous-commission d'analyse
12	PV d'ouverture des propositions techniques
13	PV d'évaluation des propositions techniques
14	ANO des organes de contrôle sur le PV d'évaluation des propositions techniques
15	Preuve d'information des candidats non qualifiés techniquement
16	PV d'ouverture des propositions financières
17	PV d'évaluation des propositions financières
18	ANO des organes de contrôle sur le PV d'évaluation des propositions financières
19	Preuve de notification d'attribution provisoire
20	PV de négociation, le cas échéant
21	Preuve d'information des candidats non retenus
22	Preuve de publication du procès-verbal d'attribution provisoire
23	Preuve de transmission du projet de marché à l'organe de contrôle compétent pour examen juridique et technique
24	Avis de l'organe de contrôle sur le projet de marché
25	Preuve d'envoi du projet de marché à l'attributaire pour signature
26	Preuve de transmission du projet de marché signé par l'attributaire
27	Preuve de transmission du marché signé à l'autorité approuvatrice
28	Preuve de notification (remise) du marché signé et approuvé au titulaire
29	Preuve de publication de l'attribution définitive du marché
30	Preuves de service fait (rapports et livrables, attestation de service fait)
31	Factures
32	Preuves de paiement (mandats, ordre de virement, chèque, etc.)

REGIME DU SEUIL DE DISPENSE	
Numéro d'ordre	Nature de la pièce
1 à 3	Preuve de consultation d' au moins 3 fournisseurs (proforma, lettre d'invitation, etc.) _ Article 4 du Décret N°2018-232 du 13/06/2018 & Décret 2020-599 du 23/12/2020
4	Rapport d'évaluation des offres (Comparaison des prix et choix du fournisseur)
5	Contrat/bon de commande dûment signé et enregistré
6	Bordereau de livraison/PV de réception/Attestation de service fait
7	Facture
8	Preuve de paiement

**Outil n° 2 : Le guide de contrôle de conformité de l'organisation et du fonctionnement des
organes de passation et de contrôle**

➤ **Capacité institutionnelle et organisationnelle de la PRMP**

N°	Eléments à vérifier au niveau de l'unité de passation de marchés	Constats et Commentaires	Appréciation
1	Le secrétariat de la PRMP et la COE sont-ils installés et fonctionnels		
2	Existe-t-il un Personnel avec les qualifications requises au niveau du secrétariat de la PRMP et de la COE ?		
3	Existence de manuel de procédures		
5	Existe-il une documentation requise ?		
6	Tout le personnel est-il au courant de l'existence de cette documentation ?		
7	Existe-il un système d'archivage des documents, quelle est la qualité de ce système ?		
8	Existe-t-il une documentation de toutes les phases du processus de passation et de l'exécution des marchés ?		
9	Existe-t-il des rapports sur l'exécution de la passation des marchés (disponibilité, qualité, sécurité et exhaustivité) des rapports sur la passation de marchés		
11	Existe-t-il un dispositif de suivi de l'exécution des contrats ?		
14	Les marchés sont-ils enregistrés dans un registre spécial et numérotés au niveau du maître d'ouvrage ?		
15	Comment sont conservées les garanties ?		

16	Les fonctions de passation et contrôle des marchés sont-elles séparées		
	Appréciation globale		

➤ **Capacité et fonctionnalité de l'organe de contrôle**

N°	Éléments vérifiés au niveau de l'unité de passation de marchés	Constats et Commentaires	Appréciation
1	La CCMP est-elle installée et fonctionnelle ?		
2	Existe-t-il un Personnel avec les qualifications requises au niveau de la CCMP conformément au Décret ?		
3	Avez-vous les moyens matériels pour l'exécution de la mission ?		
4	Délai moyen d'émission des avis sur les dossiers ?		
5	Existe-t-il des rapports d'activité sur l'exécution de la passation des marchés (disponibilité, qualité, sécurité et exhaustivité) ?		
	Appréciation globale		

➤ **Liste indicative des questions d'audit destinées aux différents organes de passation et de contrôle des marchés publics**

Personne responsable des marchés publics	- Quelle est l'Identité de la personne responsable des marchés dans votre entité ? - Par quel acte avez-vous été désigné ? - Quelles sont vos fonctions en tant que PRMP dans le processus de passation des marchés publics dans votre entité ? - Quel est l'organe de tutelle de votre entité ? - Approuve-t-il systématiquement tous les marchés publics que vous signez ? - Existe-t-il un budget de l'exercice approuvé de votre entité ? - Existe-t-il un avis général de passation des marchés publics pour les exercices sous revue ?
--	--

	- Existe-t-il un plan de passation de marchés publics approuvé pour les exercices sous revue ? - Tous les marchés publics passés au cours de l'exercice ont-ils été prévus dans les plans prévisionnels annuels de passation de marchés ? - Les crédits budgétaires annuels ont-ils été disponibles avant le lancement de la procédure de passation des marchés ? - Est-ce qu'il existe un système d'archivage efficace des dossiers de marchés publics ? - Si oui, est-il aisé de retrouver facilement toutes les pièces relatives à la gestion (passation, exécution) d'un marché donné ? - Etc.
Commission de passation/Cellule de contrôle	- Quels sont les agents de cet organe pendant la période sous revue ? - Par quel acte ont-ils été désignés ? - Quel est le niveau de formation et d'expériences du chef de l'organe en matière de passation ou contrôle des marchés publics ? - Quelles sont les fonctions de votre organe dans le processus de passation des marchés publics de votre entité ? - Quels sont les moyens dont il dispose pour assumer diligemment ses fonctions ? - Pour chacun des modes de passation des marchés publics, respectez-vous les procédures prévues par le Code des Marchés publics notamment en matière de publicité, du contenu de de l'avis et dossier d'appel d'offres, d'évaluation et d'examen des offres, de publicité et de notification, d'approbation, etc. ? - Respectez-vous les délais à chacune des phases des procédures de passation conformément aux textes en vigueur ? - Aviez-vous requis l'avis de Direction Générale de contrôle des marchés publics sur tous les dossiers de passation des marchés publics, les procès-verbaux d'adjudication provisoire et la non objection sur les marchés négociés par entente directe ? - Les membres des organes ont-ils subi une formation relative aux procédures de passation des marchés publics au cours de ces deux dernières années ? - Aviez-vous communiqué à l'Agence de Régulation des Marchés Publics tous les rapports tels que prévus par les textes ? - Les responsables des projets sous tutelle communiquent-ils les informations relatives à la passation et à l'exécution de leurs marchés ? - Les documents relatifs aux procédures de passation sont-ils correctement et efficacement archivés ?

Outil n° 3 : les fiches d'audit par mode de passation

➤ EXAMEN DES MARCHES CONCLUS PAR APPEL D'OFFRES OUVERT

Date de la revue :
Nom de l'Autorité contractante :
Désignation et Numéro du Contrat :
Date de signature du Contrat (Approbation) :
Nature du Marché : Travaux ou Fournitures ou Services
Montant du Contrat :
Financement :
Nom et Adresse du Titulaire du Marché :

Éléments vérifiés au niveau de la gestion du processus de passation et de l'exécution du marché	Constats et Commentaires	Notation ¹
Prévisions budgétaires (PTA/PTAB/Plan d'actions/Budget, etc)		
Le marché est-il contenu dans le PPM ?		
Le PPM est-il validé par la CCMP/DCMP ?		
Le PPM est-il publié ?		
Validation du DAO par le PTF (bailleur)	Date de réception : Date de validation : Durée de validation :	
Transmission du DAO à la CCMP/DDCMP/DNCMP	Lettre n°	
Date de réception du DAO par la CCMP/DDCMP/DNCMP		
Etude et avis de la CCMP/DDCMP/DNCMP sur le DAO	CCMP/DDCMP/DNCMP : Date de réception : Date d'étude : Durée d'étude :	
BON A LANCER (BAL)	Date de transmission : Date de réception : Date du BAL : Durée :	
Dossier d'appel d'offres	Date de publication de l'Avis d'Appel d'Offres : Date limite de dépôt des plis : Canaux de publication : <i>Qualité du dossier d'appel d'offres :</i>	

Délai accordé pour la soumission des offres		
Existence d'un registre de dépôt des plis	<i>Commentaires</i>	
Enregistrement des plis dans l'ordre d'arrivée dans le registre spécial de l'ARMP		
Mise en place de la Commission d'Ouverture et d'Evaluation (COE)	Arrêté/Note de service n° Noms et qualité des membres de la commission : <i>Commentaires</i>	
Ouverture des plis par la Commission d'Ouverture et d'Evaluation (COE)	Nombre de soumissionnaires ayant acquis le DAO : Noms des soumissionnaires ayant présenté des offres et montant des offres :	
Etablissement d'un PV d'ouverture des plis contresigné par les membres de la Commission d'Ouverture et d'Evaluation (COE)	Existence d'un PV d'ouverture des offres signé par tous les membres de la COE ? : Les plis sont-ils paraphés par les membres de la COE ? : <i>Qualité du PV :</i>	
Etablissement d'un rapport d'analyse des offres par la Commission d'Ouverture et d'Evaluation (COE)		
Evaluation des offres	Date d'ouverture des plis : Est-ce que la date d'ouverture est la même que la date limite de dépôt : La fiche d'ouverture est-elle signée par tous les participants : Dates d'évaluation des offres : L'évaluation est-elle basée sur les critères du DAO : Nom et qualité des membres de la Commission d'Ouverture et d'Evaluation (COE) : Qualité du rapport d'évaluation : <i>Commentaires</i>	
Délai observé entre la date d'ouverture et la date de fin des évaluations		
Date de transmission du rapport d'évaluation des offres à la CCMP/DDCMP/DNCMP		

Délai observé entre la date de fin d'évaluation et la date de transmission du rapport à la CCMP/DDCMP/DNCMP		
Approbation du rapport d'analyse des offres et du PV d'attribution provisoire par la CCMP/DDCMP/DNCMP	Le rapport est-il approuvé par la CCMP/DDCMP/DNCMP ? : Date de réception : Date d'approbation :	
Délai d'approbation par la CCMP/DDCMP/DNCMP	Durée d'approbation :	
Approbation du rapport d'analyse des offres et du PV d'attribution provisoire par les PTF (bailleur)	Le rapport est-il approuvé par le PTF ? : Date de réception : Date d'approbation : Durée d'approbation :	
Délai observé par les PTF (bailleur) pour l'Avis de Non Objection (ANO)	Durée d'approbation :	
Notifications d'attribution du marché		
Notification de rejet des offres avec les motifs de rejet		
Publication du PV d'attribution		
Examen juridique et technique du projet de marché par la CCMP/DDCMP/DNCMP	CCMP/DDCMP/DNCMP : Date de transmission : Date de réception : Date d'examen : Durée d'examen :	
Délai d'attente observé		
Date de signature du contrat par l'attributaire		
Date de signature du contrat par la PRMP		
Délai entre la signature du contrat par l'attributaire et la PRMP		
Date d'approbation du contrat		

Authentification du contrat	Date de réception : Date d'authentification : Durée d'authentification :	
Approbation du marché dans le délai de validité des offres	<i>Commentaires</i>	
Date de notification du contrat au titulaire		
Délai entre la date d'approbation et la date de notification au titulaire		
Date de publication de l'avis d'attribution définitive		
Délai entre la date d'entrée en vigueur et la date de publication de l'avis d'attribution définitive		
Enregistrement du contrat par le titulaire		
Contrat enregistré notifié avant le début d'exécution		
Qualité du contrat		
Durée de la passation de marché (délai compris entre la publication de l'Avis d'Appel d'Offres et l'approbation du contrat)		
Ordre de service (OS) de démarrer les travaux/prestations	Date de démarrage et de fin de l'exécution : N° de l'OS : Date de Début : Date de Fin : Durée d'exécution ou délai de livraison :	
Prise d'avenant		
Commission de réception	Date et N° du bordereau ou du PV de réception Date : N° Preuve de mise en place de la commission : Composition de la commission : Observations :	

Facture et date de réception et de paiement	Date de la facture : Date de réception : Facture : N° Date d'émission du mandat de paiement/ordre de virement/chèque : Date de paiement :	
Délai de paiement (Différence entre la date de réception de la facture et la date de paiement)		
Garanties	Est-elle une garantie d'offres ? : Est-elle une garantie de bonne exécution ? Est-elle une garantie d'avance de démarrage ? Sont-elles conformes aux modèles du DAO ?	
Le marché a-t-il fait l'objet de plaintes ?		
Traitement des plaintes		
Indiquer les réserves Éventuelles émises sur la procédure de Passation et l'exécution du marché		
Avez-vous effectué des inspections physiques sur le contrat		
Qualité de l'archivage		
Appréciation globale du processus		

¹ Notes de 1 à 3 : 1 = Conformité satisfaisante ; 2 = Conformité moyenne (risque moyen) ; 3 = Conformité non satisfaisante (haut risque)

➤ EXAMEN DES MARCHES CONCLUS PAR APPEL D'OFFRES RESTREINT

Date de la revue :
Nom de l'Autorité contractante :
Désignation et Numéro du Contrat :
Date de signature du Contrat (Approbation) :
Nature du Marché : Travaux ou Fournitures ou Services
Montant du Contrat :
Financement :
Nom et Adresse du Titulaire du Marché

Éléments vérifiés au niveau de la gestion du processus de passation et de l'exécution du marché	Constats et Commentaires	Notation 1
Prévisions budgétaires (PTA/PTAB/Plan d'actions/Budget, etc)		
Le marché est-il contenu dans le PPM ?		
Le PPM est-il validé par la CCMP/DCMP ?		
Le PPM est-il publié ?		
Justification de la procédure d'AOR	Le recours à la procédure d'AOR est-il justifié par la nature spécialisée des biens, travaux ou services à acquérir ? :	
Existence d'un rapport spécial de la PRMP motivant le recours à ce mode		
Nombre de candidats admis à concourir	Le nombre de candidats admis à soumissionner assure-t-il une concurrence réelle ?	
Autorisation de la CCMP/DDCMP/DNCMP de recourir à un AOR		

Validation du DAO par le PTF	Date de réception : Date de validation : Durée de validation :	
Etude et avis de la CCMP/DDCMP/DNCMP sur le DAO	CCMP/DDCMP/DNCMP : Date de réception : Date d'étude : Durée d'étude :	
BON A LANCER (BAL)	Date de transmission : Date de réception : Date du BAL : Durée :	
Dossier d'appel d'offres	Date de publication de l'AAO: Date limite de dépôt des plis : Canaux de publication : <i>Qualité du dossier d'appel d'offres</i>	
Délai accordé pour la soumission des offres		
Existence d'un registre de dépôt des plis	<i>Commentaires</i>	
Enregistrement des plis dans l'ordre d'arrivée dans le registre spécial de l'ARMP		
Mise en place de la Commission d'Ouverture et d'Evaluation (COE)	Arrêté/Note de service n° Noms et qualité des membres de la commission : <i>Commentaires</i>	
Ouverture des plis par la Commission d'Ouverture et d'Evaluation (COE)	Nombre de soumissionnaires ayant acquis le DAO : Noms des soumissionnaires ayant présenté des offres et montant des offres :	
Etablissement d'un PV d'ouverture des plis contresigné par les membres de la Commission d'Ouverture et d'Evaluation (COE)		
Etablissement d'un rapport d'analyse des offres par la Commission d'Ouverture et d'Evaluation (COE)		

Evaluation des offres	Date d'ouverture des plis : Est-ce que la date d'ouverture est la même que la date limite de dépôt ? : La fiche d'ouverture est-elle signée de tous les participants : Dates d'évaluation des offres : L'évaluation est-elle basée sur les critères du DAO : Nom et qualité des membres de la Commission d'Ouverture et d'Evaluation (COE) Qualité du rapport d'évaluation <i>Commentaires</i>	
Délai observé entre la date d'ouverture et la date de fin des évaluations		
Date de transmission du rapport d'évaluation des offres à la CCMP/DDCMP/DNCMP		
Délai observé entre la date de fin d'évaluation et la date de transmission du rapport à la CCMP/DDCMP/DNCMP		
Approbation du rapport d'analyse des offres et du PV d'attribution provisoire par la CCMP/DDCMP/DNCMP	Le rapport est-il approuvé par la CCMP/DDCMP/DNCMP ? Date de réception :... Date d'approbation :	
Délai d'approbation par la CCMP/DDCMP/DNCMP	Durée d'approbation :	
Approbation du rapport d'analyse des offres et du PV d'attribution provisoire par les PTF (bailleur)	Le rapport est-il approuvé par le PTF ? : Date de réception : Date d'approbation :	
Délai d'approbation par les PRF (bailleur)	Durée d'approbation :	
Notifications d'attribution du marché		
Notification de rejet des offres avec les motifs de rejet		
Publication du PV d'attribution		

Examen juridique et technique du projet de marché par la CCMP/DDCMP/DNCMP	CCMP/DDCMP/DNCMP : Date de transmission : Date de réception : Date d'examen : Durée d'examen :	
Délai d'attente observé par la CCMP/DDCMP/DNCMP		
Date de signature du contrat par l'attributaire		
Date de signature du contrat par la PRMP		
Délai entre la signature du contrat par l'attributaire et la PRMP		
Date d'approbation du contrat		
Authentification du contrat	Date de réception : Date d'authentification : Durée d'authentification :	
Approbation du marché dans le délai de validité des offres	<i>Commentaires</i>	
Date de notification du contrat au titulaire		
Délai entre la date d'approbation et la date de notification au titulaire		
Date de publication de l'avis d'attribution définitive		
Délai entre la date d'entrée en vigueur et la date de publication de l'avis d'attribution définitive		
Enregistrement du contrat par le titulaire		
Contrat enregistré notifié avant le début d'exécution		
Qualité du contrat		

Durée de la passation de marché (délai compris entre la publication de l'avis et l'approbation du contrat)		
Ordre de service (OS) de démarrer	Date de démarrage et de fin de l'exécution : N° de l'OS Début : Fin : Durée d'exécution ou délai de livraison :	
Prise d'avenant		
Commission de réception	Date et N° du bordereau ou du PV de réception. Date : N° Preuve de mise en place de la commission : Composition de la commission Observations :	
Facture et date de réception et de paiement	Date de la facture : Date de réception : Facture : N° Date d'émission du mandat de paiement/ordre de virement : Date de paiement :	
Délai de paiement	Différence entre date de réception et date de paiement :	
Garantie	Est-elle une garantie d'offres ? : Est-elle une garantie de bonne exécution ? Est-elle une garantie d'avance de démarrage ? Sont-elles conformes aux modèles du DAO ?	
Le marché a-t-il fait l'objet de plaintes ?		
Traitement des plaintes		
Indiquer les réserves éventuelles émises sur la procédure de passation et l'exécution du marché		
Avez-vous effectué des inspections physiques sur le contrat		
Qualité de l'archivage		
Appréciation globale du processus		

¹ Notes de 1 à 3 : 1 = Conformité satisfaisante ; 2 = Conformité moyenne (risque moyen) ; 3 = Conformité non satisfaisante (haut risque)

➤ **EXAMEN DES MARCHES CONCLUS PAR DEMANDE DE COTATION**

Date de revue :	
Nom de l'Autorité Contractante	
Désignation et Numéro du Contrat :	Date de signature du Contrat (Approbation) :
Nature du Marché :	Montant du Contrat
Financement :	
Nom et Adresse du Titulaire du Marché	

Éléments vérifiés au niveau de la gestion du processus de passation et de l'exécution du marché	Constats et Commentaires	Notation¹
Prévisions budgétaires (PTA/PTAB/Plan d'actions/Budget, etc.)		
Le marché est-il contenu dans le PPM ?		
Qualité du dossier de demande de cotation (avec les spécifications techniques requises, les critères d'évaluation, validité des offres et les obligations auxquelles sont assujetties les parties)		

Est-ce que la demande de cotation est publiée ou adressée à des entreprises agréées ?	Date de publication de Demande de cotation : Canal de publication : Date limite de dépôt des plis :	
Existence d'une liste de fournisseurs/prestataires/entrepreneurs agréés au niveau de l'Autorité Contractante		
Mécanisme d'actualisation de la liste		
Délai accordé pour la soumission des cotations		
Existence d'un texte désignant les membres du Comité d'approvisionnement		
Ouverture des offres	Nombre de soumissionnaires ayant acquis ou reçu le dossier : Noms des soumissionnaires ayant présenté des offres et montant des offres : Date d'ouverture des plis : Est-ce que la date d'ouverture est la même que la date limite de dépôt des offres : La fiche d'ouverture est-elle signée de tous les participants ? <i>Qualité du PV d'ouverture :</i>	
Evaluation des offres	Date d'évaluation des offres : L'évaluation est-elle basée sur les critères de la Demande de Cotation ? : <i>Qualité du rapport d'évaluation :</i>	
Notifications d'attribution du marché		
Notification de rejet des offres avec les motifs de rejet		
Publication du PV d'attribution		
Approbation du marché dans le délai de validité des offres	<i>Commentaires</i>	
Délai d'attente observé		
Date de signature du contrat par l'attributaire		
Délai entre la signature du contrat par l'attributaire et la PRMP		

Date d'approbation du contrat		
Qualité du marché		
Ordre de service (OS) de démarrer les travaux/prestations	Date de démarrage et de fin de l'exécution : N° de l'OS : Date de Début : Date de Fin : Durée d'exécution ou délai de livraison :	
Durée de la passation de marché (délai compris entre la publication de l'avis et l'approbation du contrat/bon de commande)		
Réception	Date et numéro du bordereau ou du PV de réception. Date : Numéro : Observations (Retard ou non) :	
Facture et date de réception et de paiement	Date de la facture : Facture N° Date de réception : Date d'émission du mandat de paiement/ordre de virement/chèque : Date de paiement :	
Délai de paiement	Différence entre la date de réception et la date de paiement :	
Y a-t-il des plaintes		
Indiquer les réserves éventuelles émises sur la procédure de passation et l'exécution du marché		
Avez-vous effectué des inspections physiques sur le Marché/Bon de commande	Commentaires :	
Qualité de l'archivage		
Appréciation globale du processus		

¹ Notes de 1 à 3 : 1 = Conformité satisfaisante ; 2 = Conformité moyenne (risque moyen) ; 3 = Conformité non satisfaisante (haut risque)

➤ EXAMEN DES MARCHES CONCLUS PAR DEMANDE DE RENSEIGNEMENT ET DE PRIX

Date de revue :
Nom de l'autorité contractante :
Désignation et Numéro du Contrat :
Date d'approbation du marché :
Montant du Contrat :
Mode de Passation du marché : DRP
Financement :
Nom et Adresse du Titulaire:

Eléments vérifiés au niveau de la gestion du processus de passation et de l'exécution du marché	Constats et Commentaires	Notation 1
Prévisions budgétaires (PTA/PTAB/Plan d'actions/Budget, etc)		
Le marché est-il contenu dans le PPM ?		

Qualité du dossier de demande de renseignement et de prix (avec les spécifications techniques requises, les critères d'évaluation, validité des offres et les obligations auxquelles sont assujetties les parties)	La revue de la DRP appelle de notre part les observations ci-après :	
Est-ce que la demande de renseignement et de prix est affichée ? (article 13 du décret N°2020-605 du 23 décembre 2020)	Date de publication de Demande de Renseignement et Prix : Canal de publication : Date limite de dépôt des plis :	
Existence d'une liste de fournisseurs/prestataires/ entrepreneurs agréés au niveau de l'Autorité Contractante		
Mécanisme d'actualisation de la liste		
Délai accordé pour la soumission (10 jours ouvrables à partir de la date d'affichage ; Article 15 du décret N°2020-605 du 23 décembre 2020)	- Date d'affichage/accusé de réception de la preuve d'affichage : - <i>date de dépôt des offres</i> : - <i>Délai accordé aux soumissionnaires</i> :	
Existence d'un texte désignant les membres du Comité d'ouverture et d'évaluation (Article 10 du décret N°2020-596 du 23 décembre 2020)		
Régularité de la note de service par rapport à la nomination des membres de la COE (Article 10 du décret N°2020-596 du 23 décembre 2020)		

Ouverture des offres	Nombre de soumissionnaires ayant reçu le dossier : Noms des soumissionnaires ayant présenté les offres et montant des offres : <table> <tr> <th><i>N °</i></th><th><i>Nom des soumissionnaires</i></th><th><i>Montant des offres</i></th></tr> <tr> <td><i>01</i></td><td></td><td></td></tr> <tr> <td><i>02</i></td><td></td><td></td></tr> <tr> <td><i>03</i></td><td></td><td></td></tr> <tr> <td><i>04</i></td><td></td><td></td></tr> </table> Date d'ouverture des plis : Est-ce que la date d'ouverture est la même que la date limite de dépôt des offres : La fiche d'ouverture est-elle signée de tous les participants ? <i>Qualité du PV d'ouverture :</i>	<i>N °</i>	<i>Nom des soumissionnaires</i>	<i>Montant des offres</i>	<i>01</i>			<i>02</i>			<i>03</i>			<i>04</i>			
<i>N °</i>	<i>Nom des soumissionnaires</i>	<i>Montant des offres</i>															
<i>01</i>																	
<i>02</i>																	
<i>03</i>																	
<i>04</i>																	
Evaluation des offres	Date d'évaluation des offres : L'évaluation est-elle basée sur les critères de la Demande de Renseignement et de Prix ? : <i>Qualité du rapport d'évaluation :</i>																
Délai observé pour l'évaluation des offres techniques et financières et élaborer le rapport (Article 3 du décret N°2020-600 du 23 décembre 2020 ; 10 jours ouvrables à compter de la date limite de dépôt des plis)	Date de dépôt des offres : Date de signature du rapport : Délai observé :																
Etude du rapport d'évaluation et transmission de l'avis à la PRMP (Article 5 du décret N°2020-600 du 23 décembre 2020 ; 03 jours ouvrables à compter de la date de réception du rapport)	La revue de l'examen des PV de la cellule appelle de notre part les observations ci-après : Date de réception : Date d'étude de dossier : Délai observé :																
Existence d'un PV d'attribution provisoire																	
Transmission du PV à la CCMP (article 5 du décret N°2020-600 du 23 décembre 2020 ; 3 jours ouvrable à compter de la date de réception du rapport)	Date de signature du rapport d'évaluation : Délai observé pour la transmission :																

Notifications des résultats à l'attributaire (article 3 du décret N°2020-600 du 23 décembre 2020 ; 1 jour ouvrable à compter de la date de réception de l'avis favorable de la CCMP)	Notification d'attribution du marché N/Réf:/	
Publication des résultats provisoire et élaboration de projet de marché (article 3 du décret N°2020-600 du 23 décembre 2020 ; 10 jours calendaires après la publication des résultats d'attribution)		
Transmission à l'organe de contrôle compétent du projet de contrat pour examen juridique (1 jour ouvrables à compter de l'expiration du délai légal d'attente ; article 3 du décret N°2020-600 du 23 décembre 2020)		
Avis de l'organe de contrôle sur le projet de marché(3 jours ouvrable après la réception du dossier ;article 5 du décret N°2020-600 du 23 décembre 2020)	Date de réception du projet de marché : Date d'étude du dossier par la CCMP : Délai observé :	
Signature du marché par l'attributaire (3 jours ouvrables à compter de la réception du marché par l'attributaire ; article 3 du décret N°2020-600 du 23 décembre 2020)	Date de transmission du contrat par la PRMP à l'attributaire : Date de réception du contrat par l'attributaire Date de signature par l'attributaire : Délai observé :	
Signature du marché par la PRMP (2 jours ouvrables après la signature marché par l'attributaire ; article 3 du décret N°2020-600 du 23 décembre 2020)	Date de signature par l'attributaire : Date de signature par la PRMP : Délai observé :	

Visa du contrat et authentification par la CCMP (3 jours ouvrables après la réception du projet du marché ; article 3 du décret N°2020-600 du 23 décembre 2020)	Date de transmission du contrat par la PRMP : Date de signature par la CCMP : Délai observé :	
Transmission du projet du marché à l'autorité approbatrice par la CCMP (03 jours ouvrables après la réception du projet du marché pour approbation ; article 5 du décret N°2020-600 du 23 décembre 2020	Date de transmission :	
Approbation du marché (05 jours ouvrables à compter de la date de réception du dossier par l'autorité approbatrice ; article 6 du décret N°2020-600 du 23 décembre 2020)	Date de réception par l'autorité approbatrice : Date d'approbation du marché : Délai observé :	
Le marché a-t-il été approuvé dans le délai de validité des offres ? (article 16 du décret N°2020-605 du 23 décembre 2020)	Date de dépôt des offres : Délai de validité des offres : Date d'expiration des offres : Date d'approbation du marché : Conclusion :	
Notification de l'approbation du marché au titulaire (02 jours calendaires à compter de la date de transmission du marché à la PRMP ; article 3 du décret N°2020-600 du 23 décembre 2020)	Date de transmission par la CCMP à la PRMP : Date de notification : Délai observé :	
Elaboration et transmission de l'avis d'attribution définitive (10 jours calendaires après l'entrée en vigueur du marché à ; article 3 du décret N°2020-600 du 23 décembre 2020)	Date d'entrée en vigueur du marché : Date d'élaboration et de transmission de l'avis : Délai observé :	

Restitution des garanties d'offres aux soumissionnaires non retenus (article 3 du décret N 2018-228 du 13 juin 20218)	(Sans délai) Date de signature par l'attributaire : Date de restitution de la garantie : Délai observé	
Qualité du marché		
Ordre de service (OS) de démarrer les travaux/prestations	Date de démarrage et de fin de l'exécution : N° de l'OS : Date de Début : Date de Fin : Durée d'exécution ou délai de livraison :	
Durée de la passation de marché (délai compris entre la publication de l'avis et l'approbation du contrat/bon de commande)	Date de publication : Date d'approbation : Délai observé :	
Réception	Existe-t-il un PV de réception : Date du PV : Délai de livraison : Délai observé : Observations (Retard ou non) :	
Facture et date de réception et de paiement	Date de la facture : Facture N° Date de réception : Date d'émission du mandat de paiement/ordre de virement/chèque : Date de paiement :	
Délai de paiement	Différence entre la date de réception et la date de paiement :	
Y a-t-il des plaintes		
Indiquer les réserves Éventuelles émises sur la procédure de passation et l'exécution du marché		
Avez-vous effectué des inspections physiques sur le Marché/Bon de commande	Commentaires :	
Qualité de l'archivage		
Appréciation globale du processus		

¹ Notes de 1 à 3 : 1 = Conformité satisfaisante ; 2 = Conformité moyenne (risque moyen) ; 3 = Conformité non satisfaisante (haut risque)

➤ EXAMEN DES MARCHES CONCLUS PAR ENTENTE DIRECTE

Date de la revue :
Nom de l'Autorité contractante
Désignation et Numéro du Contrat :
Date de signature du Contrat (Approbation) :
Nature du Marché : Travaux ou Fournitures ou Services
Montant du Contrat :
Financement :
Nom et Adresse du Titulaire du Marché :

Éléments vérifiés au niveau de la gestion du processus de passation et de l'exécution du marché	Constats et Commentaires	Notation ¹
Prévisions budgétaires (PTA/PTAB/Plan d'actions/Budget, etc.)		
Le marché est-il contenu dans le PPM ?		
Le PPM est-il validé par la CCMP/DNCMP ?		
Le PPM est-il publié ?		
Le recours à la procédure de gré à gré est-il justifié ?		
Existence d'un rapport spécial de la PRMP motivant le recours à ce mode		
Autorisation de la DNCMP de recourir à ce mode		
Etude et avis de la CCMP/DDCMP/DNCMP sur le DAO	CCMP/DDCMP/DNCMP : Date de réception : Date d'étude : Durée d'étude :	
BON A LANCER (BAL)	Date de transmission : Date de réception : Date du BAL : Durée :	

Mise en concurrence d'au moins trois (03) candidats susceptibles d'exécuter le marché. Si non, justifiez		
Acceptation des soumissionnaires de se soumettre au contrôle de prix spécifique pendant l'exécution du contrat		
Délai accordé pour la soumission des offres		
Existence d'un registre de dépôt des plis	<i>Commentaires</i>	
Enregistrement des plis dans l'ordre d'arrivée dans le registre spécial de l'ARMP		
Mise en place de la Commission d'Ouverture et d'Evaluation (COE)	Arrêté/Note de service n° Noms et qualité des membres de la commission <i>Commentaires</i>	
Ouverture des plis par la Commission d'Ouverture et d'Evaluation (COE)	Nombre de soumissionnaires ayant reçu le DAO : Noms des soumissionnaires ayant présenté des offres et montant des offres	
Etablissement d'un PV d'ouverture des plis contresigné par les membres de la COE		
Elaboration d'un rapport d'analyse des offres par la Commission d'Ouverture et d'Evaluation (COE)		
Evaluation des offres	Date d'ouverture des plis : Est-ce que la date d'ouverture est la même que la date limite de dépôt ? : La fiche d'ouverture est-elle signée de tous les participants : Dates d'évaluation des offres : L'évaluation est-elle basée sur les critères du dossier : Nom et qualité des membres de la Commission d'Ouverture et d'Evaluation (COE) Qualité du rapport d'évaluation <i>Commentaires</i>	

Délai observé entre la date d'ouverture et la date de fin des évaluations		
Date de transmission du rapport d'évaluation des offres au CCMP/DDCMP/DNCMP		
Délai observé entre la date de fin d'évaluation et la date de transmission du rapport au CCMP/DDCMP/DNCMP		
Approbation du PV d'ouverture, du rapport d'analyse et du PV d'attribution	Le rapport est-il approuvé par le PTF ? Date de réception : ... Date d'approbation : Durée d'approbation : Le rapport est-il approuvé par la CCMP/DDCMP/DNCMP ? Date de réception : Date d'approbation : Durée d'approbation :	
Notifications d'attribution du marché		
Notification de rejet des offres avec les motifs de rejet		
Publication du PV d'attribution		
Examen juridique et technique du projet de marché par la CCMP/DDCMP/DNCMP	CCMP/DDCMP/DNCMP : Date de transmission : Date de réception : Date d'examen : Durée d'examen :	
Délai d'attente observé		
Date de signature du contrat par l'attributaire		
Date de signature du contrat par la PRMP		
Délai entre la signature du contrat par l'attributaire et la PRMP		
Date d'approbation du contrat		

Authentification du contrat	Date de réception : Date d'authentification : Durée d'authentification :	
Approbation du marché dans le délai de validité des offres	<i>Commentaires</i>	
Date de notification du contrat au titulaire		
Délai entre la date d'approbation et la date de notification au titulaire		
Date de publication de l'avis d'attribution définitive		
Délai entre la date d'entrée en vigueur et la date de publication de l'avis d'attribution définitive		
Enregistrement du marché par le titulaire		
Contrat enregistré notifié avant le début d'exécution		
Qualité du contrat		
Durée de la passation de marché (délai compris entre la publication de l'avis et l'approbation du contrat)		
Ordre de service (OS) de démarrer	Date de démarrage et de fin de l'exécution : N° de l'OS Début : Fin : Durée d'exécution ou délai de livraison :	
Prise d'avenant		
Commission de réception	Date et N° du bordereau ou du PV de réception. Date : N° Preuve de mise en place de la commission : Composition de la commission Observations :	

Facture et date de réception et de paiement	Date de la facture : Date de réception : Facture : N° Date d'émission du mandat de paiement/ordre de virement : Date de paiement :	
Délai de paiement	Différence entre date de réception et date de paiement :	
Garantie	Est-elle une garantie d'offres ? : Est-elle une garantie de bonne exécution ? Est-elle une garantie d'avance de démarrage ? Sont-elles conformes aux modèles du DAO ?	
Le marché a-t-il fait l'objet de plaintes ?		
Traitement des plaintes		
Indiquer les réserves éventuelles émises sur la procédure de passation et l'exécution du marché		
Avez-vous effectué des inspections physiques sur le contrat		
Qualité de l'archivage		
Appréciation globale du processus		

¹ Notes de 1 à 3 : 1 = Conformité satisfaisante ; 2 = Conformité moyenne (risque moyen) ; 3 = Conformité non satisfaisante (haut risque)

➤ EXAMEN DES MARCHES DE PRESTATION INTELLECTUELLE

Date de revue :
Nom de l'autorité contractante :
Désignation et Numéro du Contrat :
Date d'approbation du marché :
Montant du Contrat :
Mode de Passation du marché :
Financement :
Nom et Adresse du Consultant :

Éléments vérifiés au niveau de la gestion du processus de passation et de l'exécution du marché	Constats et commentaires	Notation 1
Prévisions budgétaires (PTA/PTAB/Plan d'actions/Budget, etc.)		
Le Contrat est-il contenu dans le PPM		
Le PPM a-t-il été communiqué à la CCMP/DDCMP/DNCMP ?		
Le PPM a-t-il reçu l'ANO de la CCMP/DDCMP/DNCMP ?		
Revue des TDR par le PTF (bailleur)	Date de réception : Date d'approbation : Durée d'approbation :	
L'AMI a-t-il reçu l'ANO de la CCMP/DDCMP/DNCMP ?	Date de réception : Date d'approbation : Délai de validation :	

Publication de l'Avis à Manifestation d'Intérêt (AMI)	Date de publication de l'avis à manifestation d'intérêt : Date limite de dépôt des Manifestations d'Intérêt (MI) : Journaux de publication :	
Délai de soumission des manifestations d'intérêt (MI)		
Enregistrement des plis dans l'ordre d'arrivée dans le registre de l'ARMP		
Mise en place de la Commission d'Ouverture et d'Evaluation (COE) pour l'ouverture des MI	Arrêté/Note de service de mise en place de la commission : Nom et qualité des membres de la commission :	
Délai de convocation des membres de la COE	Les membres de la CMP ont-ils été convoqués dans les cinq (05) jours ouvrables avant la date d'ouverture des plis ? Date de la convocation : Date d'ouverture des plis : Délai observé :	
Ouverture des plis des MI	Date d'ouverture des plis : Est-ce que la date d'ouverture est la même que la date limite de dépôt ? :	
Etablissement d'un PV de la séance d'ouverture des plis contresigné par les membres de la Commission d'Ouverture et d'Evaluation (COE)		
Etablissement d'un rapport d'analyse des MI par la Commission d'Ouverture et d'Evaluation (COE)	Dates d'évaluation des MI : L'évaluation est-elle basée sur les critères de l'AMI ? : Nom et qualité des membres de la Commission d'Ouverture et d'Evaluation (COE) : Nombre de consultants présélectionnés : Composition de la liste restreinte et provenance : Qualité du rapport d'évaluation des manifestations d'intérêt :	
Le rapport des MI a-t-il reçu l'ANO de la CCMP/DDCMP/DNCMP ?	Date de réception : Date d'approbation : Durée de validation :	
Information par l'AC des candidats non présélectionnés	Lettre n°...	
Validation du rapport d'évaluation des MI + Demande de propositions par les PTF (bailleur)	Date de transmission : Date de réception : Date d'approbation : Délai d'approbation :	
Qualité de la Demande de Propositions (DP)		

Délai accordé pour la soumission des propositions (technique et financière)	Date de transmission de la lettre d'invitation aux consultants : Date de dépôt des Propositions : Délai accordé :	
Enregistrement des plis (Propositions technique et financière) par ordre d'arrivée dans le registre de l'ARMP		
Ouverture des propositions techniques par la Commission d'Ouverture et d'Evaluation (COE)	Date d'ouverture des plis : Est-ce que la date d'ouverture est la même que la date limite de dépôt : Qualité du PV d'ouverture :	
Evaluation des propositions techniques (PT) par la Commission d'Ouverture et d'Evaluation (COE)	Dates d'évaluation des PT : L'évaluation est-elle basée sur les critères de la DP : Nombre de consultants qualifiés : Composition de la liste des consultants qualifiés et provenance : Qualité du rapport d'évaluation des propositions techniques :	
Le rapport des PT a-t-il reçu l'ANO de la CCMP/DDCMP/DNCMP ?	Date de réception : Date d'approbation : Durée de validation :	
Validation du rapport d'évaluation des propositions techniques par les PTF (bailleur)	Date de réception : Date d'approbation :	
Délai d'approbation du rapport d'évaluation des PT par les PTF (bailleur)		
Annonce de la date et de l'heure d'ouverture des propositions financières aux consultants ayant obtenu la note technique minimum requise	Lettre n°...	
Annonce des notes obtenues aux Consultants non retenus	Lettre n°...	
Ouverture des propositions financières par la Commission d'Ouverture et d'Evaluation (COE)	Est-ce que la date d'ouverture est la même que la date annoncée ? : Qualité du PV d'ouverture : Le PV d'ouverture des PF est-elle transmise aux consultants ? :	
Transmission du PV d'ouverture des propositions financières aux consultants et aux PTF (bailleur)	Date de transmission aux consultants : Date de transmission aux PTF (bailleur)	

Evaluation combinée des propositions financières et techniques par la Commission d'Ouverture et d'Evaluation (COE)	Dates d'évaluation des PF :	
Délai observé entre la date d'ouverture et la date de fin de l'évaluation combinée		
Invitation du Consultant retenu à la séance de négociation	Lettre n°...	
Négociation du contrat	Date de la négociation : Qui sont ceux ont participé à la négociation ? : Existe-t-il un PV de négociation ? <i>Qualité de la négociation et du PV de négociation :</i>	
ANO de la CCMP/DDCMP/DNCMP sur le PV de négociation et le projet de contrat	Date de réception : Date d'approbation : Durée de validation :	
ANO des PTF sur le PV de négociation et le projet de contrat	Date de réception : Date d'approbation : Durée de validation :	
Notification d'attribution provisoire		
Notification de rejet des propositions et les motifs du rejet aux candidats non retenus		
Publication du PV d'attribution provisoire		
Examen juridique et technique du projet de contrat par la CCMP/DDCMP/DNCMP	Date de transmission : Date de réception : Date d'examen : Durée d'examen :	
Délai d'attente observé		
Date de signature du contrat par l'attributaire		
Date de signature du contrat par la PRM		
Délai entre la signature du contrat par l'attributaire et la PRM		
Date d'approbation du contrat		
Approbation du marché dans le délai de validité des offres	<i>Commentaires</i>	
Date de notification du contrat au titulaire		

Délai entre la date d'approbation et la date de notification au titulaire		
Date de publication de l'avis d'attribution définitive		
Délai entre la date d'entrée en vigueur et la date de publication de l'avis d'attribution définitive		
Enregistrement du marché par le titulaire		
Revue du contrat		
Durée de la passation de marché (délai compris entre la publication de l'avis et l'approbation du contrat)		
Retour des propositions financières non ouvertes aux consultants non retenus		
Assurance		
Existence d'avenant au contrat		

Approbation du service fait	Les rapports sont-ils déposés ? : Date de soumission des rapports : Date de validation des rapports : Le délai de validation est-il respecté ? : <i>Commentaires :</i>	
Respect du délai d'exécution du contrat		
Paieement	Références de la facture : Date de réception de la facture : Date d'émission du mandat/Ordre de virement : Date de paiement : Est-elle une garantie de remboursement de l'avance de démarrage ? :	
Durée du paiement (délai entre la date de réception de la facture et la date de paiement)		
Le contrat a-t-il fait l'objet de plainte ?		
Traitement des plaintes		
Indiquer les réserves éventuelles émises sur la procédure de passation et l'exécution du marché		
Qualité de l'archivage		
Appréciation globale du processus		

¹ Notes de 1 à 3 : 1 = Conformité satisfaisante ; 2 = Conformité moyenne (risque moyen) ; 3 = Conformité non satisfaisante (haut risque)

Outil n° 4 : Le guide d'audit des marchés publics

Voir le guide d'audit élaboré et édité dans le cadre du devis-programme de croisière 2019-2020 de l'Unité de Gestion et de la Réforme du système de gestion des finances publiques (UGR) financé par l'Union Européenne et mise à disposition par l'ARMP.

Outil n° 5 : Le guide de contrôle de la matérialité physique

Outil n° 6 : Le modèle de fiche de restitution

RESTITUTION DE L'AUDIT DES MARCHES PUBLICS COMMANDITE PAR L'ARMP – EXERCICE 2020

AUTORITE CONTRACTANTE :

OBSERVATIONS SUR LES MARCHES PASSES ET ECHANTILLONS

Au total, pour l'exercice 2020,marchés ont été sélectionnés et audités. Cet échantillon concerne notamment :

- marchés de travaux
- marchés de fournitures et
- marchés de prestations intellectuelles

Le point des observations par marché échantillonné se présente comme suit :

Date de revue :		
Nom de l'autorité contractante :		
Désignation et Numéro du Contrat :		
Date d'approbation du marché :		
Montant du Contrat :		
Nature du marché:		
Mode de Passation du marché :		
Financement :		
Nom et Adresse du Titulaire:		
Observations de l'auditeur		Contre-observations de la structure auditée
QUALITE DOSSIER D'APPEL A CONCURRENCE		
QUALITE DU PV D'OUVERTURE DES OFFRES		
QUALITE DU RAPPORT D'EVALUATION DES OFFRES		
QUALITE DU MARCHÉ		
QUALITE DE L'AVENANT		
QUALITE DE L'ARCHIVAGE		
INSUFFISANCES RELEVÉES		
APPRECIATION GLOBALE		

